Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE

COMMUNE de GRANS P.C.S

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

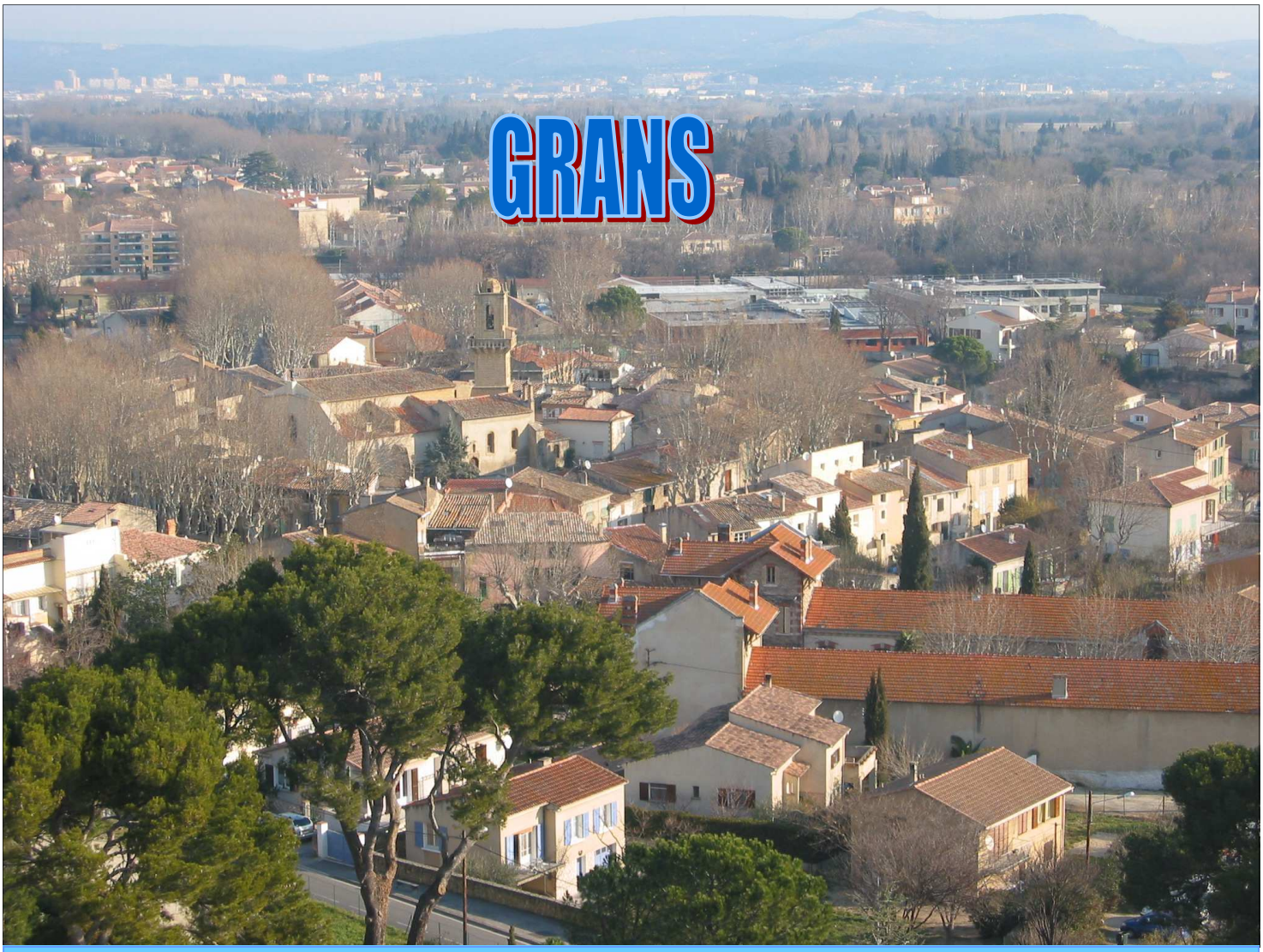

EDITION 2012 MIS A JOUR DECEMBRE 2015

21/01/2016

LE MOT DU MAIRE.....P 6
LE MOT DE L'ADJOINT DELEGUE A LA SECURITE .....P 7
GLOSSAIRE.....P 8
PREAMBULE .....P 9
OBJET DU PLAN.....P 10
ARRETE MUNICIPAL APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARD P11
ARRETE MUNICIPAL CREATION DE LA RESERVE COMMUNALE DE LA SECURITE CIVILE.....P 12
CADRE JURIDIQUE.....P 13
MISE A JOUR - FICHES ACTIONS DU RESPONSABLE.....P 14
MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PLAN .....P 15-16

1ERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE P 17

PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. Contexte général

- Caractéristiques de la commune.....P 18-19
- Identification des risques .....P 20-21

B. Plan cadastral et cartes

- CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES RISQUES .....P 22
- Carte 1 : Localisation zone risque « Sismique » .....P 23 à 26
- Carte 2 : Localisation zone risque « Feux de Forêts .....P 27 à 37
- Carte 3 : Localisation zone risque « Inondation .....P 38 à 42
- Carte 4 : Localisation zone risque « Mouvement de terrain » .....P 43 à 46
- Carte 5 : Localisation zone risque « Transport de Matières Dangereuses.....P 47 à 50
- Carte 6 : Localisation zone risque « Industriel ».....P 51

- CARTOGRAPHIE LOCALISATION C.C.M P.C.C HEBERGEMENT DZ ACCES ROUTE .....P 52
- Carte 1 : Localisation de la Cellule de Crise Municipale Poste de Commandement Communal .....P 53
- Carte 2 : Localisation des Centres d'accueil et d'hébergement .....P 54
- Carte 3 : Localisation de zone d'atterrissage DZ.....P 55-56
- Carte 4 : Localisation des zones d'accès routiers.....P 57
- Carte 5 : Localisation des routes chemins communaux.....P 58

ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE Maire, Adjoints, Conseillers Municipaux .....P 59-60

ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE DE GRANS.....P 61

2EME PARTIE : LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE P 62

SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES DE LA COMMUNE ..... P 63
POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL ET LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE site 1..... P 64 à 66
POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL ET LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE site 2 ..... P 67 à 70
LE CENTRE D'ACCUEIL « SALLE D'EVOLUTION » ..... P 71-72
COMPOSITION DE LA CELLULE MUNICIPALE DE CRISE ..... P 73-74
EMPLACEMENT DES RESPONSABLES DE LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE ..... P 75
PLAN DE TABLE DES RESPONSABLES DE LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE ..... P 76

LES FICHES ACTIONS :

- ☐ Monsieur le Maire « Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.) ..... P 77
- ☐ Secrétariat ..... P 78
- ☐ Le Commandant des Opérations de Secours (C.O.S.) ..... P 79
- ☐ Accueil téléphonique du public - Réception du public ..... P 80
- ☐ Responsable Adjoint délégué à la Sécurité et Adjoint Directeur des opérations de secours ..... P 81
- ☐ Responsable chargé de la Communication ..... P 82
- ☐ Accueil du public ..... P 83
- ☐ Responsable des Actions Communales (R.A.C.) ..... P 84
- ☐ Responsable du Poste de Commandement Communal (P.C.C.) ..... P 85
- ☐ Responsable «Lieux Publics Institutionnels, Lieux Publics de Loisirs, Lieux Publics Accueillant des Enfants, Etablissements Recevant du Public » (E.R.P.) ..... P 86 à 88
- ☐ Responsable « Logistique » ..... P 89
- ☐ Responsable « Economie » Commerçants Artisans Entreprises ..... P 90
- ☐ Responsable « Professions de Santé » ..... P 91
- ☐ Responsable « Population Ravitaillement /Alimentation » ..... P 92-93
- ☐ Chef de la Police Municipale (P.M.) ..... P 94
- ☐ Responsable du Comité Communal Feux de Forêts (C.C.F.F. et R.C.S.C)..... P 95
- ☐ Responsable des centres d'accueil et d'hébergement..... P 96

ORGANISATION DE L'ALERTE, TYPES D'ALERTES..... P 97-98
CIRCUIT D'ALERTE ..... P 99
LISTE DES FAMILLES SITUEES DANS LE CIRCUIT D'ALERTE DES RUES ET QUARTIERS INONDABLES ..... P 100
MESSAGE D'ALERTE A LA POPULATION ..... P 101 à 104
ORGANISATION DE L'EVACUATION ET DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION ..... P 105
ORGANISATION DES CENTRES D'ACCUEIL MUNICIPAUX ..... P 106

3EME PARTIE : LES MOYENS RECENSES P 107

LISTE DES VEHICULES DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX ET C.C.F.F ..... P 108
LISTE DES MATERIELS DETENUS PAR LES SERVICES TECHNIQUES ET C.C.F.F ..... P 109
LISTE DES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF ..... P 110
LISTE DES CENTRES D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT ..... P 111
LIEU DE STOCKAGE DES MATERIELS ..... P 112

LES PERSONNES RESSOURCES :

C.C.F.F. RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE ..... P 113-114

PROFESSIONS DE SANTE ..... P 115-116
Médecin, pharmacien, infirmier, kiné, ostéopathe, psychologue, orthophoniste, dentiste , pédicure-podologue

AUTRES PERSONNES AVOCATS ..... P 117

4EME PARTIE : ANNUAIRE DE CRISE P 118

ANNUAIRE DE CRISE

Numéro d'urgence ..... P 119
Maire, Adjoints, Conseillers Municipaux ..... P 120
Cellule de Crise Municipale ..... P 121-122
Annuaire des Services Municipaux ..... P 123
Personnels Police Municipale ..... p 124
Personnels Administratifs, ... P 125
Personnels des Services Techniques de la commune ..... P 126
Personnels Restaurant Municipal ..... P 127
Personnels Service Municipal Enfance et Jeunesse (Pôle Jeunesse) ..... P 128
Personnels Service Municipal Crèche » Les Feuillantines » ..... p 129
Personnels Service Municipal affectées aux écoles ATSEM ..... P 130
Lieux Publics Administratifs ..... p 131
Lieux Publics de Loisirs ..... P 131
Lieux publics accueillant des enfants et adolescents ..... P 132
Centre d'Accueil et Hébergement Responsable des ouvertures de ces établissements ..... P 133
Annuaire économie : Commerçants-Artisans-Entreprises ..... P 134 à 138
Annuaire Etablissements Privés Recevant du Public ..... P 139
Associations « Associations sportives » « Cultures et Traditions » « Les Autres Associations » ..... P 140à 143
Population isolée à risques feux de forêts ..... P 144
Etablissements Sanitaires ..... P 145

5EME PARTIE ANNEXES P 146

Ordre de réquisition ..... P 147

Imprimé : « suivi des évènements / main courante secrétariat » ..... P 148 à 150
Imprimé : « Accueil des Sinistrés » ..... P 151
Imprimé : « Registre de suivi des bénévoles engagés sur le terrain » ..... P 152

QUESTIONNAIRES LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS ..... P 153

Mairie ..... P 154
Eglise Saint Pierre ..... P 155
Ateliers municipaux ..... P 156
La Poste ..... P 157

QUESTIONNAIRES LIEUX PUBLICS DE LOISIRS ..... P 158

Centre Socio-Culturel Pablo NERUDA ..... P 159
Salle La Rose SCELLE ..... P 160
Salle de spectacle Robert HOSSEIN ..... P 161
Salle des Fêtes Gérard PHILIPE ..... P 162
Hall Omnisports Paul SIAS ..... P 163
La Médiathèque ..... P 164

QUESTIONNAIRES LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS ..... P 165
Restaurant Municipal ..... P 166
Ecole Elémentaire Georges BRASSENS ..... P 167
Ecole Maternelle Jacques PREVERT ..... P 168
Crèche Municipale « Les Feuillantines » ..... P 169

(Ces imprimés sont à compléter le jour de l'évènement)

LE MOT DU MAIRE

Notre commune, comme bien d'autres en **FRANCE,** est menacée par différents risques majeurs naturels : **Séisme, Inondation, Feux de Forêts, Mouvement de terrain** .
Risques majeurs technologiques : **Transport de Matières Dangereuses et Risques Industriels**.

Le **Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)** définit, sous **l'autorité du Maire**, l'organisation prévue par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

Le **Plan Communal de Sauvegarde** intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention (**DICRIM** notamment) ainsi que le dispositif **ORSEC**.

Je tiens à remercier, **Monsieur François PANDOLFI et Monsieur François GUARELLA** pour leur participation à l'élaboration du **Plan Communal de Sauvegarde**

Yves VIDAL
Maire de GRANS

Le mot de l'Adjoint délégué à la Sécurité …

En tant qu'Adjoint délégué à la Sécurité, j'estime qu'une collectivité comme la nôtre a une triple responsabilité dans le domaine de la prévention des risques majeurs :

- Communiquer et sensibiliser
- Prévenir et protéger
- Mobiliser et réagir avec le maximum d'efficacité

Communiquer et sensibiliser, c'est justement l'objet du présent document. Il se doit de vous informer, en toute transparence, des éventuels effets de risques connus et supposés, afin de mieux réagir. Il rappelle à cet effet les dispositions à prendre en cas d'incidents majeurs.

Prévenir et protéger, c'est le travail quotidien des services de la ville, en améliorant avec les spécialistes l'état des connaissances, mais aussi à travers la maîtrise de l'urbanisme ou encore avec des travaux d'aménagement.

Mobiliser et réagir avec le maximum d'efficacité, c'est le but du Plan Communal de Sauvegarde. Obligatoire depuis la loi du 13 août 2004, il a pour objet d'anticiper la mise en place d'une organisation spécifique qui serait mise en œuvre en cas de sinistre important. A cet effet une Cellule Municipale de Crise a été mise en place. Composée de responsables des différents services, sa mission est de gérer l'ensemble des interventions internes et externes et d'informer avec précision et rapidité les autorités de secours et les habitants touchés, ou même simplement menacés par les sinistres.

Qu'il soit d'origine naturelle ou technologique, le risque demeure un élément de notre quotidien.
Son approche a évolué probablement parce que notre exigence de sécurité est grandissante.
C'est pourquoi, je vous invite à prendre connaissance de ce document.
Etre mieux informé c'est déjà être mieux protégé.

« Soyons prêts pour l'avenir, la prévention n'ayant jamais produit de catastrophe ».

François PANDOLFI
Adjoint au Maire
délégué à la Sécurité

GLOSSAIRE

CAM : CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL

COS : COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS

DDTM : DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

DICRIM : DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DOS : DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS

ORSEC : ORGANISATION DES SECOURS

PCC : POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

PCS : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PPI : PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

PPRM : PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

RAC : RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES

SDIS : SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SIDPC : SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

CCM : CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

CCFF : COMITE FEUX DE FORET

RCSC : RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

PREAMBULE

Le P.C.S. est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile.

Le P.C.S. doit permettre de gérer les différentes phases d'un évènement de sécurité civile : l'urgence, le post-urgence et le retour à la normale.

Il s'agit, avant l'évènement, **de se préparer, s'organiser, se former et s'entraîner pour être prêt si nécessaire.**

Le P.C.S. définit les bases d'un dispositif dont l'ambition n'est pas de tout prévoir mais d'identifier et d'organiser par anticipation les principales fonctions et missions pour faire face à toutes situations.

Le dispositif doit être modulable et adaptable pour permettre de dimensionner la réponse à l'évènement.

C'est un travail à finalité opérationnelle.

Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte,l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention **(DICRIM)** notamment.

Le plan communal de sauvegarde complète le dispositif ORSEC.

L'élu délégué aux risques majeurs :

est chargé de rédiger et de tenir à jour **le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)** qui servira à engager et à organiser les opérations de secours localement en cas de crise.

OBJET DU PLAN

Le **Pan Communal de Sauvegarde** **(P.C.S.)** a pour but de constituer un outil opérationnel propre à gérer tout évènement qui peut mettre en cause la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de la commune ou perturber le fonctionnement de la vie communale. Ce plan est placé sous l'autorité du **Maire.**

Le **P.C.S.** est composé de :

- La qualification des risques qui menacent la commune, à travers les différents documents permettant de les connaître, de s'en préserver et d'y répondre.

- Notamment, dès sa réalisation, le **D**ossier d'**I**nformation **C**ommunal sur les **Ri**sques **M**ajeurs (**DICRIM**) qui a pour but de décrire les **Risques Majeurs, Naturels ou Technologiques,** recensés sur la commune et d'informer la population sur les consignes à respecter.

- Un annuaire opérationnel qui recense l'ensemble des contacts utiles en cas de crise.

- L'ensemble des missions et des actions à réaliser par chacun des acteurs du **P**oste de **C**ommandement **C**ommunal (**P.C.C.**)

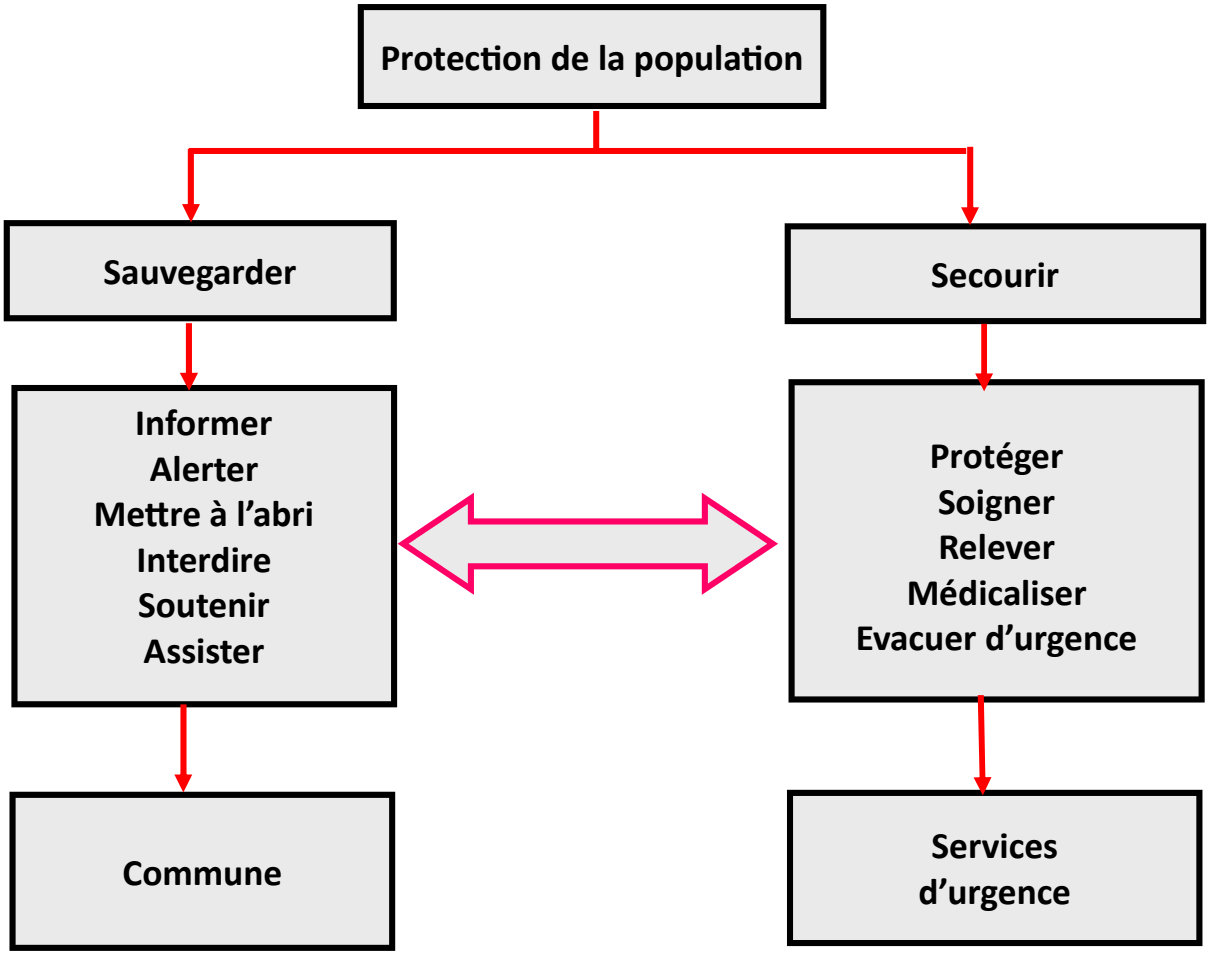

MAIRIE DE GRANS

BOUCHES-DU-RHÔNE - 13450 - ARRONDISSEMENT D'AIX
Tél. 04 90 55 09 70 ou 04 90 55 00 71 - Fax 04 90 55 86 87

N° 2012/180

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-2 et L2214-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article L125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs,

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages,

Vu la loi n° 2004-811 modifiée du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 précisant les modalités d'élaboration de ce plan,

Vu la délibération n° 2004/96 du 13 décembre 2004 créant la réserve communale de sécurité civile en la constituant de l'intégralité des membres du Comité Communal des Feux et Forêts,

Considérant que la commune de Grans est exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques tels que les séismes, les feux de forêts, les inondations, les mouvements de terrain, les transports de matières dangereuses et les risques industriels,

Considérant qu'il appartient au Maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune,

ARRÊTE

Article 1er : *Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Grans est approuvé à la date du 27 décembre 2012. Il est applicable à compter du 1er Janvier 2013.*

Article 2: *Ce plan est consultable à la Mairie par toute personne qui en fera la demande.*

Article 3: *Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application.*

Article 4 : *Délais et voies de recours : Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Tout recours contentieux contre cet acte devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement de la contribution à l'aide juridique, conformément aux dispositions de l'article 1635 bis Q du Code Général des impôts, et du décret n° 2011-1202 du 28 septembre 2011.

Article 5 : *Le Maire de la Commune de Grans et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

L'arrêté sera publié conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à :

- *Monsieur le Préfet de la Région PACA, Préfet des Bouches du Rhône*
- *Monsieur Le Sous-Préfet d'Aix en Provence*
- *Monsieur le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civiles (SIRACEDPC)*
- *Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours*
- *Monsieur le commandant du Groupement de Gendarmerie ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique*
- *Mesdames et Messieurs les Directeurs des Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM), Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)*
- *Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Salon de Provence*

Fait à GRANS, 27 décembre 2012
Affiché le 28 décembre 2012
Le Maire, Yves VIDAL

Expédié à l'autorité contrôle le 10.01.2013
Visé par l'autorité de contrôle le 10.01.2013
Publié le 10.01.2013
Acte exécutoire.

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Aix

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	25	25

N° 2004/96

Objet :

Projet création de la réserve communale de sécurité civile

LOI DU 5 AVRIL 1884 - ARTICLE 56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Décembre 2004

L'an deux mille quatre et le treize décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de ***Monsieur VIDAL Yves, Maire.***

Présents *: BARTOLI G. - BELTRANDO L. - BLANQUART C. - CAMELER E. - CANDELLA M. - GABELLONI A. - GRIFFET R. - GRUNINGER F. - HELLERINGER J - LEBOEUF B. - LOUBET E. - MATTA R. - MOLLARD D. - NARDY F. – PAGES C. - PANDOLFI F. - PILLON M. - RAYNAUD-BREMOND C. - ROYER M. - RUIZ M. - SCHINTONE D. - TEISSIER M. - TEYSSIE S.*

Procuration *: Madame JEAN Marie-Jeanne à Madame PAGES Claudette*

Date de la convocation *: le 3 Décembre 2004*

Secrétaire de Séance *: Jacques HELLERINGER*

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile prévoit la création d'une réserve communale de sécurité civile regroupant toutes les bonnes volontés en situation de crise. Elles seront chargées d'intervenir en complément des services publics compétents et pouvant s'engager en amont sur l'information de la population, l'élaboration de plan ou des exercices d'évacuation.

Cette réserve devant être créée par le Conseil Municipal, il vous est proposé de la constituer des membres du Comité Communal des Feux et Forêts.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

L'exposé de Monsieur Le Maire entendu,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

- *Décide de créer la réserve communale de sécurité civile en la constituant de l'intégralité des membres du Comité Communal des Feux et Forêts.*
- *Autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes démarches utiles afin de mener à bien cette affaire*

Fait en séance, les jour, mois et an susdits,
ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE GRANS

CADRE JURIDIQUE

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de Modernisation de la Sécurité Civile et notamment son article 13 (Chapitre II protection Générale de la population) ;

« Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14.

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et pour Paris par le préfet de police.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées.

La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration. »

Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212-1 :

« La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties.

La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure.

Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif au droit à l'information du citoyen.

Décret n° 2004-554 du 9 juin 2004 relatif à la prévention du risque d'effondrement de cavités souterraines et de marnières et modifiant le **décret n° 90-918 du 11 octobre 1990** relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs

Décret n° 88-622 du 6 mai 1988 relatif aux plans d'urgence

Plan départemental ORSEC des Bouches du Rhône (notifié par arrêté préfectoral n° 2214 du 20/8/2001)

Décret n° 94-614 du 13 juillet 1994 relatif aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible.

Décret n° 90-394 du 11 mai 1990 Relatif au Code d'Alerte National.

Tous plans d'urgence (plans particuliers d'intervention (P.P.I.) - Plans de Secours Spécialisés (P.S.S.) ou Plan de Prévention des Risques (P.P.R.)) concernant la commune.

MISE A JOUR FICHE ACTIONS DU RESPONSABLE

Responsable : **Adjoint délégué à la SECURITE PUBLIQUE ET AUX RISQUES MAJEURS :**
Assurer la mise à jour du P.C.S.

LISTE DE DIFFUSION

Le Plan Communal de Sauvegarde est transmis :

- à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône,
- à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours des Bouches du Rhône,
- à Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Salon-de-Provence,
- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Bouches du Rhône,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer D.D.T.M.
- à Monsieur le Maire, DGS, DST, Police Municipale, Elu sécurité

Pages modifiées	Modifications apportées	Date de réalisation
toutes	Exemplaire du 16/12/2015 annule et remplace l'exemplaire du 01/01/2013	16/12/2015

Le Plan Communal de Sauvegarde peut être déclenché :

- **de la propre initiative du Maire,** ou de son représentant désigné dès lors que les renseignements reçus à tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement ; il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;
- **à la demande de l'autorité préfectorale (ou son représentant)**

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit constituer le **Poste de Commandement Communal (P.C.C.).**

Pour cela il met en œuvre le schéma d'alerte

ALERTE DE LA POPULATION

L'ALERTE

Le Maire a l'obligation de diffuser l'alerte auprès de ses concitoyens.
A l'échelle de la commune, l'alerte doit se concevoir de deux niveaux :

- La réception de l'alerte
- La diffusion d'une alerte à destination de la population.

LES MOYENS D'ALERTE

Le Maire doit prendre toutes les mesures pour s'assurer du bon déroulement de l'alerte afin d'être sûr que tous les habitants appliquent les consignes qui leur auront été diffusées.

Les missions de sauvegarde sont essentiellement tournées vers l'aide à la population et le soutien au Dispositif de Secours.

C'est pourquoi un règlement d'emploi des différents moyens d'alerte doit être élaboré.

Le recensement des moyens vise donc à établir une liste du matériel et des personnes disponibles sur la commune pour assurer ces missions. Il est indispensable de dresser cet inventaire et de le compléter par le recensement des moyens privés. ***En effet le Maire dispose d'un pouvoir de réquisition sur le territoire de sa commune en cas de nécessité.***

Pour ce qui concerne les moyens humains, il convient d'étudier la possibilité de création d'une ***Réserve Communale de Sécurité Civile (R.C.S.C.)*** si nécessaire, et d'établir un annuaire permettant d'identifier et de contacter rapidement les personnes recensées dans le plan.

Le choix du moyen d'alerte permettant la diffusion d'un signal ou d'un message doit être reconnaissable pour chaque situation.

STRATEGIE OPERATIONNELLE

Il convient donc d'assurer l'organisation et la direction de ces moyens en fonction des évènements qui peuvent concerner :

- ☐ Soit la commune seule
- ☐ Soit la commune dans un ensemble de collectivités sinistrées
- ☐ Soit en assurant une mission de solidarité au profit d'une autre collectivité sinistrée

Aussi, le Maire déclenche les mesures permettant l'accueil, l'hébergement, éventuellement le ravitaillement des personnes évacuées avec les services de secours **et le cas échéant par les Associations de Secouristes**.

Il doit à cet effet mettre en place un **Centre d'Accueil Municipal (C.A.M.**) constitué d'un groupe d'accueil, d'un bureau d'accueil et d'un comité d'accueil.

Si le dispositif prévu permet une gestion dans les meilleures conditions possibles, il pourra toutefois être allégé afin de s'adapter aux capacités de la commune.
Une seule structure peut être activée, par exemple uniquement le comité d'accueil.

IDENTIFICATION DES RISQUES

Les risques et mesures spécifiques à prendre en compte au niveau de la mise en œuvre de ce plan sont recensés dans un document, à savoir le :

DICRIM :
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

1ère PARTIE

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ET ANALYSE DES RISQUES

PRESENTATION
CONTEXTE GENERAL
CARACTERISTIQUE DE LA COMMUNE

Grans est situé à 6 km au Sud-ouest de **Salon-de-Provence,** ville la plus proche.
Le centre ville de cette bourgade est une véritable coquille d'escargot dont les façades sont chargées d'histoire. Les ruelles étroites s'enroulent jusqu'à l'église, mentionnée dès 1207.

Ce village de près de 600 maisons agglomérées, se situe dans le vallon de la Touloubre.

L'architecture Gransoise est très riche, très chargée, de style néo-classique.

Grans réunit tous les ingrédients d'un village provençal : une rivière qui le traverse en son centre, ses maisons, ses places et son boulevard circulaire qui indique la présence de remparts jusqu'au XVIIème siècle.

Situation géographique :

Commune de .....GRANS
Département .....des Bouches du Rhône
Nombre d'habitants .....4314 habitants (au premier janvier 2009)
Altitude .....52 mètres
Superficie .....2 760 hectares
Arrondissement .....Aix en Provence
Canton .....Salon-de-Provence
Ville la plus proche .....Salon de Provence située à 6 km au Nord-Est de GRANS
Moyens d'accès RD16, RD19, D69

Milieu naturel :

Relief .....la partie Sud se compose de collines d'une superficie boisée de 674 hectares
Altitude .....point culminant 109 mètres lieu dit Tartagu
Végétation .....Pinède, chênes verts, garrigue, broussailles

Réseau hydrologique :

Cours d'eau .....le village est traversé par la Touloubre
La Touloubre : rivière sinueuse bordée de falaise et dominée par le site archéologique de l'Oppidum de Baumajour.
Elle prend sa source à Venelles, au Nord d'Aix-en-Provence dans le massif de la Trévaresse, traverse le centre ville de La Barben, Pelissanne et Grans suivant un tracé d'Est en Ouest.

Ces quatre affluents tous en rive droite :

- Le Val de Budéon, qui prend sa source à Saint-Cannat et qui se jette dans la Touloubre en amont du château de Val mousse.

- Le Concernade/Lavaldenan, qui prend sa source à Rognes et qui se jette dans la Touloubre en aval du château de la Barben.

- Le Vabre du Boulery, qui prend sa source à Lambesc et qui se jette dans la Touloubre à la Barben.

- Le Vabre de La Goule, qui prend sa source à Aurons et qui se jette dans la Touloubre à Pélissanne.

Subitement rejetée vers le Sud-Est à Grans, les escarpements de son lit dépassent les 50 mètres en aval de Pont-de-Rhaud.

Après un parcours de 65 km, elle se jette dans l'étang de Berre dans la zone de marais dite <<Petite Camargue>> au lieu dit << la Pointe>> sur la commune de Saint-Chamas.
Superficie du bassin versant de la Touloubre 420 kilomètres carrés comprenant 18 communes :

- **Aix-en-Provence**
- **Aurons**
- **Cornillon-Confoux**
- **Coudoux**
- **Eguilles**
- **Grans**
- **La Barben**
- **Lambesc**
- **Lançon-de-Provence**
- **La Fare-les-Oliviers**
- **Pelissanne**
- **Rognes**

Salon-de-Provence Saint-Cannat Saint-Chamas Venelles Ventabren Vernègues

LES RISQUES MAJEURS NATURELS :

→ **Séisme,**
→ **Feux de Forêts,**
→ **Inondation,**
→ **Mouvements de terrain**
→ **Autres phénomènes naturels dangereux (Neige, Tornade, Vent violent..)**

LES RISQUES MAJEURS TECHNOLOGIQUES :

→ **Transport de Matières Dangereuses, (par voie routière, voie ferrée et par canalisation souterraine gazoduc).**

→ **Risque Industriel (nuage toxique en provenance de la gare de triage de Miramas)**

Le seul établissement utilisant des substances visées par la Directive de SEVESO - et de ce fait soumis à un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) - le périmètre d'alerte concerne la Commune de Grans est la gare de triage de Miramas (périmètre d'alerte : 5000m).
La nature du danger pour la commune est le dégagement d'un nuage toxique en cas de brèche dans un wagon transportant un produit dangereux.

Les zones potentiellement concernées se situent au sud-ouest de la commune , où la faible occupation humaine n'engendre pas d'enjeux importants.

En cas d'accident industriel, les personnes menacées seraient directement alertées par les sapeurs-pompiers et les forces de l'ordre. Les radios locales relaieraient l'alerte ainsi que les consignes transmises par les services de secours.

LES RISQUES MAJEURS NATURELS

SEISME

FEU DE FORÊT

INONDATION

MOUVEMENT DE TERRAIN

LES RISQUES MAJEURS TECHNOLOGIQUES

TRANSPORT DE MATIERESDANGEREUSES

RISQUE INDUSTRIEL

Carte 1

Risque « Sismique »

Carte 2

Risque « Feux de Forêts »

Carte 3

Risque « Inondation »

Carte 4

Risque « Mouvements de terrain »

Carte 5

Transport de Matières Dangereuses (T.M.D)

Carte 6

Risque « Industriel »

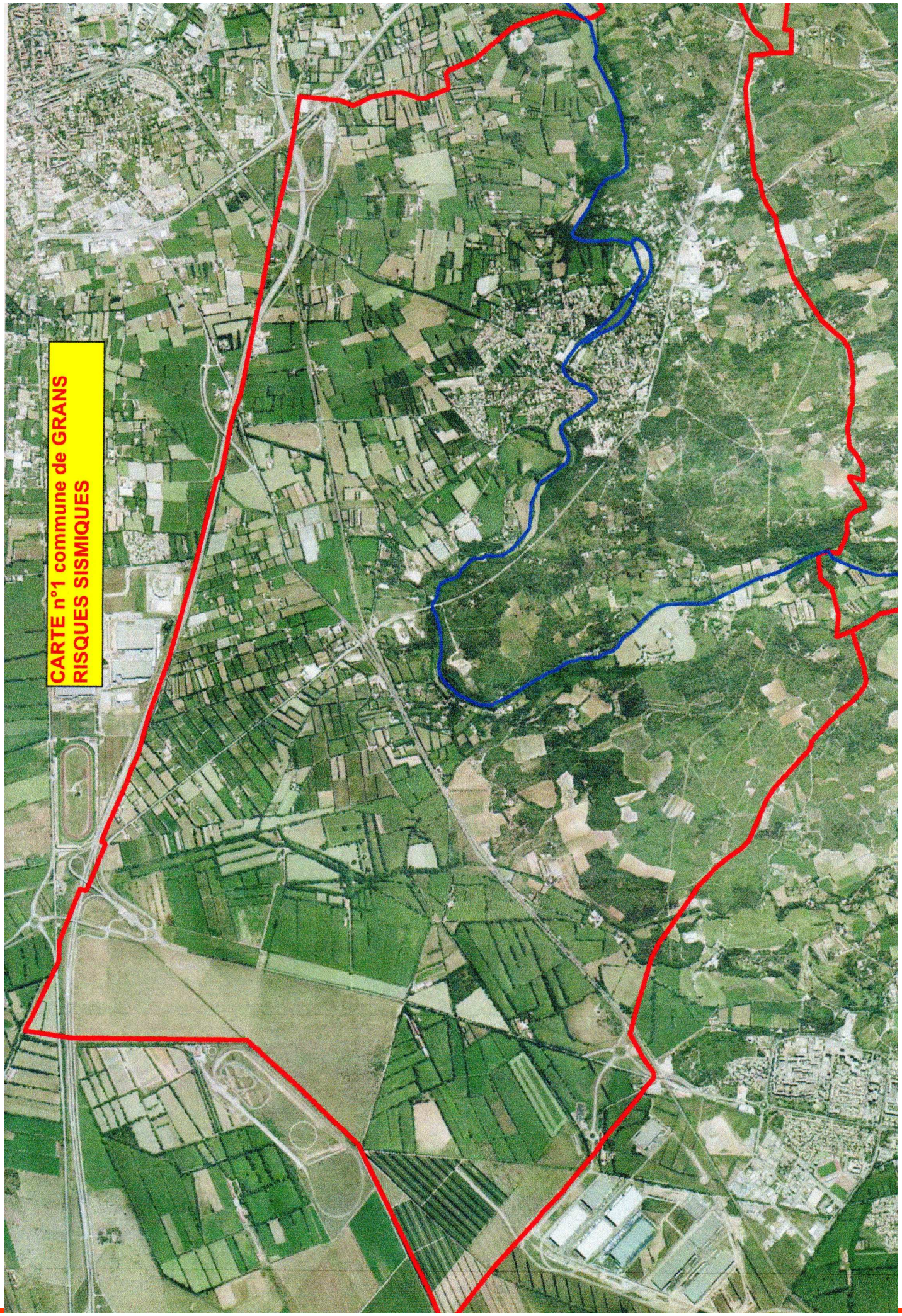
CARTE n°1 commune de GRANS
RISQUES SISMIQUES

LOCALISATION RISQUE SISMIQUE
CARTE 1

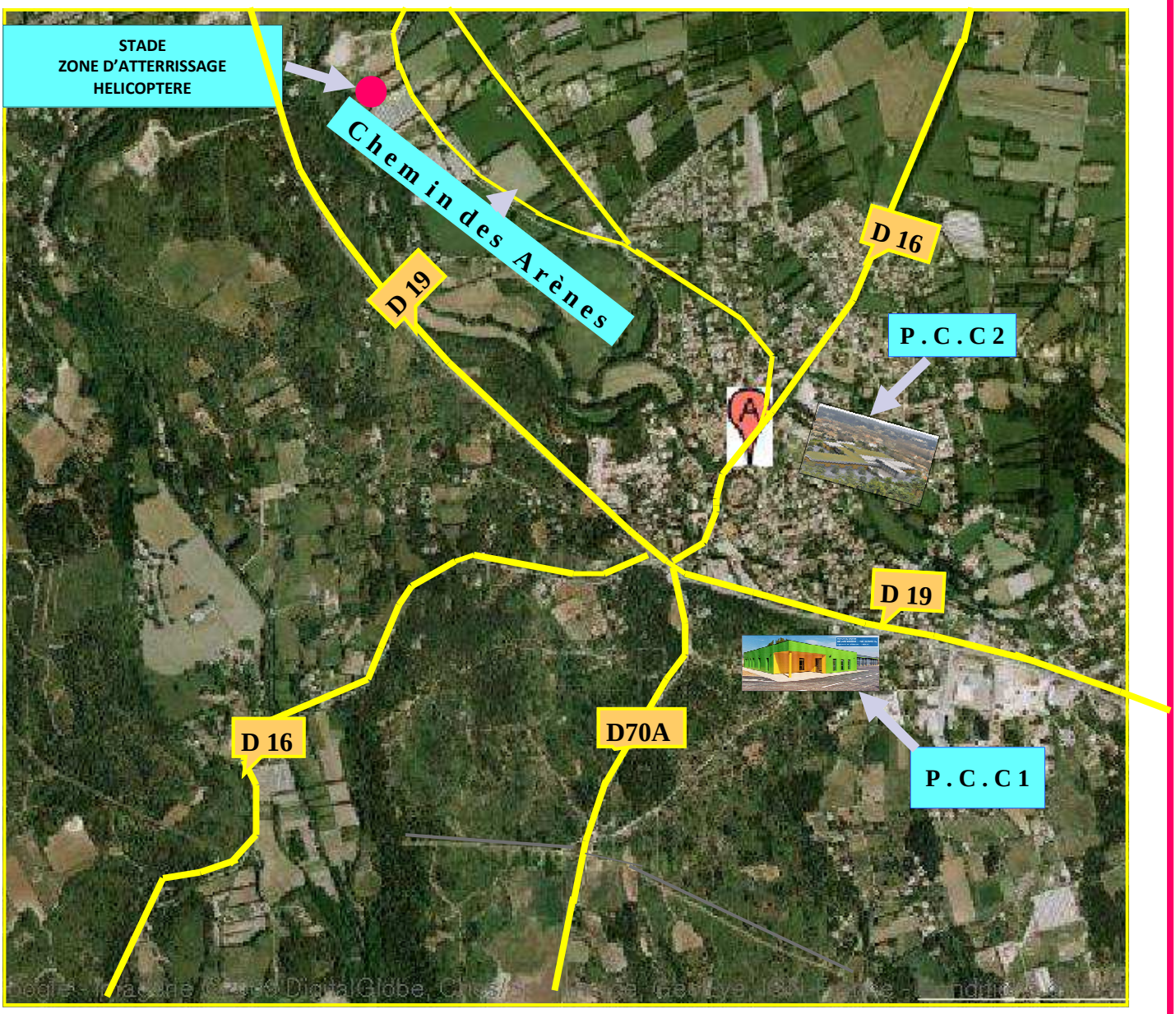

LE RISQUE SISMIQUE

☛ *QU'EST CE QU'UN SEISME OU TREMBLEMENT DE TERRE*

Le séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol.
Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Cette fracturation est due à une grande accumulation d'énergie qui se libère en créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Un séisme est par nature imprévisible, il n'existe actuellement aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance se produira un séisme ; il n'y a pas d'alerte possible.
Apprendre donc les bons réflexes de sauvegarde si une secousse survenait est essentiel.

☛ *LE RISQUE SISMIQUE A GRANS*

Le risque sismique sur la commune de Grans est moyen, (en zone II) ce qui indique la sensibilité du territoire à cet aléa.
Pour référence le séisme du 11 juin 1909 ou « séisme provençal » qui est resté tristement célèbre puisqu'il correspond à l'intensité la plus forte sur le territoire national pour le siècle dernier. Ce séisme, dont l'épicentre était localisé sur la région de Lambesc, Rognes, Saint-Cannat, avait aussi provoqué d'importants dégâts sur les communes de Pelissanne et Salon-de-Provence.

☛ *LES MESURES PRISES*

Des dispositions réglementaires concourent à la prévention des séismes en rendant obligatoires les normes de construction parasismique qui ont pour objectif la sauvegarde des vies humaines, en évitant à tout prix que le bâtiment ne s'effondre sur ses occupants.
⇨Le décret du 14 Mai 1991 détaille les types de bâtiments auxquels s'appliquent les normes parasismiques.
⇨Ce décret est annexé au Plan Local d'Urbanisme et est également visé par Monsieur le Maire dans tous les arrêtés d'autorisation de construire.
⇨ L'arrêté du 29 mai 1997 précise les règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la catégorie dite « à risque normal » dont font partie les maisons individuelles.
⇨ Une plaquette d'information intitulée : « construire en zone sismique est remise à chaque usager au moment de l'instruction du permis de construire.

TREMBLEMENT DE TERRE A GRANS
LE 11 JUIN 1909

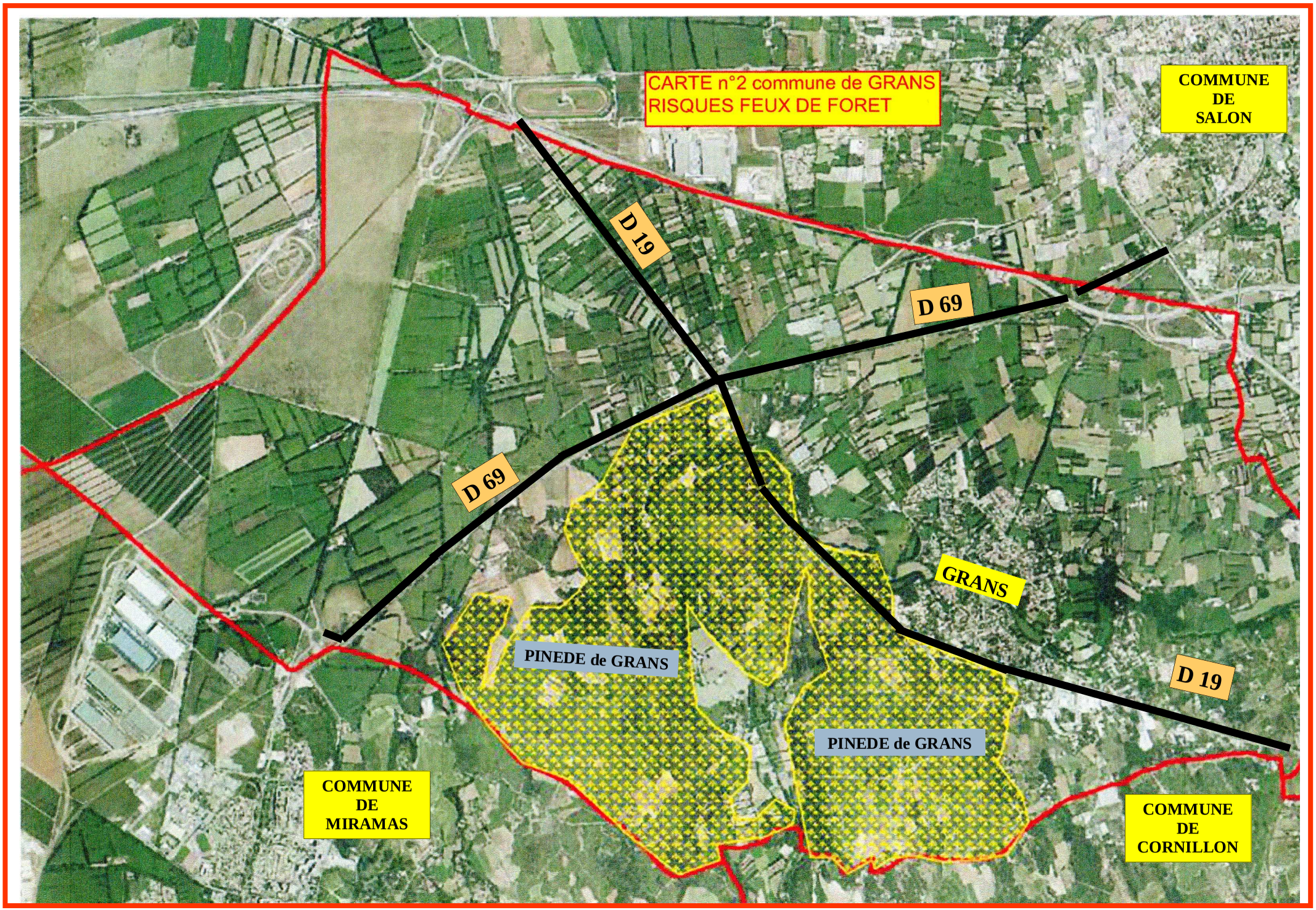
CARTE n°2 commune de GRANS
RISQUES FEUX DE FORET
COMMUNE DE SALON
D 19
D 69
D 69
GRANS
PINEDE de GRANS
PINEDE de GRANS
D 19
COMMUNE DE MIRAMAS
COMMUNE DE CORNILLON

LOCALISATION
RISQUE FEUX DE FORÊTS
CARTE 2 ZONE 2 B ZONE 3 A ZONE 3 B ZONE 3 C

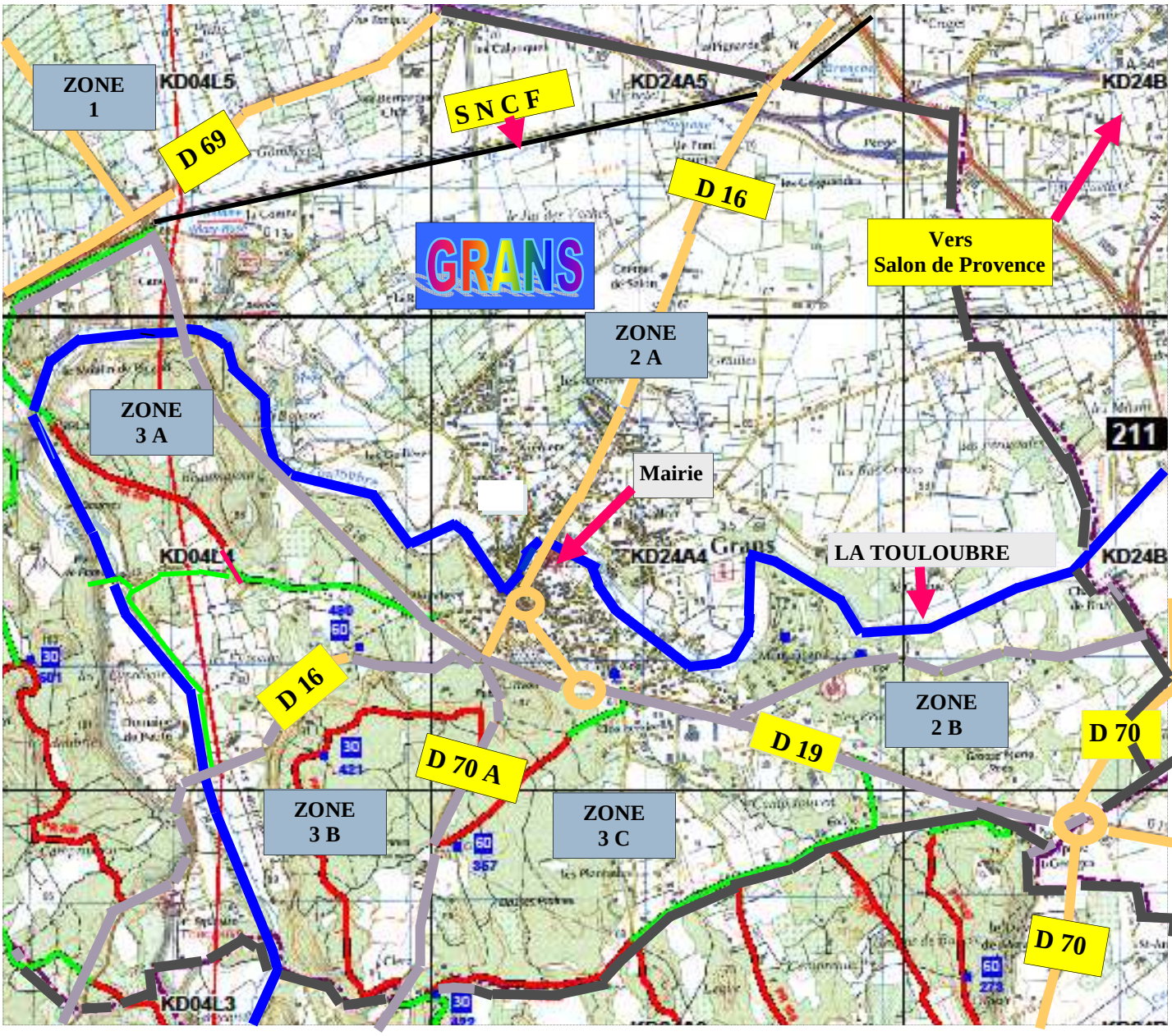

LOCALISATION
RISQUE FEUX DE FORÊTS
CARTE 2 ZONE 3A

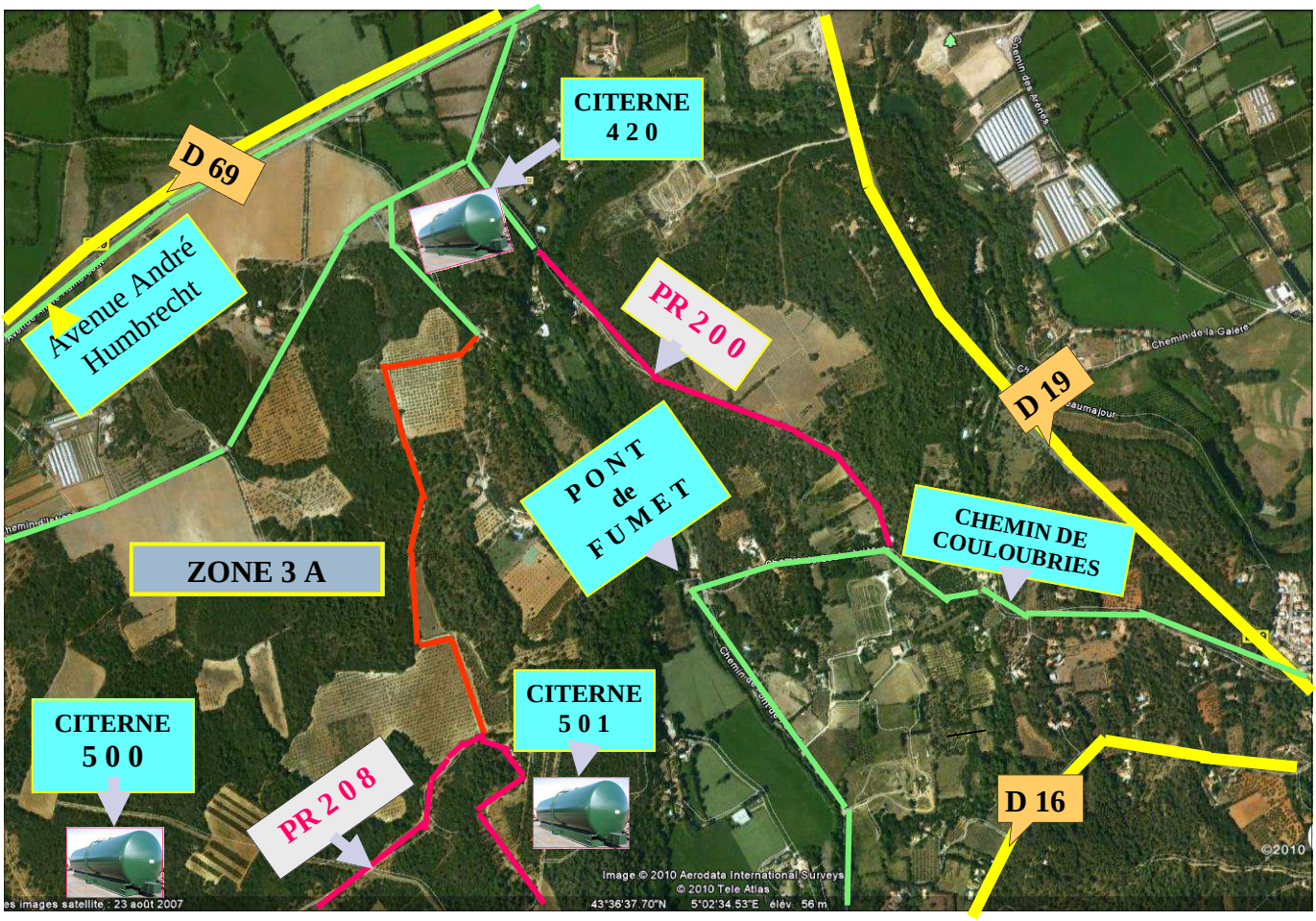

LOCALISATION
RISQUE FEUX DE FORÊTS
CARTE 2 ZONE 3A SUITE

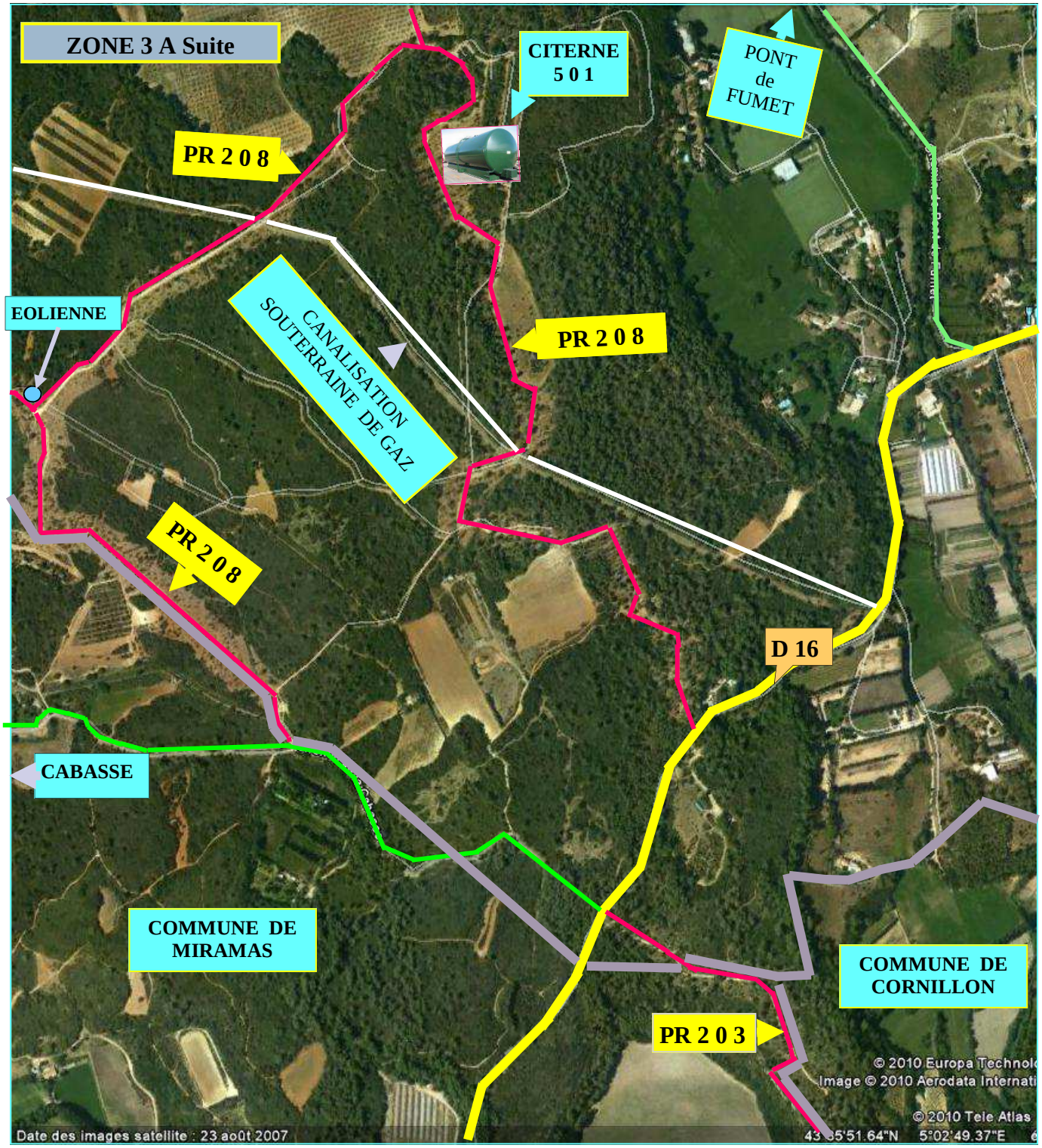

LOCALISATION
RISQUE FEUX DE FORÊTS

CARTE 2 ZONE 3 B

LOCALISATION
RISQUE FEUX DE FORÊTS

CARTE 2 ZONE 3 C

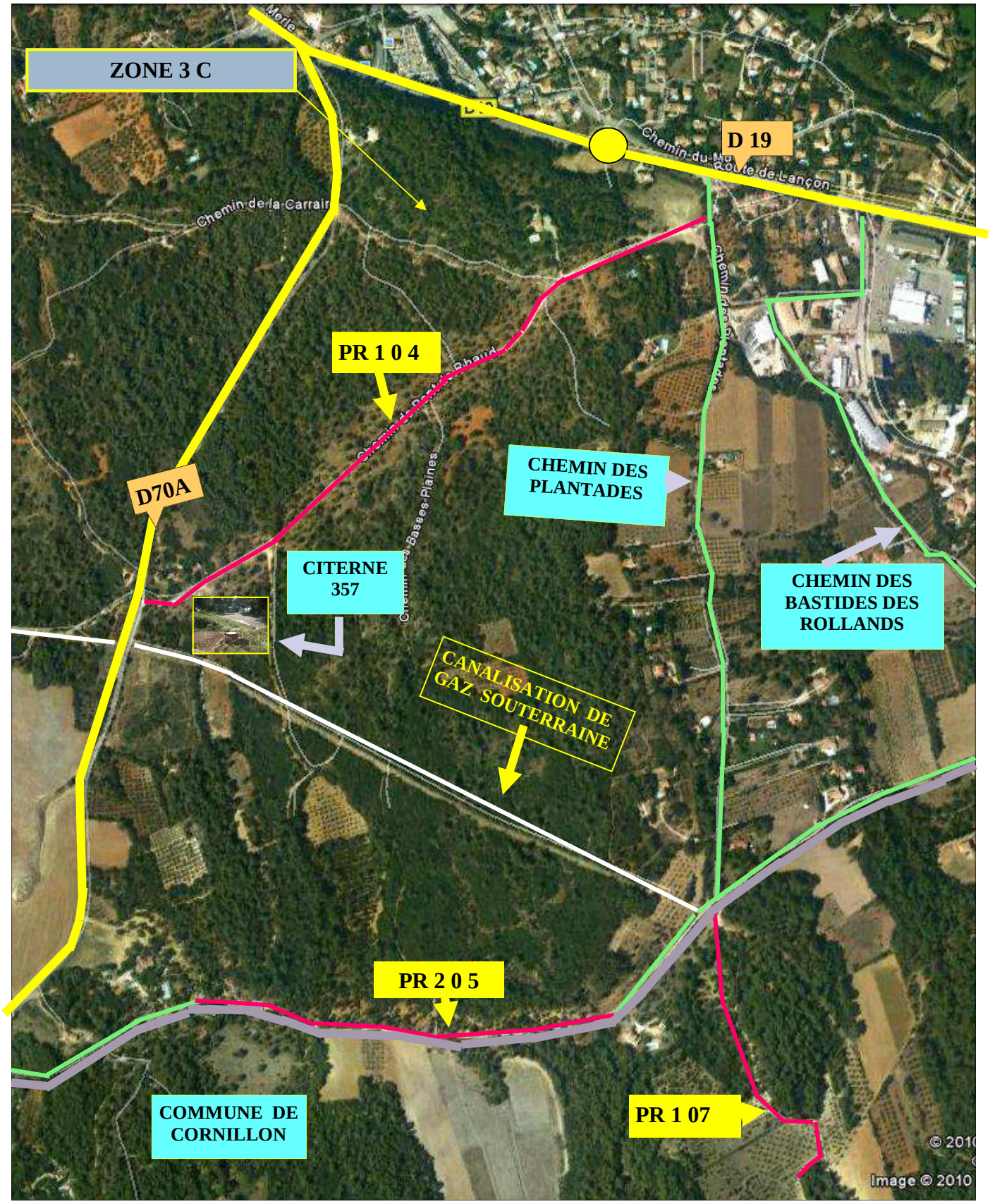

LOCALISATION
RISQUE FEUX DE FORÊTS
CARTE 2 ZONE 3 C SUITE

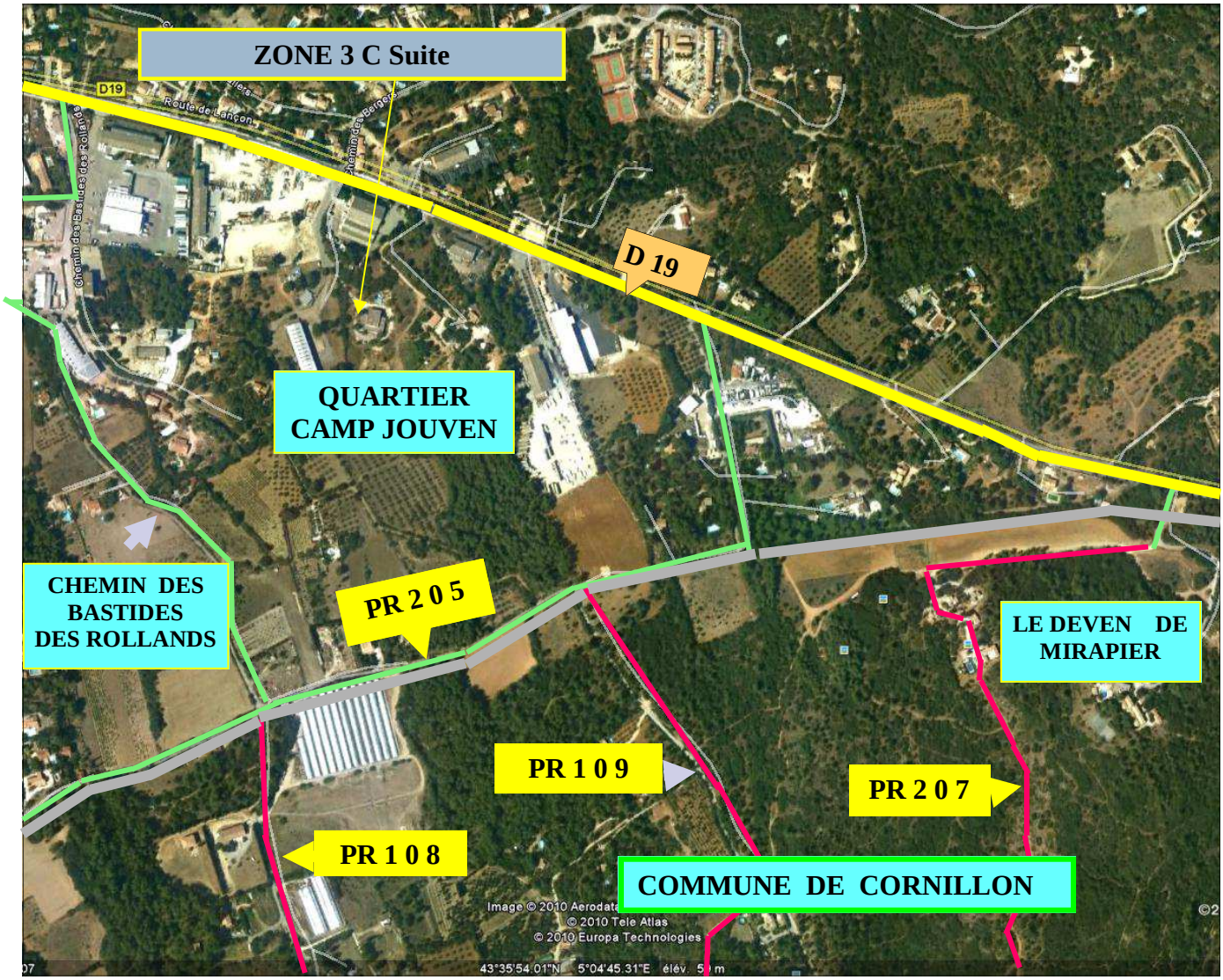

LOCALISATION
RISQUE FEUX DE FORÊTS
CARTE 2 ZONE 2 B

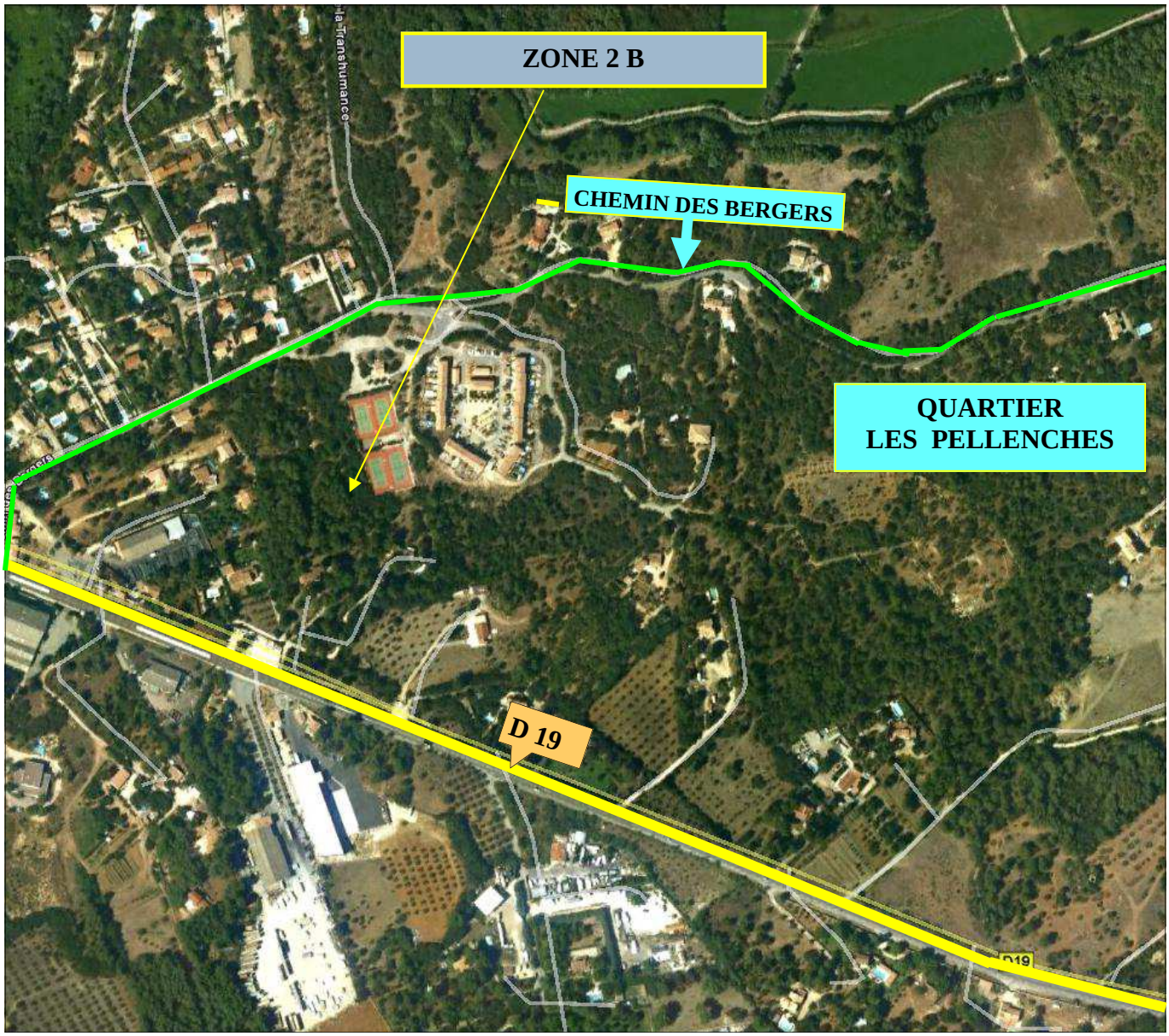

LOCALISATION
RISQUE FEUX DE FORÊTS
CARTE 2 ZONE B SUITE

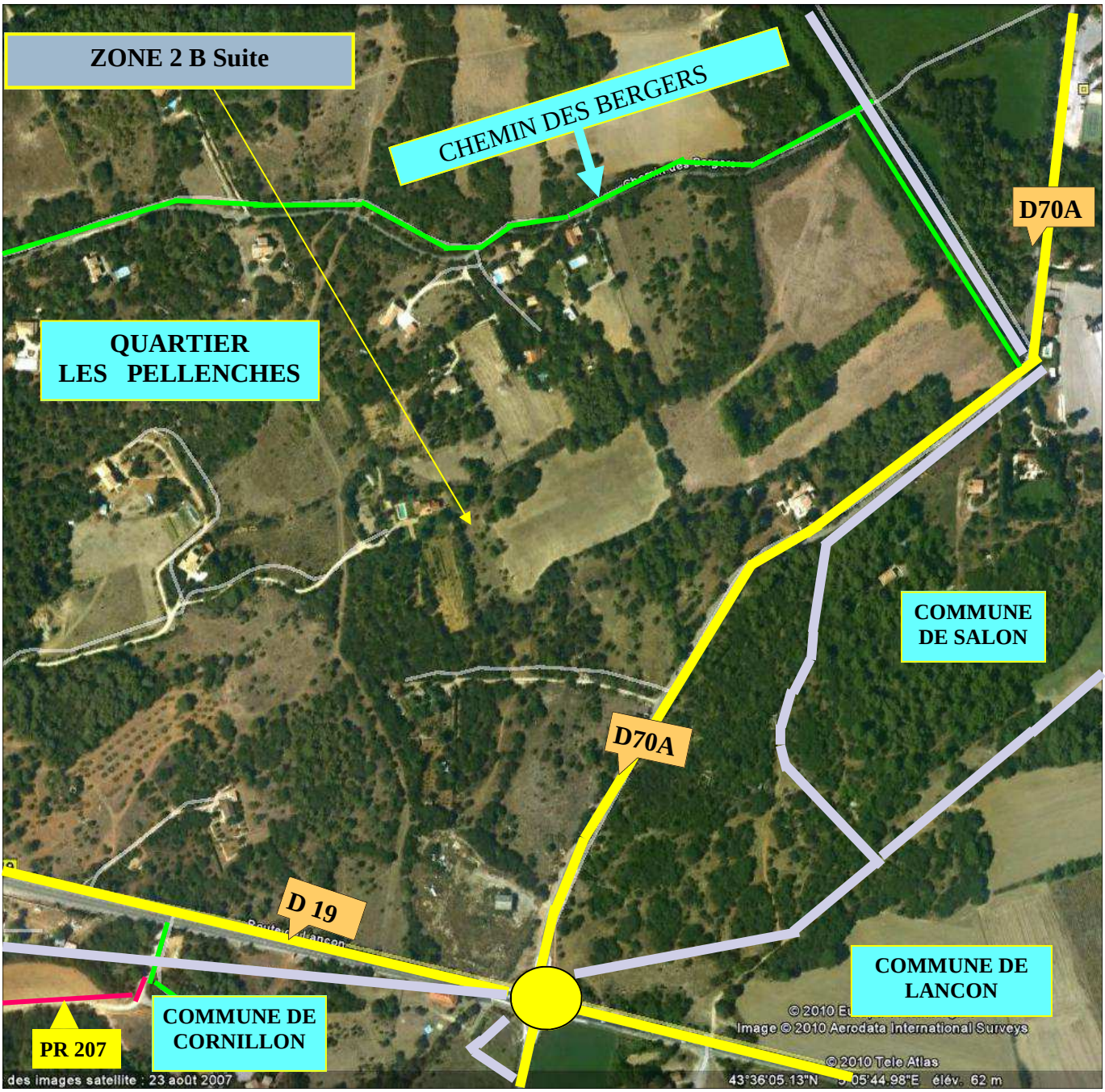

LE RISQUE FEUX DE FORÊTS

QU'EST CE QU'UN FEU DE FORÊT ?

Est considéré comme un feu de forêt tout incendie qui menace plus d'un hectare de bois, maquis ou de garrigue. Le risque de feu est surtout lié à l'état de la forêt (et donc à son état d'entretien) ou de sécheresse.

LE RISQUE FEUX DE FORET A GRANS

La commune de **Grans** est classée en **zone peu sensible** aux feux de forêt. Le massif boisé de **Pont de Rhaud** couvre le Sud du territoire communal jusqu'à la zone urbanisée.
Les enjeux sont générés par la présence d'un habitat diffus.

Il est à noter que le risque est essentiellement celui d'un départ de feu qui se propagerait vers le Sud du massif et les communes avoisinantes.

Les zones de la commune potentiellement concernées par un risque d'incendie sont représentées sur la carte.

En cas d'incendie, les sapeurs pompiers avertiraient directement les personnes menacées.

Le cas échéant, **une Cellule Municipale de Crise** serait formée à **l'Espace Robert Hossein** pour organiser les secours et la prise en charge des personnes éventuellement évacuées, grâce au plan d'hébergement communal

LES MESURES PRISES

▶ **Existence d'un Comité Communal Feux de Forêts**.

▶ **Le respect de la réglementation en vigueur :**

- L'interdiction d'accès aux espaces sensibles.

L'arrêté préfectoral du 23 Mai 2011 interdit l'accès à ces massifs du 1er juillet au 2ème dimanche de Septembre.

- L'emploi du feu en zone boisée

L'arrêté préfectoral du 19 Février 2007 stipule qu'il est interdit de faire du feu ou d'utiliser du matériel provocant des étincelles dans les espaces sensibles.
Cette interdiction est applicable du 1er février au 31 mars puis du 1er juin au 30 septembre sauf dérogation préfectorale. Tout emploi de feu est interdit toute l'année lorsque la vitesse du vent est supérieure à 40 km/heure.

- L'obligation de débroussaillement fixée par arrêté préfectorale impose, aux propriétaires concernés d'effectuer cette opération avant le 15 avril de chaque année

POLICE MUNICIPALE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES BOUCHES DU RHÔNE
P.C.M. 1

GENDARMERIE
photo PRAUD Emmanuel

CARTE n°3 Commune de GRANS
RISQUE INONDATION

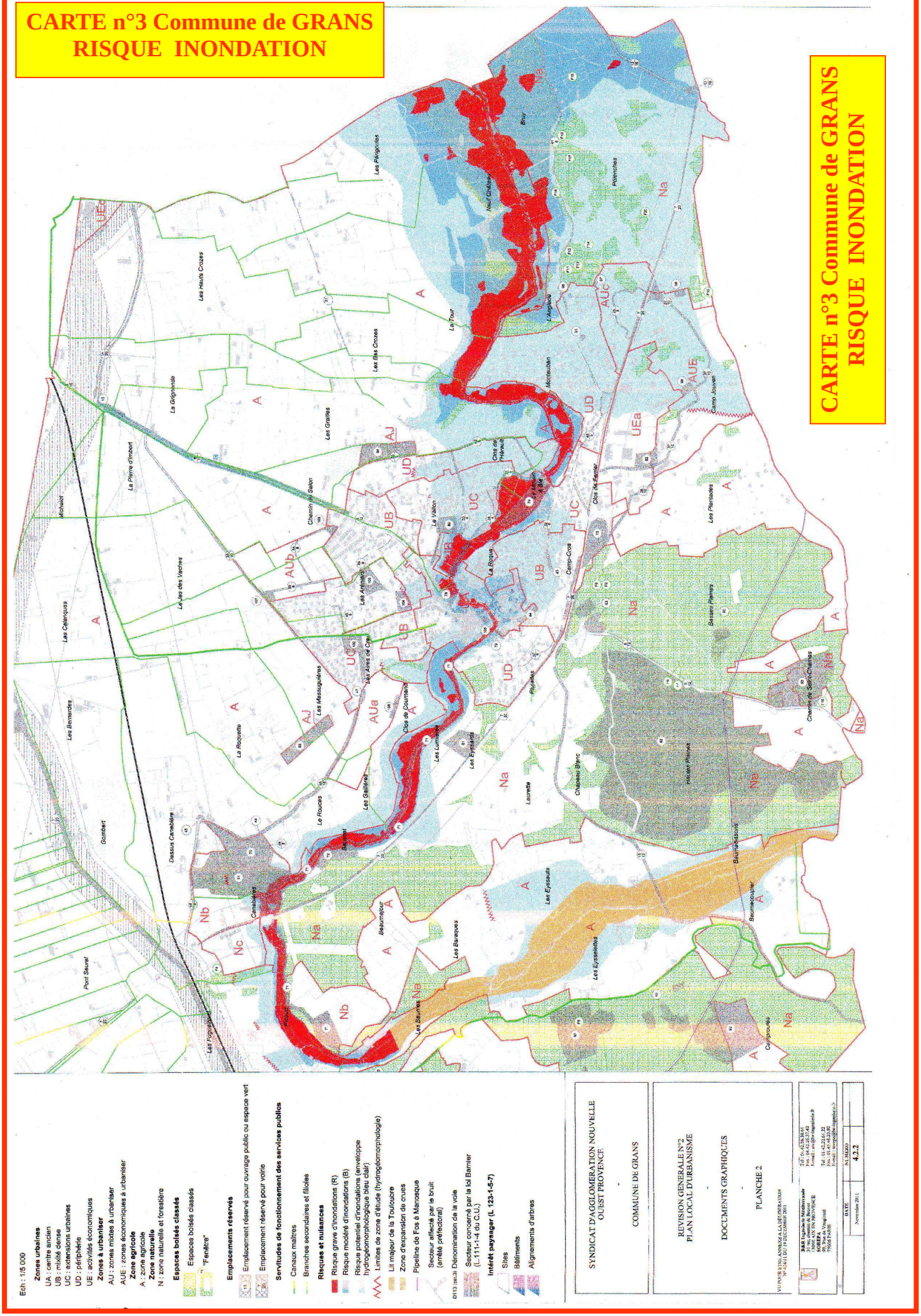

LOCALISATION
RISQUE INONDATION
CARTE 3

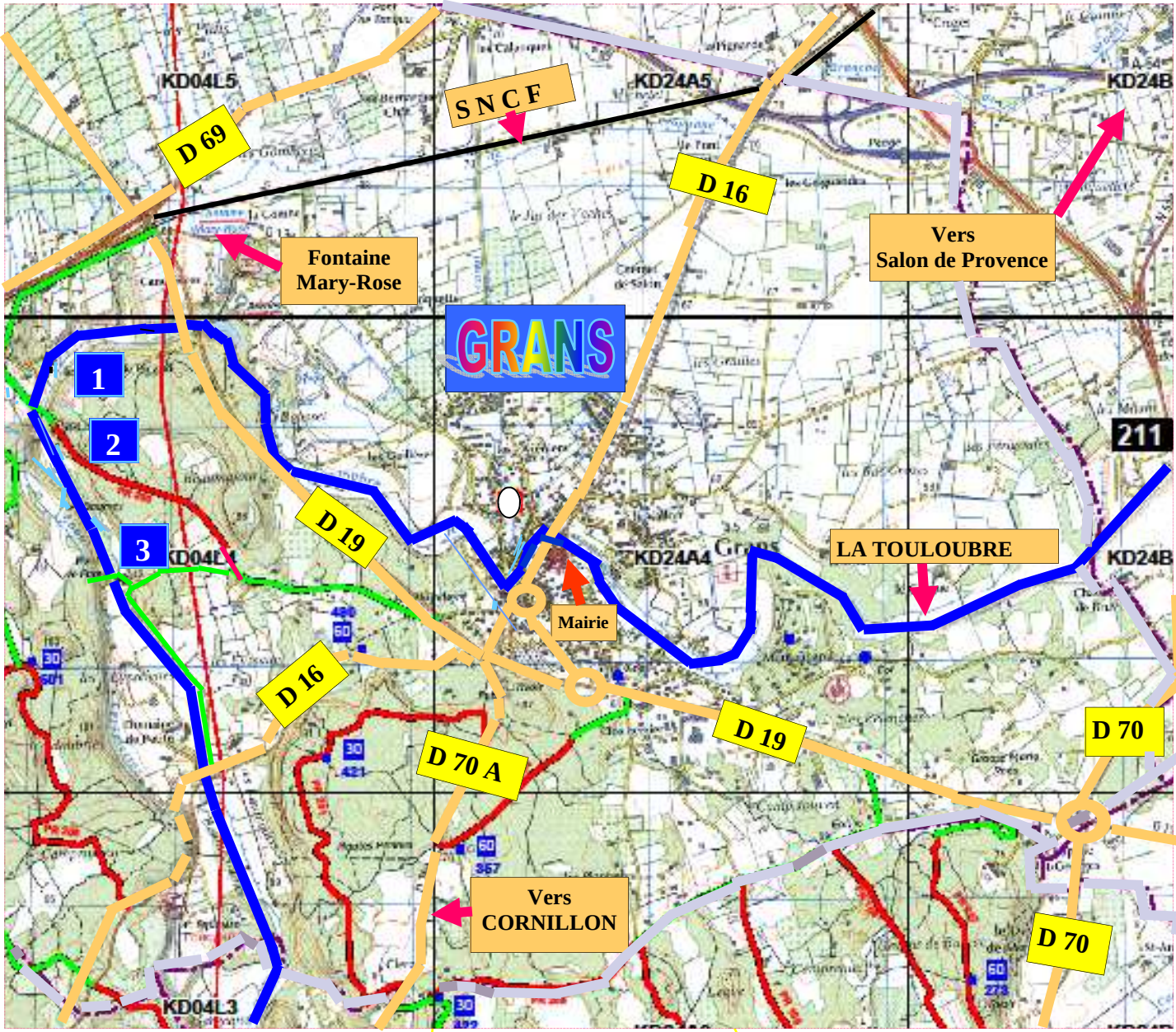

LISTE DES RUES DU CENTRE VILLE INONDABLES

Avenue Charles De GAULLE	Bd Victor JAUFFRET	Rue Aristide BRIAND
Montée de la Glacière	Rue Louis PASTEUR	Cours Camille PELLETAN
Place Sainte Anne coté Eglise	Rue Vieille coté Eglise	Rue de l'EGALITE
Rue Emile ZOLA	Rue du Four	Place Jean JAURES
Rue Auguste SAUREL	Rue Germaine RICHIER	Place du Foirail

QUARTIERS INONDABLES

1 **MOULIN de PICAUD** **2** **SAINT CHARLES** **3** **PONT de FUMET**

LE RISQUE INONDATION

QU'EST CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation peut se présenter sous différents aspects : l'inondation de plaine qui se répand assez lentement par débordement du cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique, l'inondation torrentielle qui provoque une montée des eaux très rapide ou l'inondation par ruissellement urbain qui correspond à l'écoulement sur la voirie de volumes d'eau ruisselés lors d'orages violents.

LE RISQUE INONDATION A GRANS

Le risque inondation sur Grans correspond essentiellement aux crues torrentielles de la Touloubre qui se reproduisent régulièrement au fil des années. Ce type d'inondation est dû à de violentes précipitations sur un bassin versant réduit. Les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où des crues brutales dont le temps de montée n'est que de quelques heures.

Les zones potentiellement soumises au risque d'inondation par la Touloubre sont donc situées au centre de la ville.

Le risque de ruissellement pluvial urbain est également présent sur le territoire communal.

LES MESURES PRISES

Le Syndicat d'Aménagement de la Touloubre, au service de la rivière (65 km de long) de ses affluents et des usagers, a été créé en 1995 et fédère les 18 communes du bassin versant dont, bien entendu, Grans. Ses missions concernent la prévision, la prévention et la gestion du risque d'inondation.
Depuis 2005 le syndicat a installé un dispositif de suivi et de mesure des débits d'étiage et de crue de la Touloubre qui se compose de 5 stations hydrométriques et de 5 échelles graduées.

Tous ces points seront prochainement équipés d'un panneau d'informations mentionnant les côtes de vigilance de pré-alerte, d'alerte ainsi que le niveau des crues les plus importantes des dernières années et ceci conformément au décret du 14 Mars 2005 qui impose au Maire d'apposer les repères de crues dans les zones exposées au risque d'inondation.

INONDATION

CIRCUIT DE LA TOULOUBRE

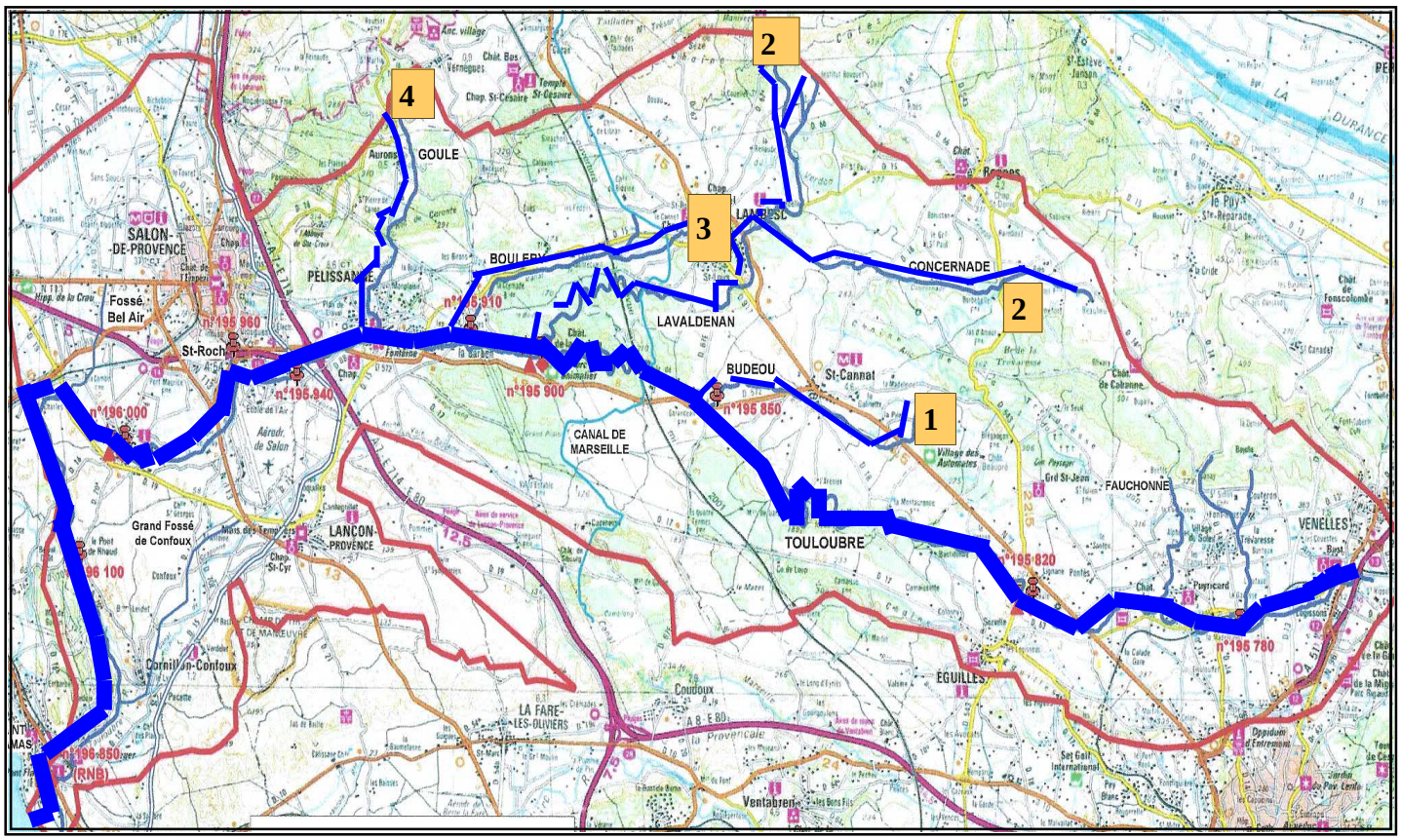

La **Touloubre** prend sa source à **Venelles,** au Nord d'Aix-en-Provence dans le Massif de la Trévaresse traverse le centre ville de **La Barben**, **Pelissanne** et **Grans**.
Après un parcours de 65 km elle se jette dans l'étang de Berre dans la zone de marais dite « Petite Camargue » au lieu dit « La Pointe » sur la commune de Saint Chamas.

Ses 4 Affluents tous en rive droite

1 Le Val de **Budeon** qui prend sa source à **Saint Cannat**

2 Le **Concernade** / Le **Lavaldenan** qui prend sa source à **Rognes**

3 Le Vabre du **Boulery** qui prend sa source à **Lambesc**

4 Le Vabre de la **Goule** qui prend sa source à **Aurons**

Superficie du bassin versant de la **Touloubre : 420 kilomètres carrés**
comprenant 18 communes :

Aix-en-Provence Aurons Cornillon-Confoux Coudoux Eguilles Grans La Barben Lambesc Lançon-de-Provence La Fare-les-Oliviers Pelissanne Rognes Salon-de-Provence Saint-Cannat Saint-Chamas Venelles Ventabren Vernègues

LOCALISATION
RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN
CARTE 4

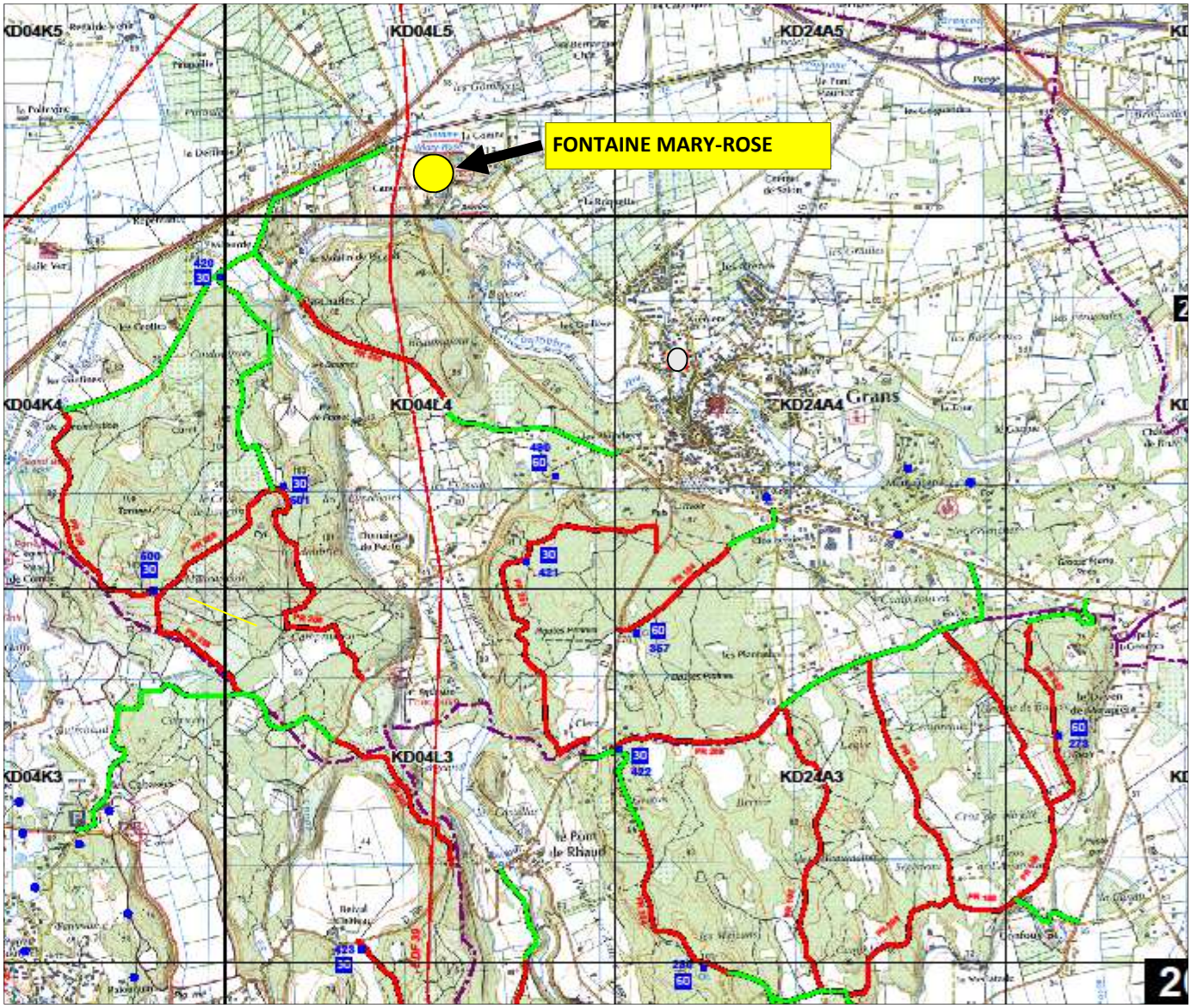

Mouvement de terrain

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN 2/4

QU'EST CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou occasionnés par l'homme. Parmi ces différents phénomènes observés, on distingue :

☑Les affaissements et les effondrements de cavités
☑Les chutes de pierres et éboulements
☑Les glissements de terrain
☑Les avancées de dunes
☑Les modifications des berges de cours d'eau et du littoral
☑Les tassements de terrain provoqués par les alternances de sécheresse et de réhydratation des sols.

Une fois déclarés, les mouvements de terrain peuvent être regroupés en deux grandes catégories selon le mode d'apparition des phénomènes observés. Il existe d'une part, des processus lents et continus (affaissements, tassements…) et d'autre part, des évènements plus rapides et discontinus comme les effondrements, les éboulements, les chutes de pierre, etc.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN A GRANS

La commune de Grans est concernée par le risque de chutes de blocs de pierre et d'éboulements.
Ce risque est localisé au niveau de la barre rocheuse du **Parc de la Fontaine Mary-Rose.**

Aléa : glissement de terrain au niveau de la route RD19A située en hauteur de ce Parc.
+ Enjeu humain (divertissement du public dans ce Parc.) = **Risque Majeur**.

LES MESURES PRISES

Restauration d'un muret existant construit au bord de la route RD19A dans un virage à la hauteur du Parc de la Fontaine Mary-Rose.

La Fontaine Mary-Rose.
Zone très dangereuse en cas d'éboulement de la partie rocheuse.
La municipalité a clôturé le Site, par des grilles métalliques pour éviter que le public soit au contact de la barre rocheuse.

LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE ET LES BONS REFLEXES EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

AVANT …

- Veillez au bon état des murs de soutènement.
- S'informer auprès des autorités des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT… en cas d'effondrement du sol

- A l'extérieur, s'éloigner des bâtiments et se diriger dans le calme à un endroit isolé.
- A l'intérieur, évacuer si possible le bâtiment et aller à l'extérieur, en se tenant éloigné des constructions et des lignes électriques.

En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :

- S'abriter sous un meuble ou à l'angle d'un mur.
- Ne pas utiliser les ascenseurs.
- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.

APRES…

- Evaluer les dégâts et les dangers.
- Informer les autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

**** LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN***

DR *

LOCALISATION

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES
VOIES ROUTIERES, FERROVIAIRES, AUTOROUTES ET GAZODUC

C A R T E 5

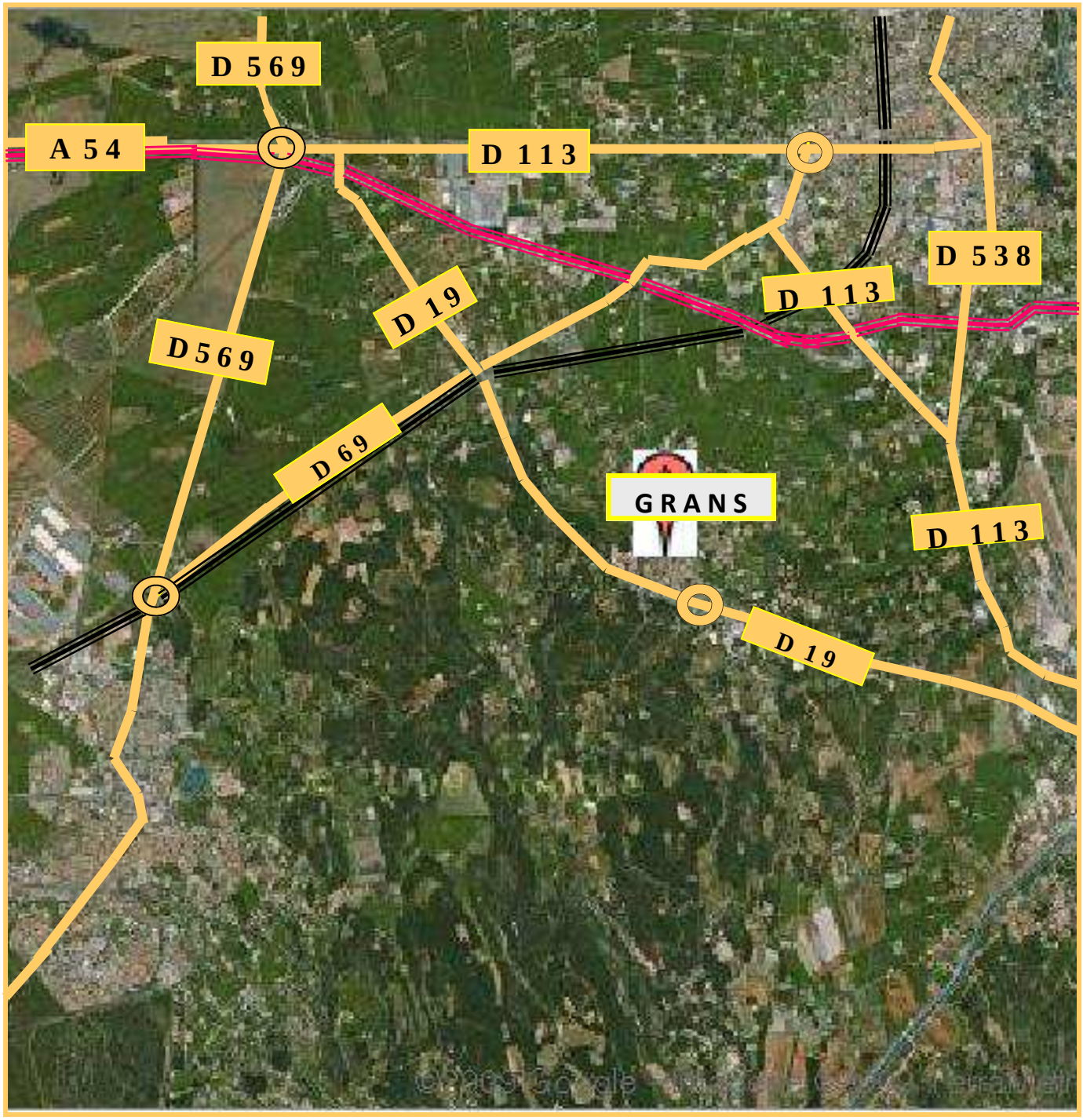

Légende :

- Voie Routière Départementale
- Autoroute
- Voie ferrée

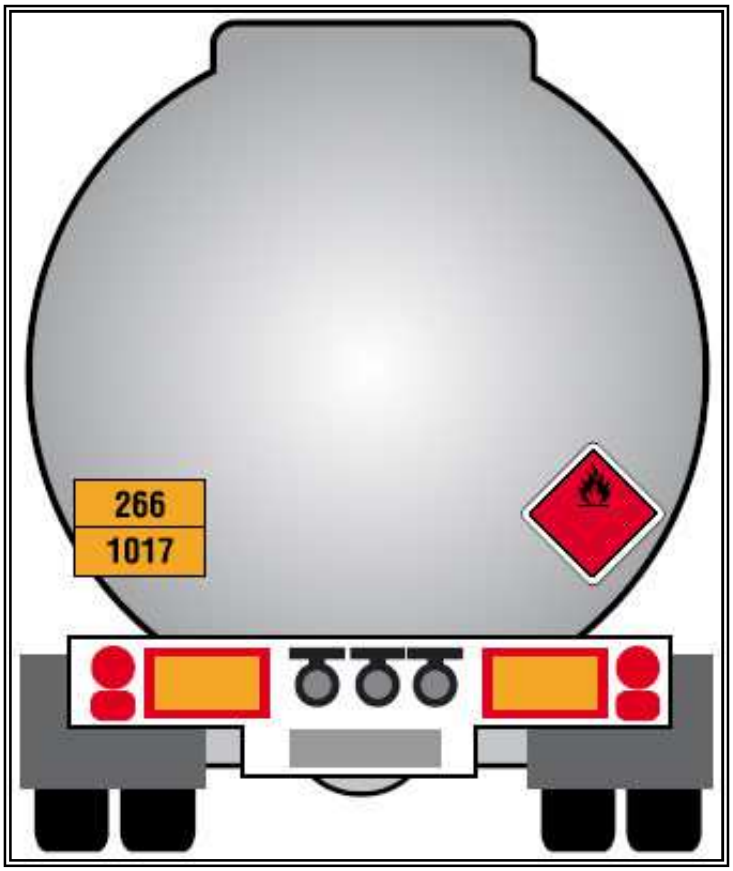
266
1017

mewa

LOCALISATION

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES
VOIES ROUTIERES, FERROVIAIRES, AUTOROUTES ET GAZODUC

C A R T E 5

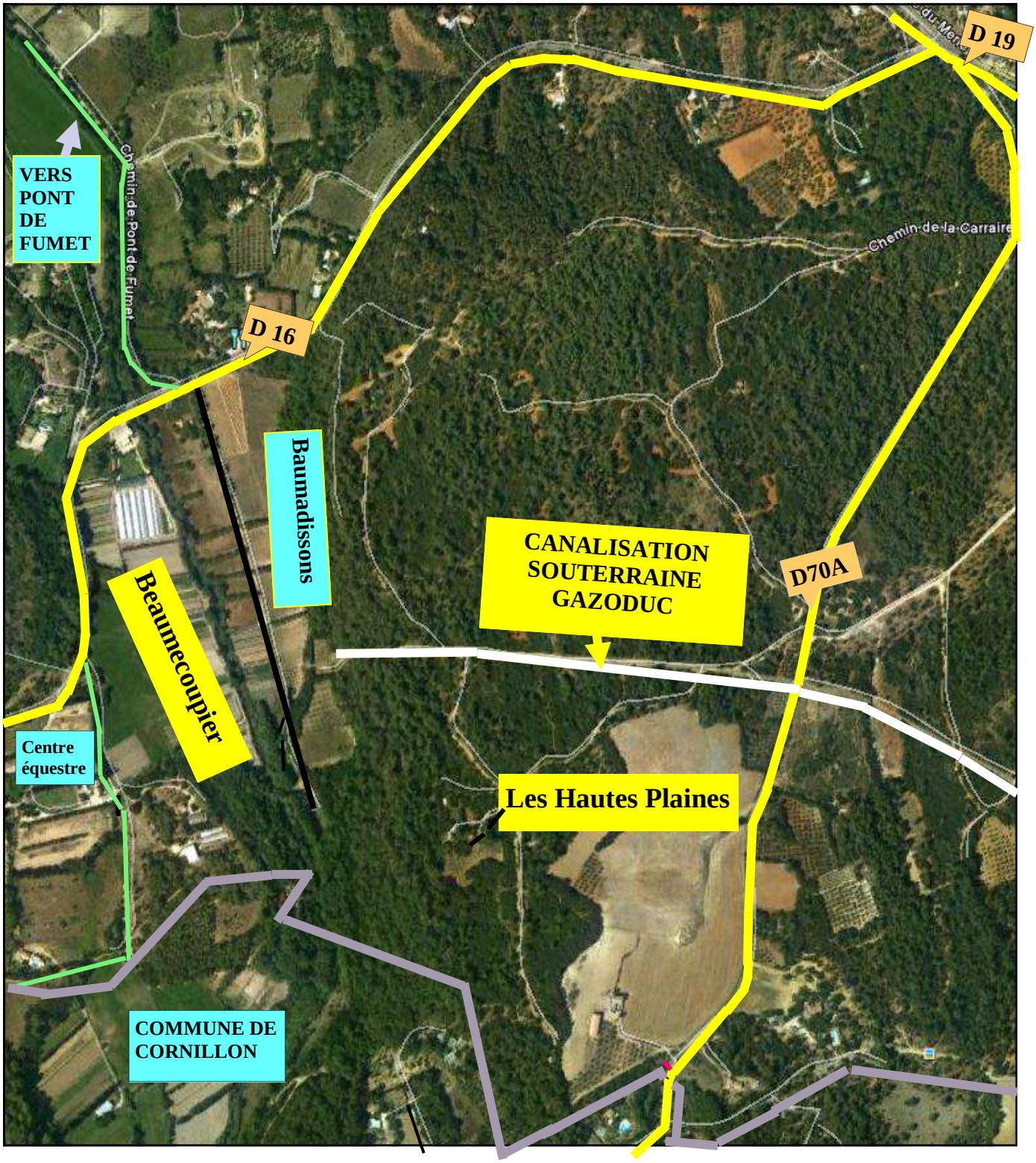

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

QU'EST CE QU'UN TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Dans les zones urbanisées, aucun endroit n'est exempt de ce risque puisque l'existence d'une installation commerciale ou industrielle nécessite l'approvisionnement en produit dangereux (livraison d'hydrocarbures dans les stations-services, de chlore dans les stations de traitement des eaux ou les piscines…)

Les produits dangereux les plus fréquemment transportés sont les produits pétroliers et les produits chimiques. En France, environ 72% des accidents de TMD mettent en cause des camions citernes.

L'incendie, l'explosion et/ou le dégagement d'un nuage toxique, à la suite d'un accident, constituent un risque important pour la population.

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES A GRANS

La commune de Grans est soumise au risque de Transport de Matières Dangereuses par Voie Routière, Autoroute et Voie ferrée car de nombreux axes importants traversent le territoire : A54 D69, D16, D19, et D70A (cette dernière étant également longée par un gazoduc).
Certains de ces axes sont situés en zone urbanisée engendrant un enjeu humain conséquent.

La commune est aussi soumise au risque TMD par voie ferroviaire compte tenu de la proximité de la gare de triage de Miramas ; il s'agit du seul établissement utilisant des substances visées par la directive Seveso et de ce fait soumis à un Plan Particulier d'Intervention, dont le périmètre d'alerte concerne donc notre territoire (périmètre d'alerte : 5000 mètres).
La nature du danger est le dégagement d'un nuage toxique ou autre et les zones potentiellement concernées sont les zones agricoles situées au Sud-Ouest de la commune.

LES MESURES PRISES

▶La traversée de l'agglomération est interdite aux poids lourds de plus de 6 tonnes qui doivent suivre un itinéraire de contournement et ceci à l'exclusion de ceux ayant pour origine ou destination la commune de Grans.

▶Comme pour les autres risques majeurs, le plan communal prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, regroupement, déviation de la circulation…)

LOCALISATION
RISQUE INDUSTRIEL

CARTE 6

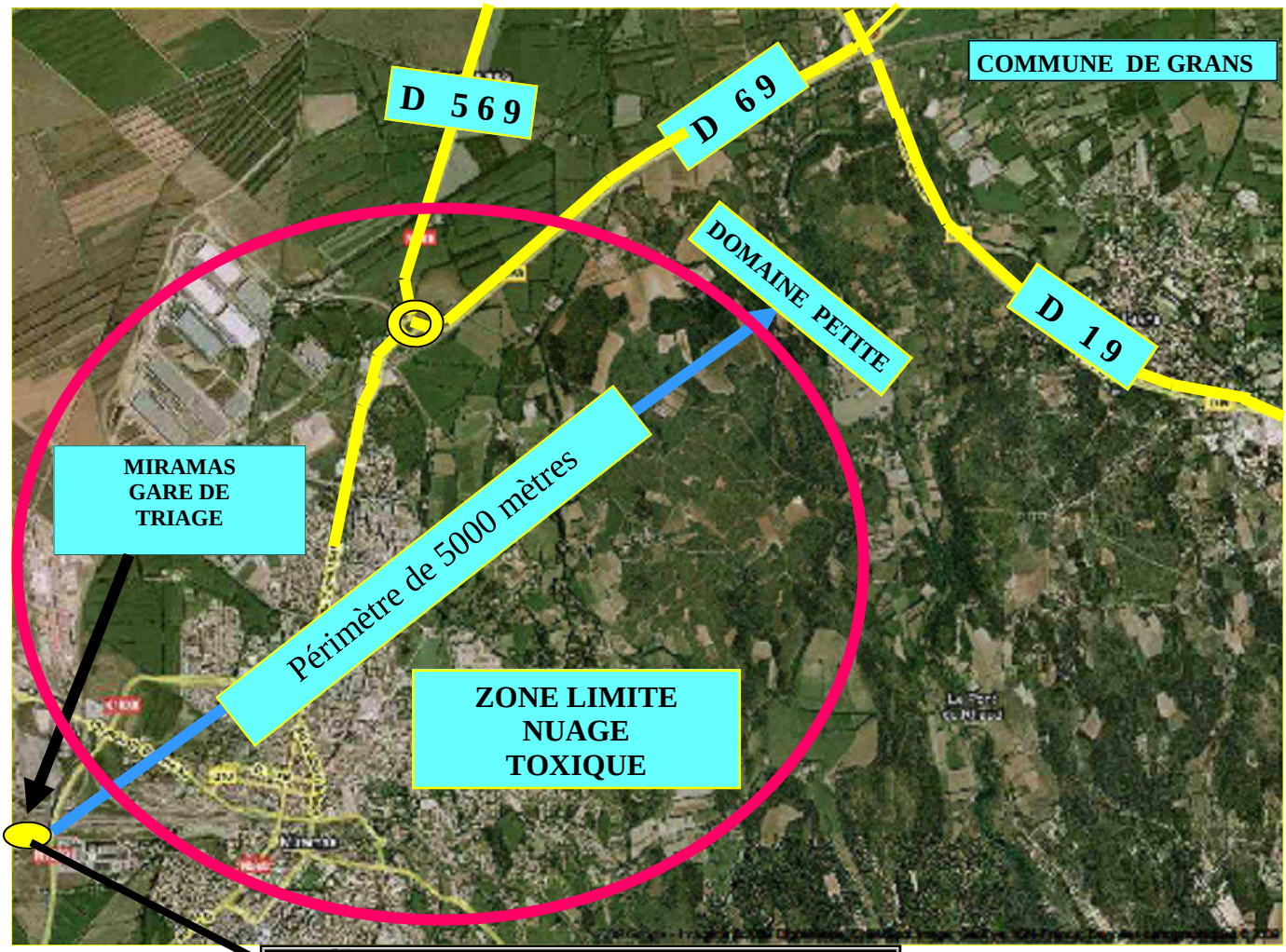

CARTOGRAPHIE

LOCALISATION DU P.C.C., DE LA C.C.M., POINTS DE RASSEMBLEMENT, HEBERGEMENT, ZONES D'ACCES

Carte 1

Localisation : Cellule de Crise Municipale - C.C.M.
Poste de Commandement Communal - P.C.C - SITE N°1
Poste de Commandement Communal - P.C.C - SITE N°2

Carte 2

Localisation : Centre d'accueil et d'hébergement

Carte 3

Localisation : Zone d'atterrissage - DZ

Carte 4

Localisation : Zones d'accès routiers

Carte 5

Localisation : Routes et chemins communaux

LOCALISATION

P.C.C . C.C.M. Espace Micheline et François PANDOLFI Site n°1
P.C.C. C.C.M. Espace Robert HOSSEIN Site n° 2

CARTE 1

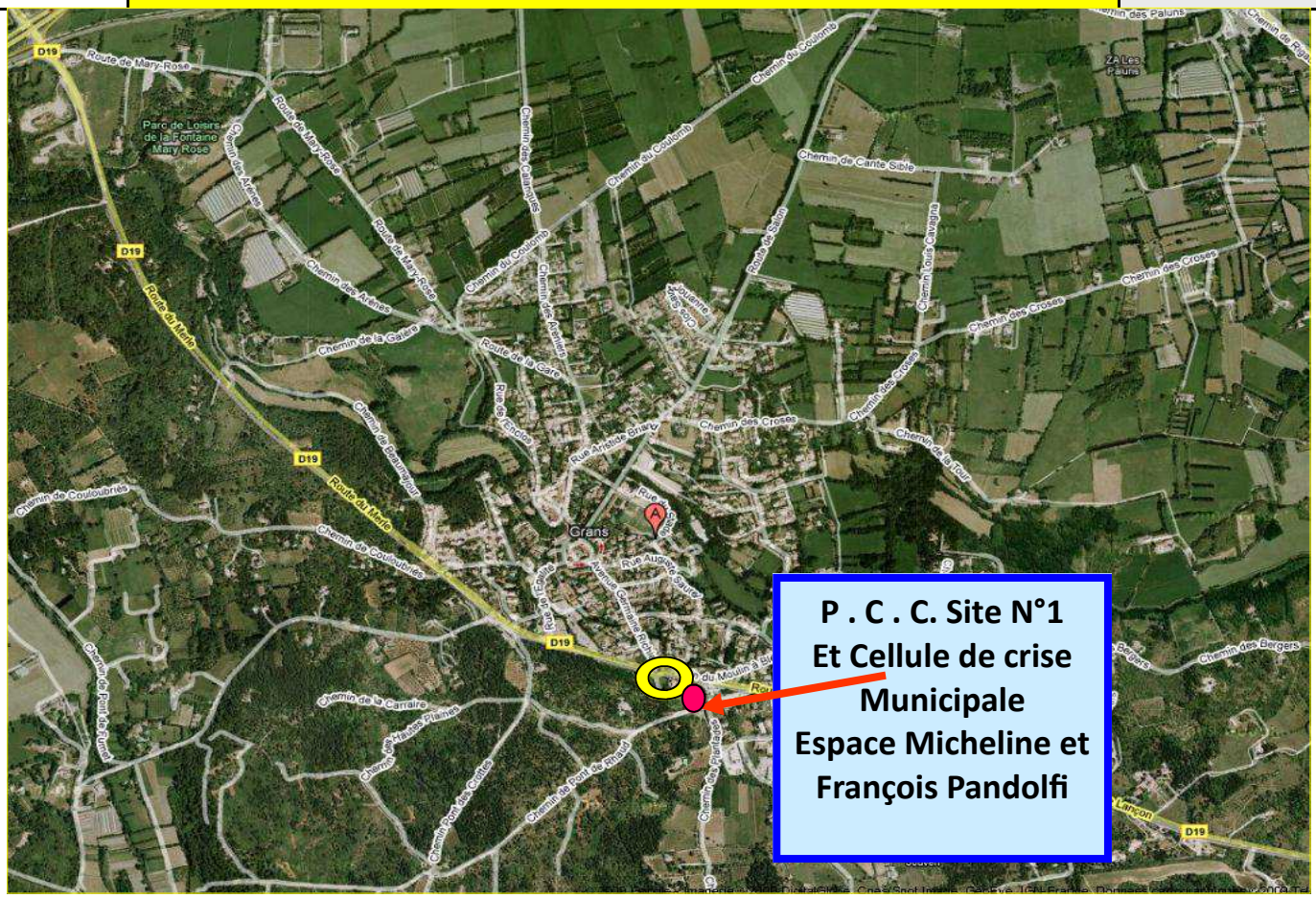

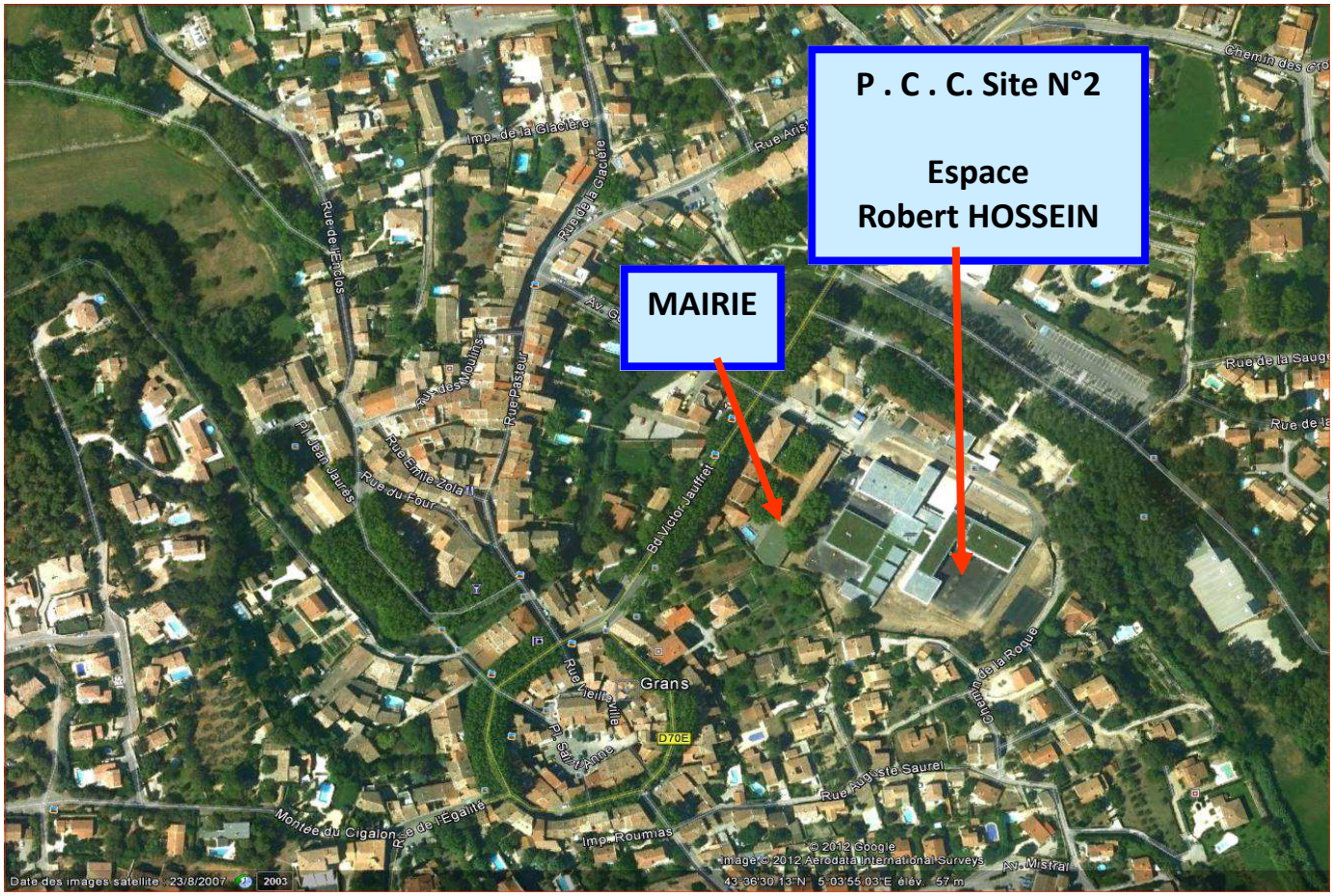

LOCALISATION

CENTRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

CARTE 2

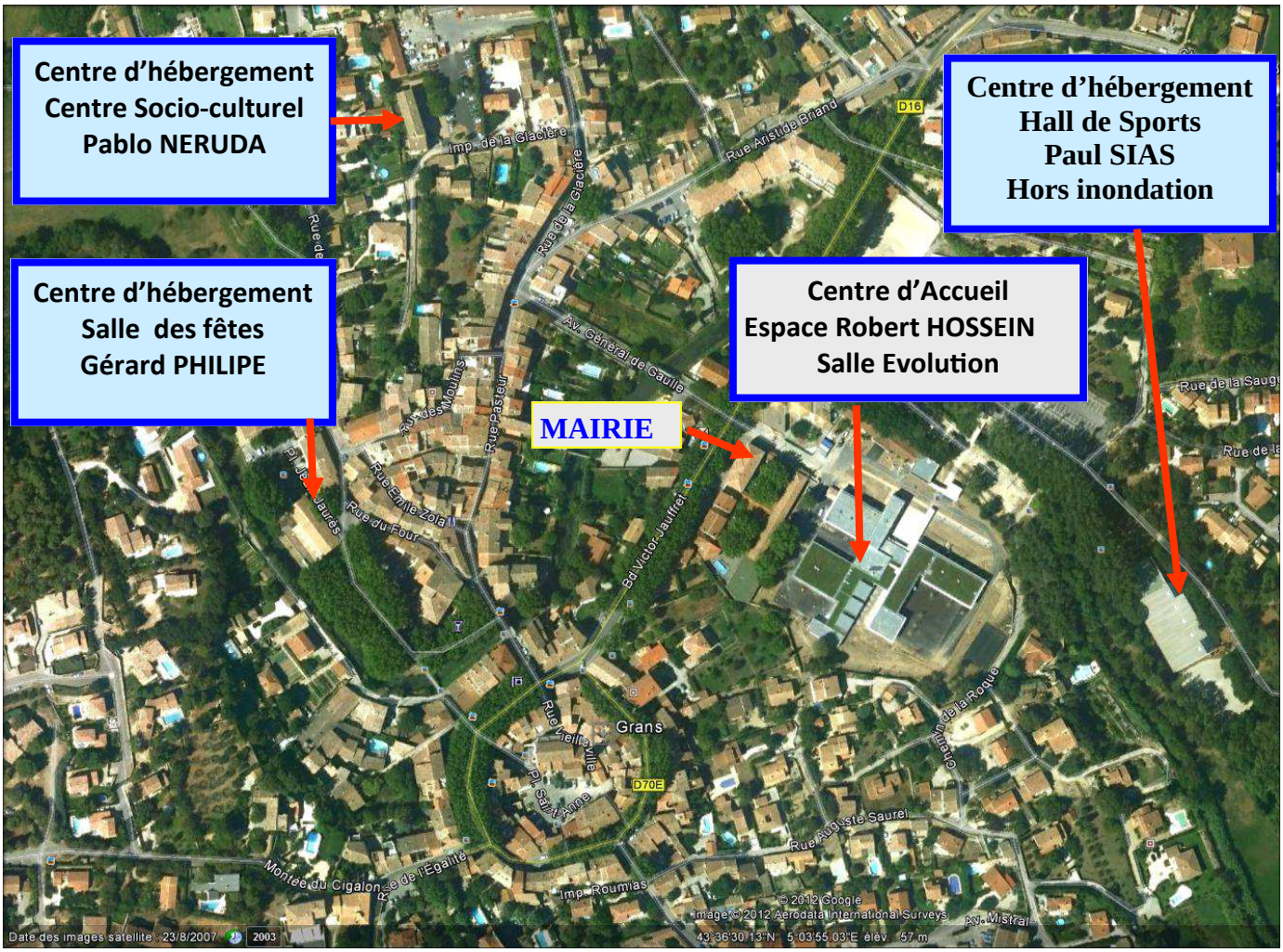

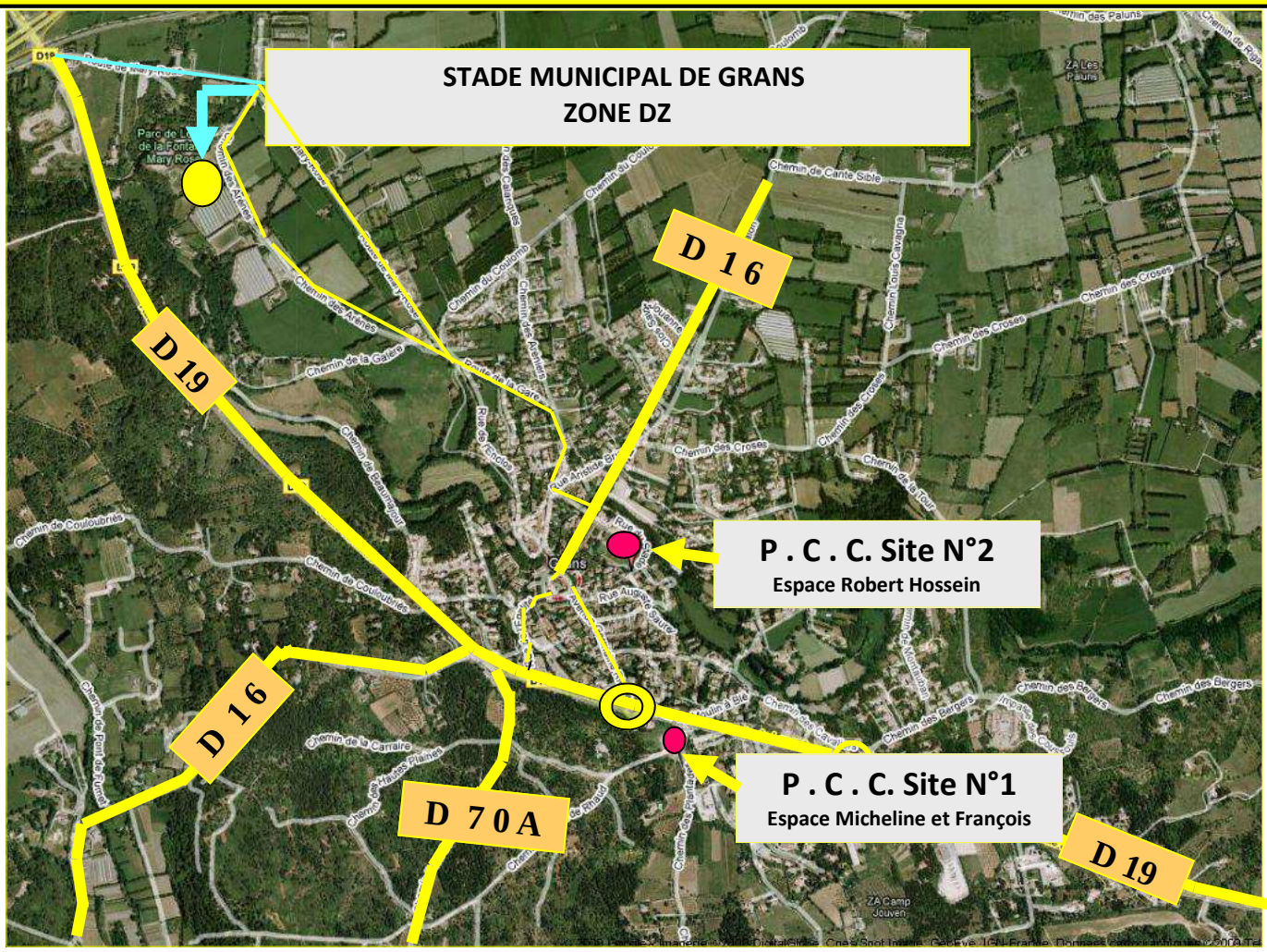
STADE MUNICIPAL DE GRANS
ZONE DZ
D 16
D 19
D 16
D 70 A
D 19
P . C . C. Site N°2
Espace Robert Hossein
P . C . C. Site N°1
Espace Micheline et François

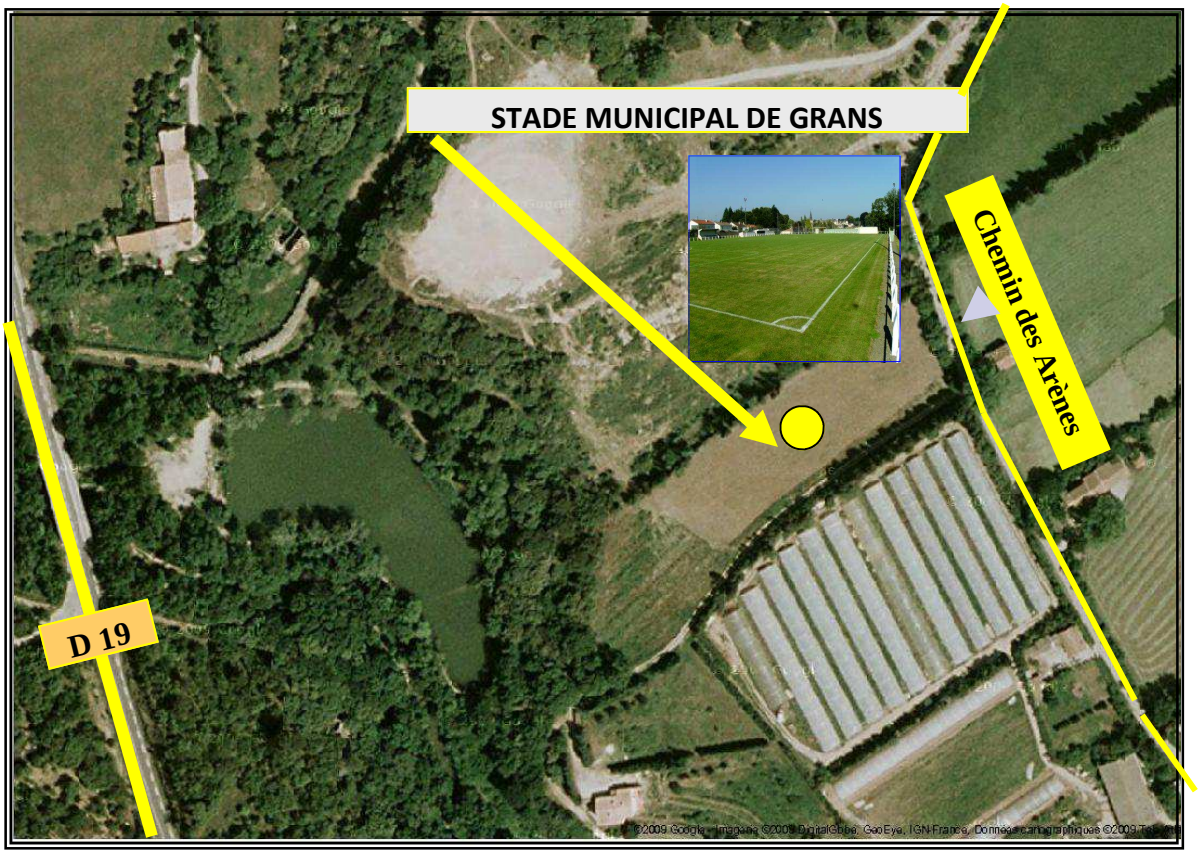
STADE MUNICIPAL DE GRANS
Chemin des Arènes
D 19

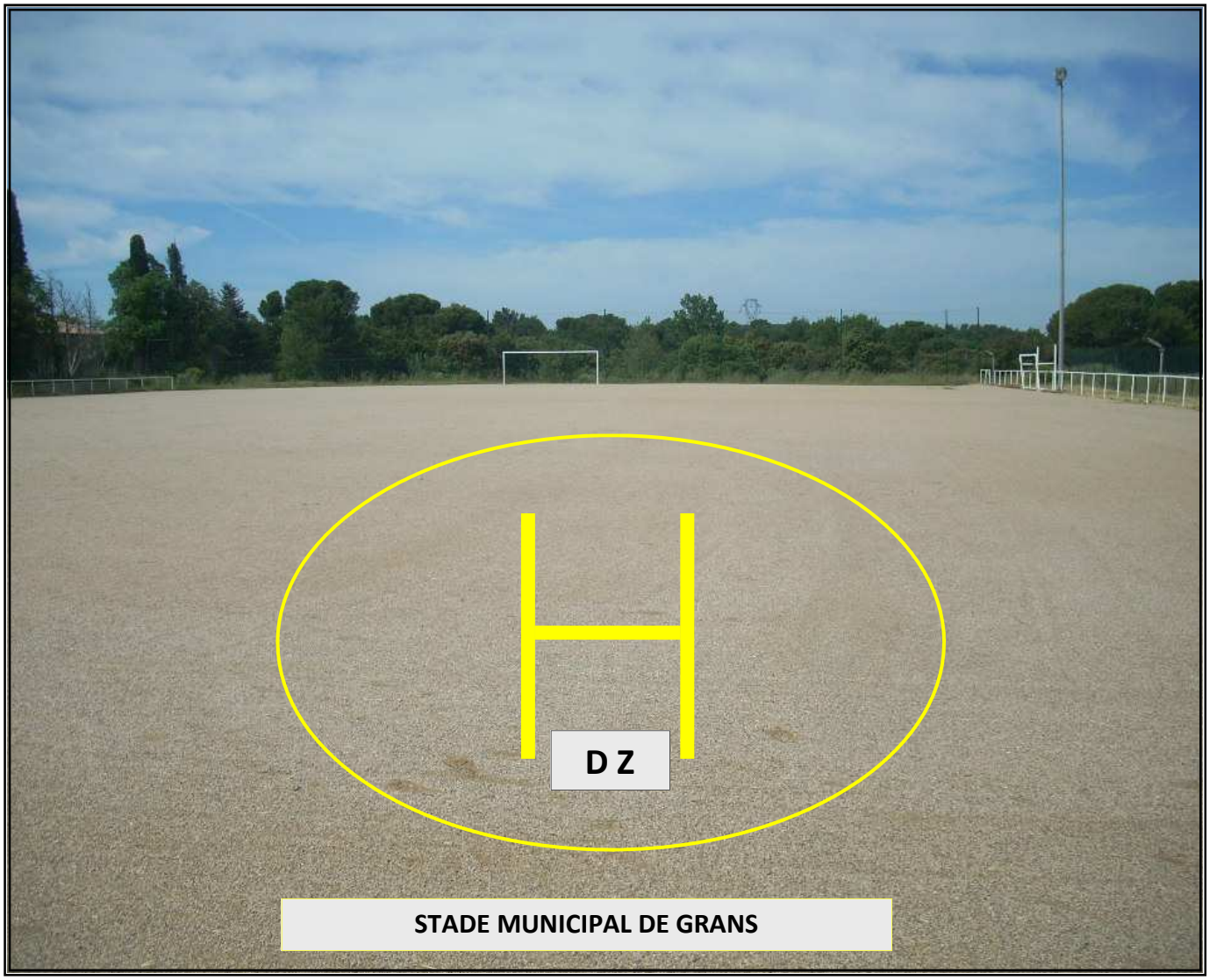

STADE MUNICIPAL DE GRANS

EVACUATION DE VICTIMES

EVACUATION DES SINISTRES

INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

LOCALISATION

ZONE D'ACCES ROUTIERS
CARTE 4

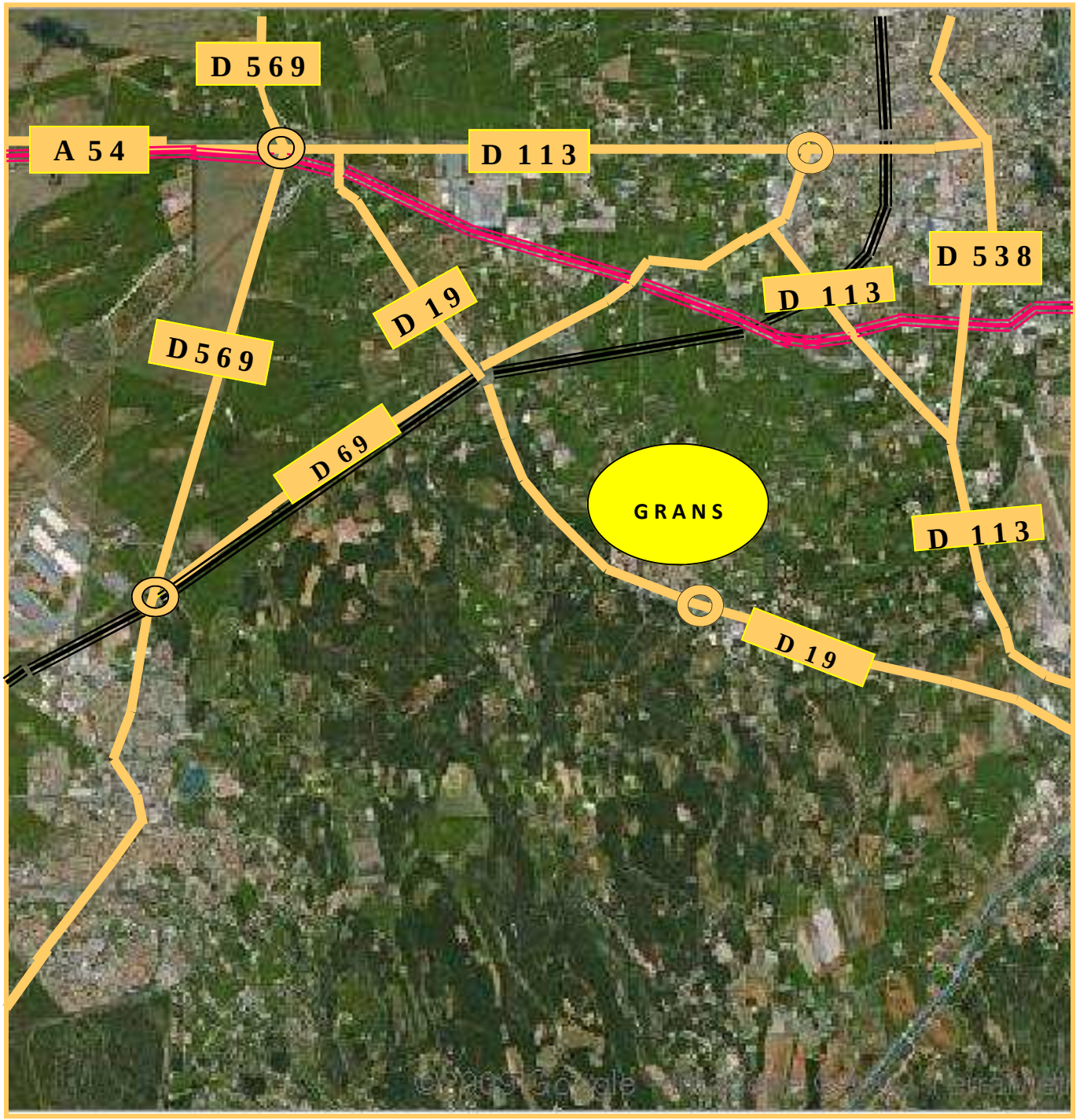

Légende :

Voie Routière Départementale

Autoroute

Voie ferrée

LOCALISATION
ROUTES, CHEMINS COMMUNAUX
CARTE 5

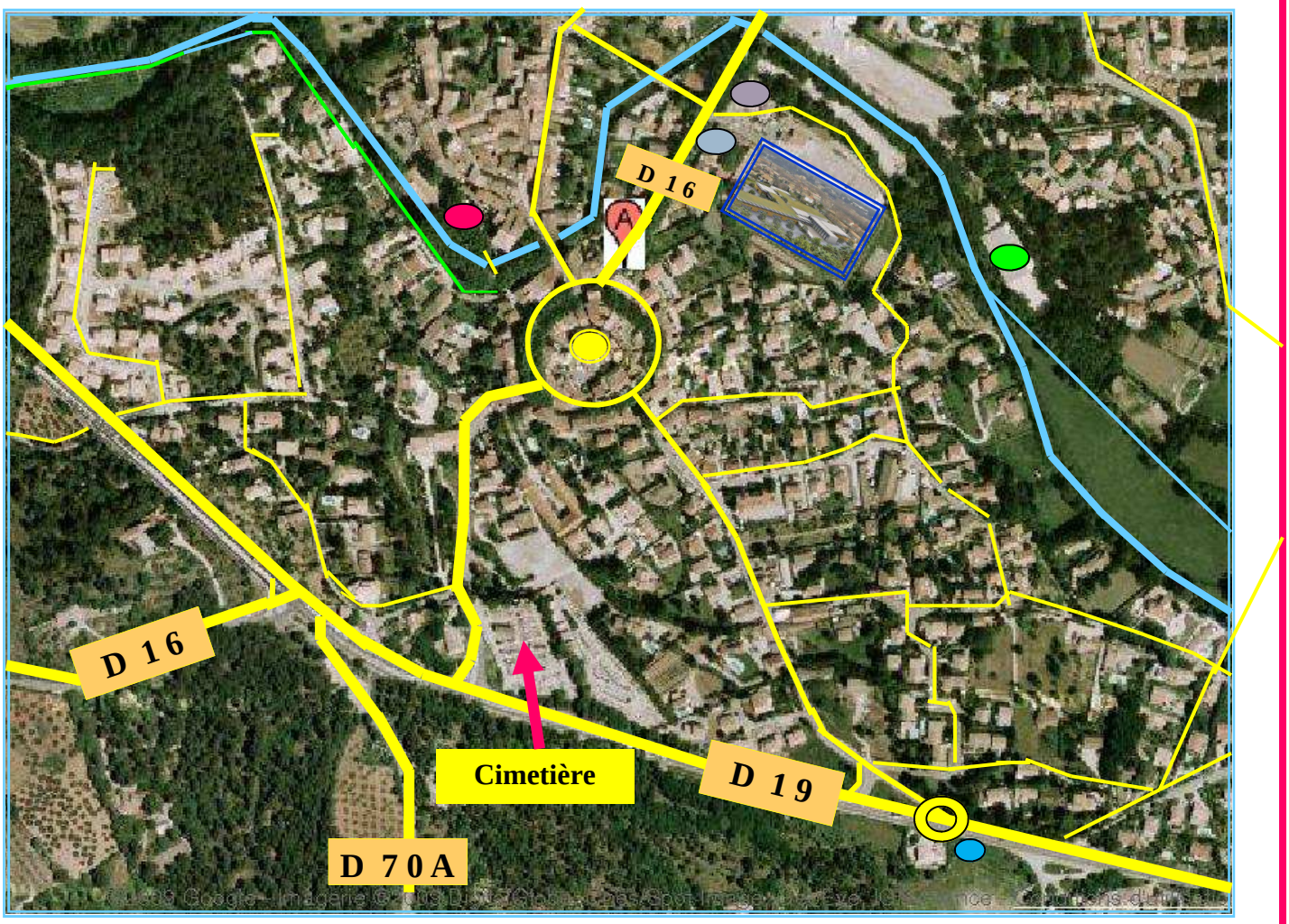

- Salle des fêtes
- Mairie
- Salle Omnisports Paul Sias
- Crèche « Les Feuillantines »
- Eglise St Pierre
- Centre Technique Municipal « Micheline et François PANDOLFI »
- Chemin des Lunières

ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE

MAIRE

Mr le Maire
Yves VIDAL

LES ADJOINTS

Fabienne
GRUNINGER

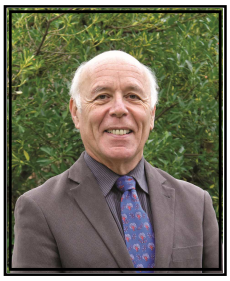

Gérard
BARTOLI

Pascale
COURT

Francis
NARDY

Frédérick
ARNOULD

Michel
PERONNET

Claude
PAGES

Loïc
KERVAJAN

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX Page 2 / 2

Marc
ROYER

Danielle
BUSELLI

Marc
LIAUZUN

Gisèle
RAYNAUD-
BREMOND

Jean-Louis
GALIBERT

Christine
HUGUES

Thierry
MAZEL

Evelyne
LOUBET

Catherine
RUIZ

Raoul
CARTA

Sylvie
SOGNOS

Jenny
LLOBET

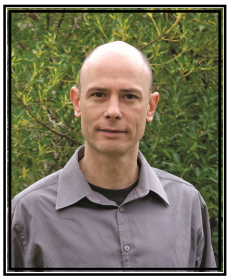

Gérald
LETTIG

Clément
MOYNAULT

Brigitte
PRIN GAUTIER

Georges
RAILLON

Patrick
REBOUL

Agnès
RONDEAU

01/09/2015
Effectifs
ETP

COMMUNE DE GRANS
ORGANIGRAMME GENERAL DES SERVICES

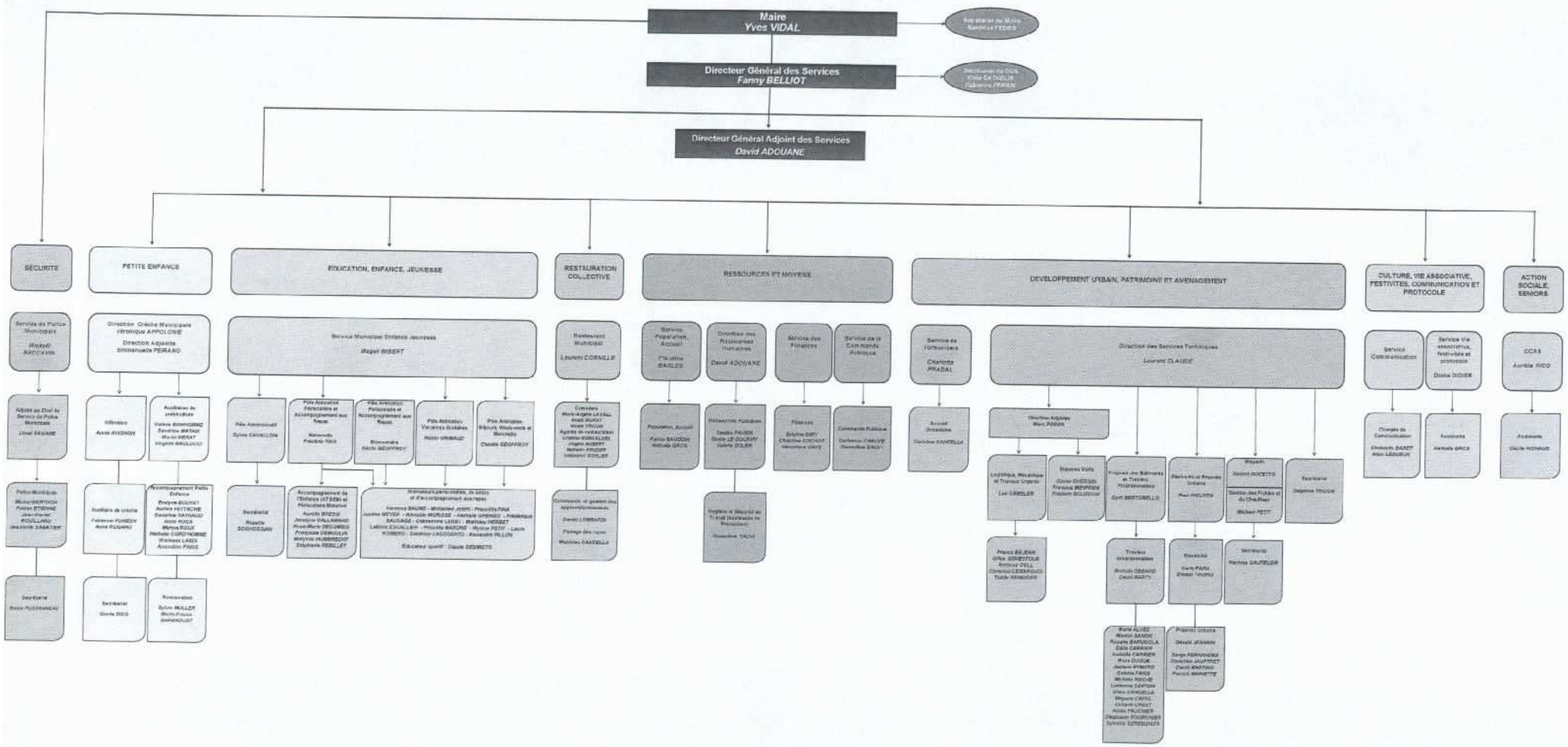

2ème PARTIE

LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES DE LA COMMUNE

Le dispositif communal de crise

Schéma d'alerte des responsables communaux

Personnes chargées de la réception de l'alerte par la préfecture

VIDAL Yves Maire de Grans
ROYER Marc Elu Sécurité
ELU ASTREINTE

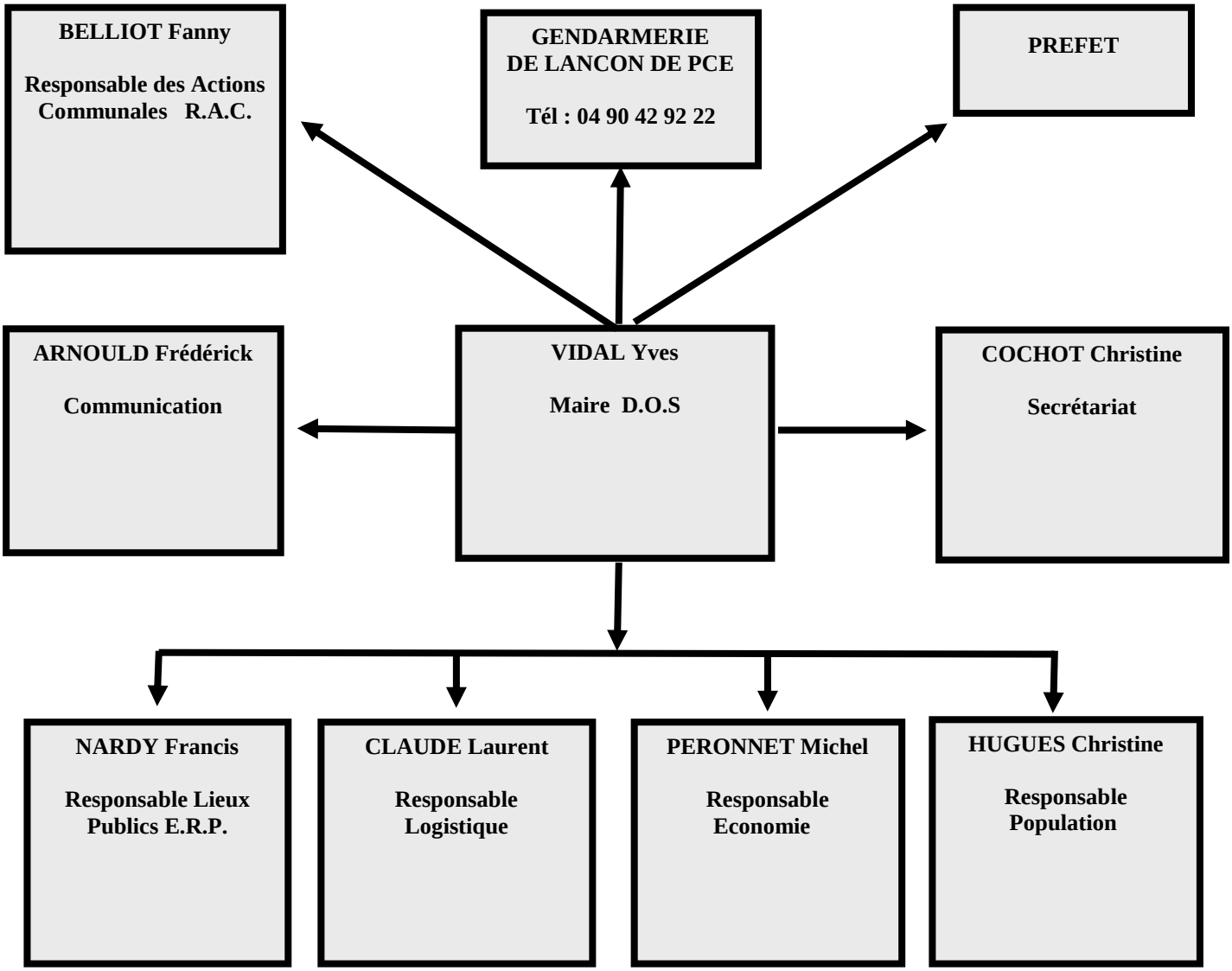

LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL ET LA C.C.M. SITE N°1

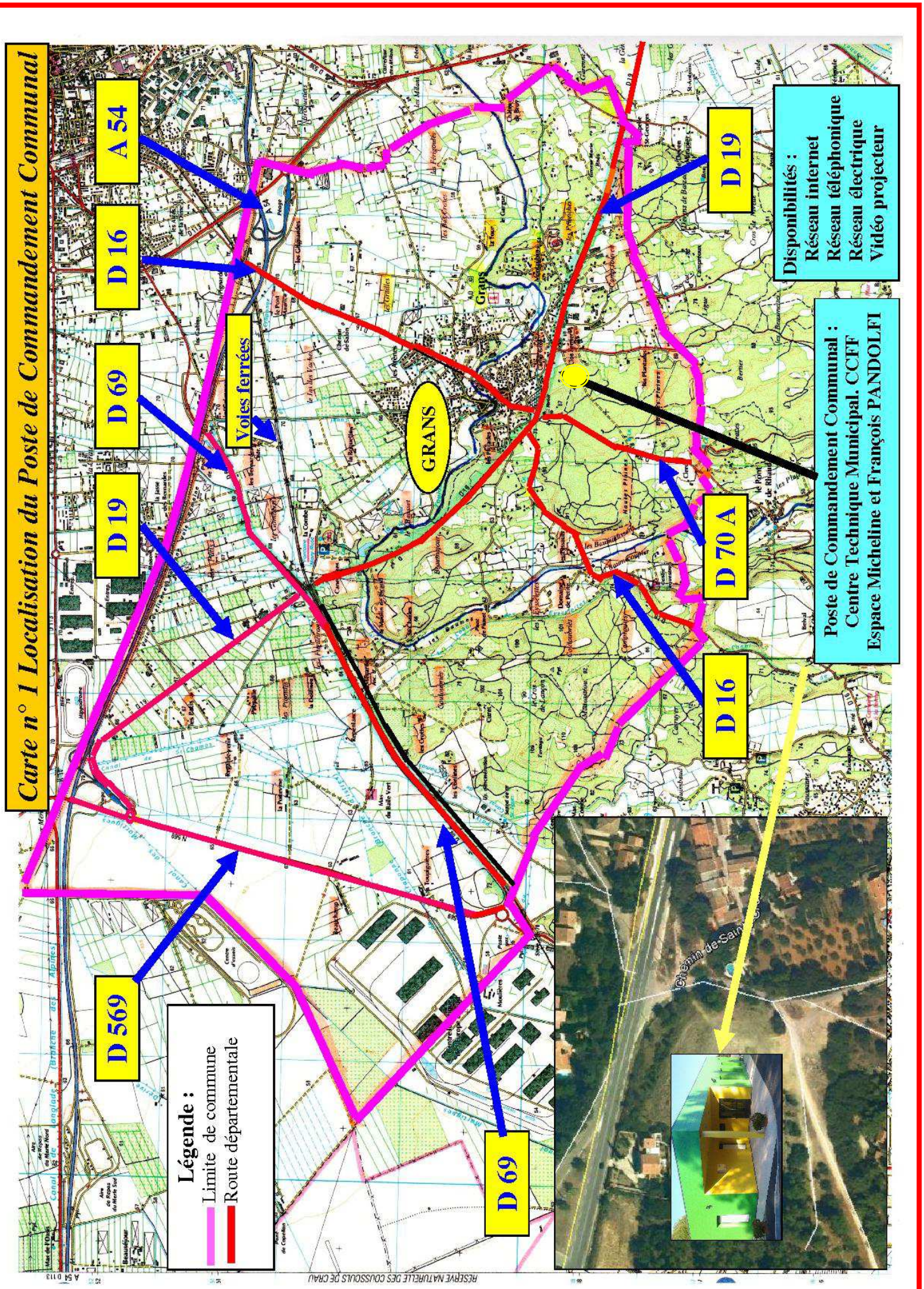

LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL ET LA C.C.M SITE N°1

Le Poste de Commandement Communal P.C.C et C.C.M
Espace Micheline et François PANDOLFI
Adresse : Rond point du Moulin à blé
Téléphone : 04 90 57 47 56 Fax : 04 90 55 87 26

Personnes chargées de la réception de l'alerte par la préfecture

VIDAL Yves Maire de Grans
POLICE MUNICIPALE ASTREINTE
ROYER Marc Elu Sécurité
ELU ASTREINTE

SITE N° 1 POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (P.C.C.)

MOYENS MATERIELS DISPONIBLES SUR PLACE

- → Une ligne téléphonique **« Appel Entrant 04 90 57 47 56»**
- → Une ligne téléphonique **« Fax 04 90 55 87 26 »**
- → Une ligne téléphonique **« Appel sortant »**

- → Tables + Chaises;
- → 1 exemplaire à jour du P.C.S.;
- → Photocopieur;
- → Tableaux type Velleda;
- → 4 postes radio portatifs du C.C.F.F. à récupérer au local et à repartir comme suit :
  1 pour la C.C.M responsable C.C.F.F.
  3 pour le personnel engagé sur le terrain
- → 6 lampes d'éclairage portatives type camping à récupérer au service élections (en cas de panne d'éclairage secteur EDF);
- → 1 groupe électrogène avec 2 bobines de rallonge électrique branchement pour appareils informatiques en cas de panne de secteur;
- → 1 vidéo projecteur;
- → 1 jeu complet de cartes échelle 1/25.000ème et plan de la commune;
- → Une horloge murale;
- → 1 chauffage d'appoint (si nécessaire);
- → 1 plan zone inondable;
- → Fournitures de bureau;
- → Lampes torche;
- → Plusieurs exemplaires de l'annuaire de gestion de crises;
- → Annuaire, liste et adresse des habitants de la commune;
- → Cartographies et plans de la commune, itinéraires d'alerte et d'évacuation;
- → Téléphone fixes pour le PCC (Prévoir 1 ligne pour les appels entrants et 1 ligne pour les appels sortants);
- → Ordinateur et accès internet, imprimante et cartouches;
- → Café, boisson.

LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL ET LA C.C.M. SITE N°2

Le Poste de Commandement Communal P.C.C et C.C.M. sont implantés dans le Hall d'entrée Accueil Espace Robert HOSSEIN.

Adresse : Boulevard Victor JAUFFRET Téléphone : 04 90 55 71 53 ou 04 90 55 76 16

Fax : 04 42 86 10 84 situé au premier étage

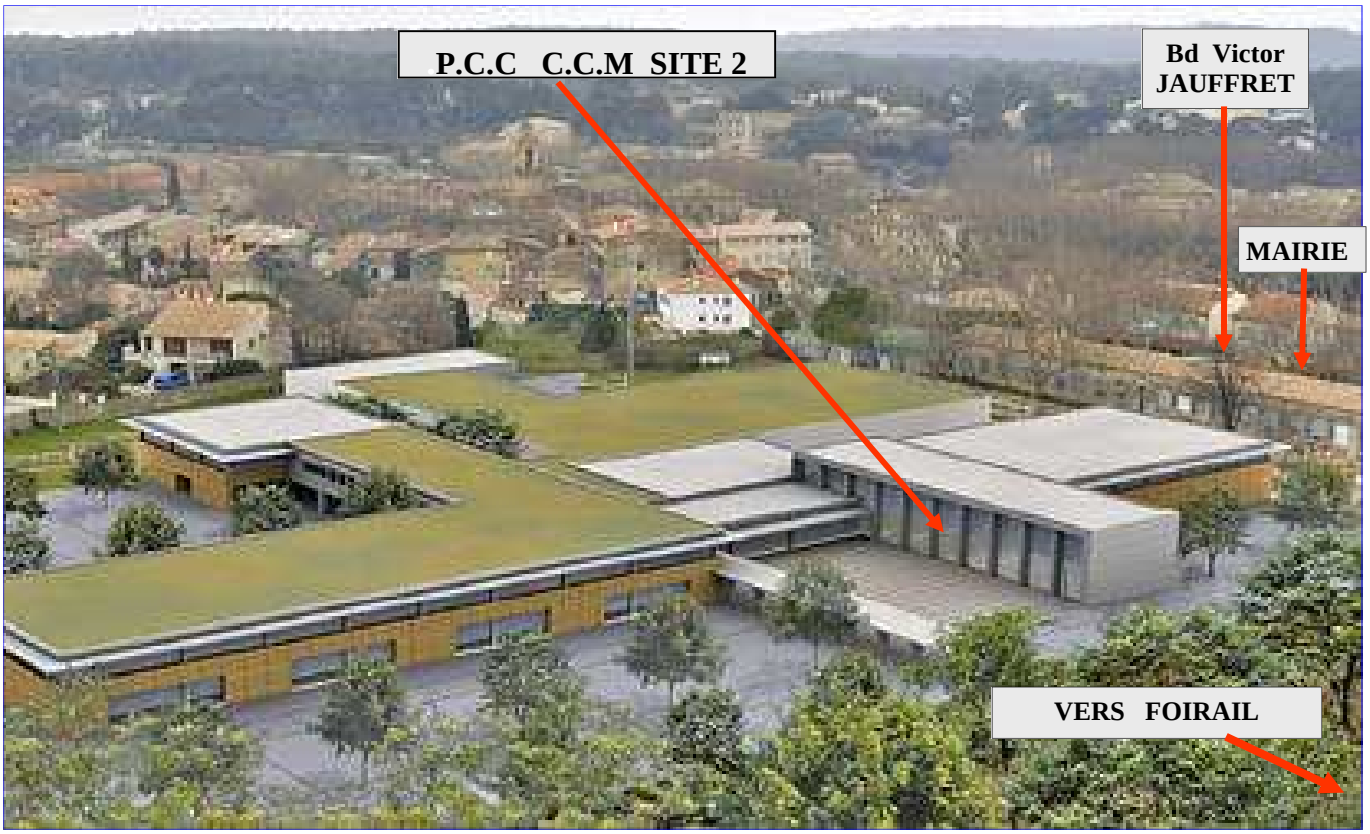

LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL ET LA C.C.M SITE N° 2

Le Poste de Commandement Communal P.C.C et C.C.M sont implantés dans le Hall d'entrée Accueil Espace Robert HOSSEIN.

Adresse : Boulevard Victor JAUFFRET

Téléphone : 04 90 55 71 53 ou 04 90 55 76 16

Fax : 04 42 86 10 84 situé au premier étage

LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL ET LA C.C.M SITE N°2

Le Poste de Commandement Communal P.C.C et C.C.M sont implantés dans le Hall d'entrée Accueil Espace Robert HOSSEIN.

Adresse : Boulevard Victor JAUFFRET

Téléphone : 04 90 55 71 53 ou 04 90 55 76 16

Fax : 04 42 86 10 84 situé au premier étage

P.C.C CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL SITE N°2(P.C.C.)

MOYENS DE COMMUNICATION DISPONIBLES SUR PLACE

☑ Une ligne téléphonique **« Appel Entrant »** **04 90 55 71 53 ou 04 90 55 76 16** destinée à l'accueil du public et réception du public

☑ Une ligne téléphonique **pour télécopie** **04 42 86 10 84** située au premier étage

MOYENS DE COMMUNICATION A PREVOIR

☑ Une ligne téléphonique **« Appel Sortant » Monsieur le Maire, Secrétaire, Resp. Com.**

☑ Une ligne téléphonique attribuée à la **Police Municipale**

☑ Une ligne téléphonique attribuée Responsable du **(P.C.C.) et (R.A.C.)**

☑ 1 téléphone portable

☑ 1 poste radio « fréquence local 103.6 France bleu Provence » nécessaire à l'écoute des informations locales

MOYENS MATERIELS DISPONIBLES SUR PLACE

☑ Tables + Chaises

MOYENS MATERIELS A PREVOIR

☐ Photocopieur

☐ 4 tableaux ou panneaux répartis comme suit :

☐ 1 tableau ou panneau type « Velléda » à récupérer salle d'anglais destiné à Monsieur le Maire pour la main courante.

☐ 1 tableau ou panneau destiné à la Police Municipale

☐ 1 tableau ou panneau destiné au Responsable des Actions Communales (R.A.C.) pour le suivi des bénévoles et personnels municipaux engagés sur le terrain.

☐ 1 tableau ou panneau destiné au Responsable du Poste de Commandement Communal (P.C.C.) pour le suivi des interventions sur le terrain (rue, quartier etc.)

☐ 4 postes radio portatifs du C.C.F.F. à récupérer au local et à repartir comme suit :

☐ 1 pour la C.C.M responsable C.C.F.F.

☐ 3 pour le personnel engagé sur le terrain

☐ 6 lampes d'éclairage portatives type camping à récupérer au service élections (en cas de panne d'éclairage secteur EDF)

☐ 1 groupe électrogène avec 2 bobines de rallonge électrique branchement pour appareils informatiques en cas de panne de secteur

☐ 1 micro-ordinateur avec imprimante destiné à la secrétaire

☐ 1 micro-ordinateur avec vidéo projecteur et 1 écran mural destiné à Monsieur le Maire

☐ 1 jeu complet de cartes échelle 1/25.000ème et plan de la commune

☐ Une horloge murale

☐ 1 chauffage d'appoint (si nécessaire)

☐ 1 plan zone inondable

LE CENTRE D'ACCUEIL
est implanté dans la salle dite « Evolution »
Espace Robert HOSSEIN
Boulevard Victor JAUFFRET - 13450 GRANS

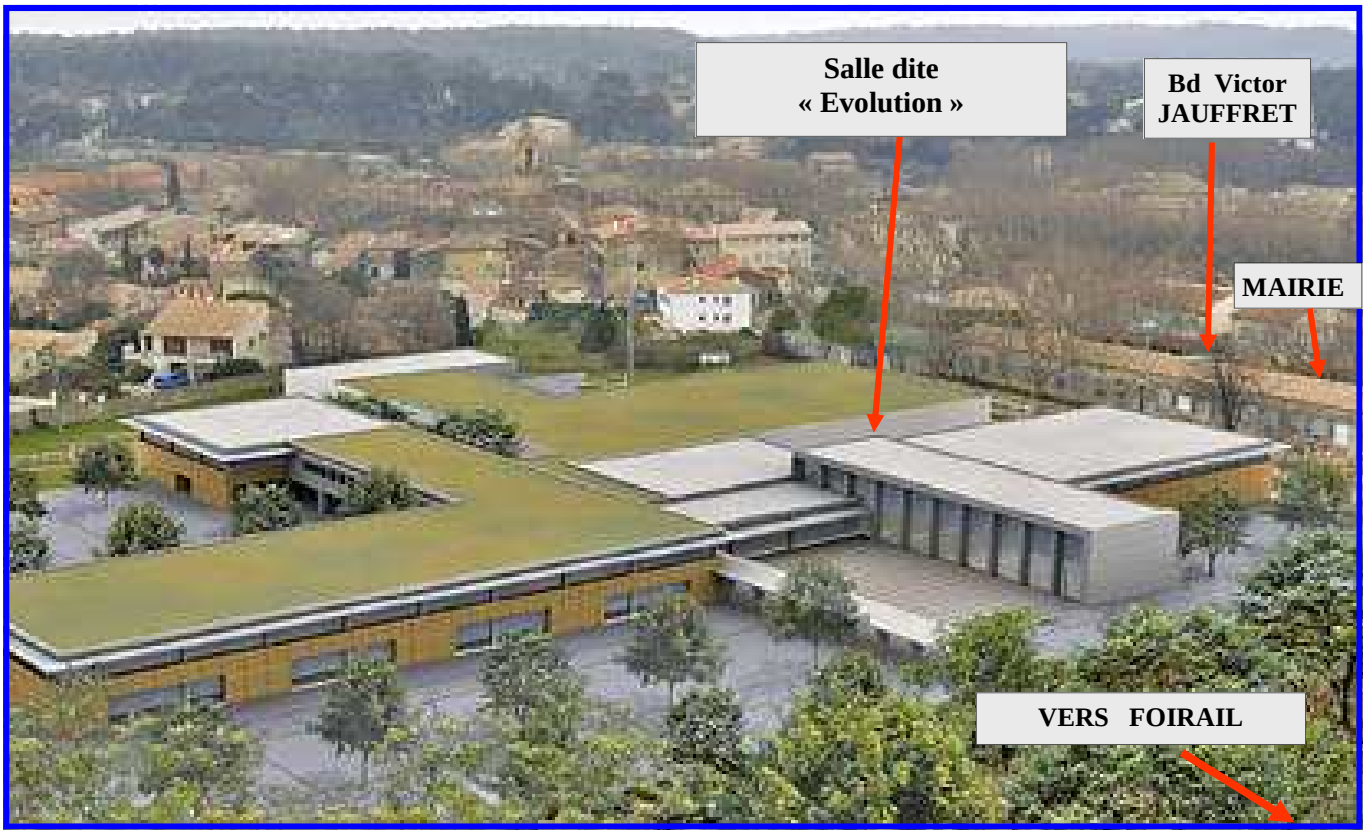

LE CENTRE D'ACCUEIL
est implanté dans la salle dite « Evolution »
Espace Robert HOSSEIN
Boulevard Victor JAUFFRET - 13450 GRANS

COMPOSITION DE LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE 1/2

CELLULE DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (D.O.S)

FONCTION	NOM	PRENOM	QUALITE	TEL FIXE	PORTABLE
D.O.S	VIDAL	Yves	Maire		
D.O.S. Adjoint	ROYER	Marc	Conseiller M.		
C.O.S	Officier Pompier		S.D.I.S.13		
Accueil Tél. du Public Réception du Public Suppléante :	BARLES BAUDOIN	Claudine Karine	Agent Municipal Agent Municipale		
SECRETAIRE D.O.S Suppléante :	COCHOT PEDRO	Christine Sandrine	Agent Municipale Agent Municipale		
COMMUNICATION Suppléant :	ARNOULD ANSILLON	Frédérick Robin	Adjointe Agent Municipal		
GENDARMERIE	Lançon de Provence				
C.C.F.F (R.C.S.C.) Suppléant :	GUARELLA MALARTRE	François Yves	Responsable Responsable Adj.		
POLICE MUNICIPALE Suppléant :	BECCAVIN SAVIANE	Mickaël Lionel	Chef de la Police Adjoint chef PM		

CELLULE RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES (R.A.C)

FONCTION	NOM	PRENOM	QUALITE	TEL FIXE	PORTABLE
R.A.C Suppléant :	BELLIOT DELON	Fanny Stéphane	D.G.S D.G.A.		
Accueil du Public Suppléante :	GRUNINGER BUSELLI	Fabienne Danielle	Adjointe Conseillère M.		
Responsable P.C.C Suppléant :	PAGES MOYNAULT	Claudette Clément	Adjointe M Conseiller M.		
Centres d'Accueil et d'hébergement Espace Robert Hossein Salle des Fêtes Salle Omnisports Centre Socio-Culturel Suppléant :	BARTOLI KERVAJAN	Gérard Loïc	Adjoint Adjoint		

COMPOSITION DE LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE 2/2

CELLULE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET LOGISTIQUE E.R.P ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

FONCTION	NOM	PRENOM	QUALITE	TEL FIXE	PORTABLE
RESPONSABLE LIEUX PUBLICS E.R.P Suppléante :	NARDY SOGNOS	Francis Sylvie	Adjoint Conseillère M.		
RESPONSABLE LOGISTIQUE Suppléant :	CLAUDE PODDA	Laurent Marc	Directeur S.T Directeur Technique		

RESPONSABLE ECONOMIE : COMMERCANTS ARTISANS ENTREPRISES

FONCTION	NOM	PRENOM	QUALITE	TEL FIXE	PORTABLE
RESPONSABLE ECONOMIE Suppléant :	PERONNET MAZEL	Michel Thierry	Adjoint Conseiller M.		

PROFESSION DE SANTE

FONCTION	NOM	PRENOM	QUALITE	TEL FIXE	PORTABLE
RESPONSABLE SANTE	GALIBERT RUIZ	Jean-Louis Catherine	Conseiller M. Conseillère M.		

CELLULE RESPONSABLE POPULATION

FONCTION	NOM	PRENOM	QUALITE	TEL FIXE	PORTABLE
RESPONSABLE POPULATION Suppléante :	HUGUES COURT	Christine Pascale	Conseillère M. Adjointe		

ELUS, COMITE D'ACCUEIL DES SINISTRES DANS CHAQUE CENTRE D'HEBERGEMENT

FONCTION	NOM	PRENOM	QUALITE	TEL FIXE	PORTABLE
RESPONSABLE Centre Socio-Culturel Pablo NERUDA Salle des Fêtes Gérard PHILIPE Hall OMNISPORTS	LIAUZUN RAYNAUD-BREMOND CARTA LLOBET LETTIG LOUBET PRIN GAUTIER RAILLON REBOUL RONDEAU	Marc Gisèle Raoul Jenny Gérald Evelyne Brigitte Georges Patrick Agnès	Conseiller M. Conseillère M. Conseiller M. Conseillère M. Conseiller M. Conseiller M. Conseillère M. Conseiller M. Conseiller M. Conseillère M		

EMPLACEMENT DES RESPONSABLES DE LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE	
CELLULE : DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (D.O.S)	
1	Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.) Mr le Maire Yves VIDAL Suppléant : Marc ROYER
2	Secrétaire : Christine COCHOT Suppléante : Sandrine PEDRO
3	Mr le Commandant des Opérations de Secours (C.O.S.) Officier de Sapeur-pompier désigné par le S.D.I.S.13
4	Accueil téléphonique Public et Réception du Public : Claudine BARLES Suppléante : Karine BAUDOIN
5	Délégué à la sécurité: Marc ROYER
6	Communication Relations Publiques et Médias : Frédérick ARNOULD Suppléant : Robin ANSILLON
7	Représentant de la Gendarmerie
8	Responsable du C.C.F.F. et (R.C.S.C.) François GUARELLA Suppléant : Yves MALARTRE
9	Chef de la Police Municipale Mickaël BECCAVIN Suppléant : Lionel SAVIANE
CELLULE : RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES	
10	Responsable du R.A.C. MME la (D.G.S.) Fanny BELLIOT Suppléant: Stéphane DELON
11	Accueil du Public : Fabienne GRUNINGER Suppléante : Danielle BUSELLI
12	Responsable Poste de Commandement Communal : Claudette PAGES Suppléant : Clément MOYNAULT
13	Responsable des Centres d'Accueil et d'Hébergement : Gérard BARTOLI Suppléant : Loïc KERVAJAN
14	Responsable Lieux Publics et Etablissement recevant du Public (E.R.P.) Francis NARDY Suppléante : Sylvie SOGNOS
CELLULE : RESPONSABLE LIEUX PUBLICS E.R.P. ET LOGISTIQUE	
15	Responsable Logistique : Laurent CLAUDE Suppléant : Marc PODDA
CELLULE : RESPONSABLE ECONOMIE : (Commerçants Artisans Entreprises)	
16	Responsable Economie : Michel PERONNET Suppléant : Thierry MAZEL
17	Responsable : Profession de Santé : Jean-Louis GALIBERT Suppléant : Catherine RUIZ
CELLULE : RESPONSABLE POPULATION	
18	Responsable Population : Christine HUGUES Suppléante : Pascale COURT
ELUS, COMITE D'ACCUEIL DES SINISTRES DANS CHAQUE CENTRE D'HEBERGEMENT	
Marc LIAUZUN Gisèle RAYNAUD-BREMOND Raoul CARTA Jenny LLOBET Gérald LETTIG Brigitte PRIN GAUTIER Georges RAILLON Patrick REBOUL Agnès RONDEAU Evelyne LOUBET	

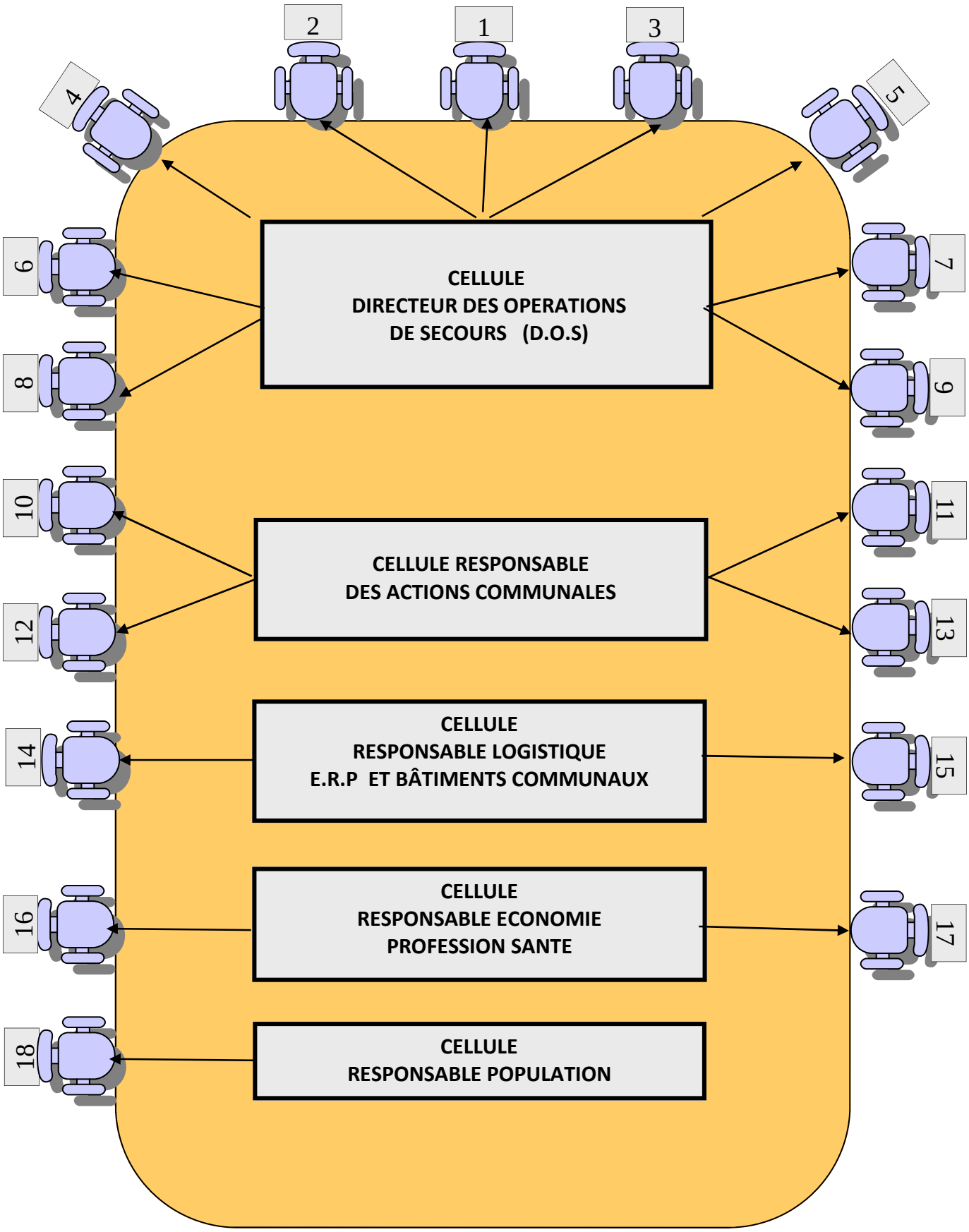
2
1
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
CELLULE
DIRECTEUR DES OPERATIONS
DE SECOURS (D.O.S)
CELLULE RESPONSABLE
DES ACTIONS COMMUNALES
CELLULE
RESPONSABLE LOGISTIQUE
E.R.P ET BÂTIMENTS COMMUNAUX
CELLULE
RESPONSABLE ECONOMIE
PROFESSION SANTE
CELLULE
RESPONSABLE POPULATION

ville de Grans	**DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE** **FICHE ACTIONS** **MONSIEUR LE MAIRE (D.O.S.)**	**PAGE 1/1**

☐ **TITULAIRE : Monsieur le Maire Yves VIDAL Tél. : SUPPLEANT: Monsieur Marc ROYER**

Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du préfet, membre du corps préfectoral, lorsqu'un plan d'urgence départemental est déclenché.

En cas d'alerte (météo, inondations…) transmise par la préfecture, le maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès de ses administrés.

En cas d'accident ou de crise grave, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit, en liaison avec son Responsable des Actions Communales (R.A.C.), avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, avec les Services d'incendie et de Secours :

☐ **(1) Donner ou relayer l'alerte auprès des populations ;**

☐ **(2) Prendre connaissance de la nature de l'évènement et juger de son ampleur ;**

☐ **(3) Faire appel aux services de secours publics adaptés aux circonstances en leur fournissant une information claire et précise sur la situation ;**

☐ **(4) Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un « sur accident » ne se produise, participer au balisage des zones dangereuses ;**

☐**(5) Mettre en œuvre les premières actions de sauvegarde des populations, décider notamment des mesures d'évacuation des zones à risque ;**

☐ **(6) Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la Cellule de Crise Municipale (C.C.M.), armer le poste de commandement communal ;**

☐ **(7) Fournir dans la mesure des capacités de la commune, des moyens en hommes et matériels pour les taches opérationnelles pouvant se révéler nécessaires ;**

☐ **(8) Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement, mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement ;**

☐ **(9) Organiser l'évacuation, le rassemblement des populations concernées ;**

☐**(10) Déclencher les mesures permettant l'accueil, l'hébergement, le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés, éventuellement le ravitaillement avec les forces de l'ordre et la DDASS des personnes évacuées ;**

☐**(11) Recenser, identifier les victimes et organiser leur recueil ; dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres ;**

☐ **(12) Veiller au maintien des réseaux d'alimentation en eau potable et d'hygiène publique ;**

☐ **(13) Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publique , solliciter le DMD (Délégué Militaire Départemental) si besoin de matériel des armées**

☐ **(14) Gérer les opérations permettant un retour à la normale ;**

☐**(15) Après la crise, gérer les dons et les aides (matériels et financiers) ;**

☐**(16) Effectuer les démarches nécessaires pour obtenir les indemnisations ;**

☐ **17) Se tenir informé et rendre compte régulièrement de la situation en Préfecture**

☐ TITULAIRE : **Mme Christine COCHOT**

SUPPLEANTE : **Mme Sandrine PEDRO**

☐ *Au début de la crise :*

☐ est informé de l'alerte ;

☐ se rend au lieu déterminé pour accueillir la C.C.M.

☐ organise l'installation de la CCM avec le Maire, le Responsable des Actions Communales et le Responsable du Poste de Commandement Communal

☐ ouvre le calendrier des évènements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).
Sous la forme :
Heure/évènement/action à mener/personne responsable

(« VOIR FICHE EN ANNEXE CALENDRIER MAIN COURANTE »)

☐ *Pendant la crise :*

☐ assure l'accueil téléphonique de la C.C.M.
☐ assure la logistique de la C.C.M (approvisionnement en matériel, papier, stylos…)
☐ assure la frappe et la transmission des documents émanant de la C.C.M. (envoi et transmission des télécopies,…)
☐ appuie les différents responsables de la C.C.M. autant que de besoin
☐ tient à jour le calendrier main courante des événements de la C.C.M.

☐ *Fin de la crise :*

☐ assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
☐ participe avec le Maire, le Responsable des Actions Communales et le Responsable du Poste de Commandement Communal à la préparation de la réunion de « débriefing ».

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
LE COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS (C.O.S.)

FICHE ACTIONS

- Rôle du COS :

Le Commandant des Opérations de Secours (COS) est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune. Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre et effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables d'équipes pour le compte du Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.) soit ici Monsieur le Maire.

Le COS est généralement un officier Sapeur pompier qui a l'habitude de gérer des situations de crise.

Le COS et le DOS doivent être en permanente liaison. Une corrélation de leurs actions doit être nécessaire afin d'avoir une cohérence globale dans les objectifs et les plans d'actions menés sur le terrain.

Pendant la crise :

- ☐ Elabore et prépare les décisions à faire prendre par le D.O.S en matière d'alerte, d'information, d'accueil, d'hébergement, de réquisition….
- ☐ Pilote les différentes équipes de la Cellule de Crise Municipale.
- ☐ Engage les services de proximité en cas de besoins : Associations, Comité Communal Feux de Forêts C.F.F.F., Réserve Communale de la Sécurité Civile RCSC.
- ☐ Planifie les secours en fonction de l'évolution de la crise.

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

ACCUEIL TELEPHONIQUE DU PUBLIC
RECEPTION DU PUBLIC
FICHES ACTIONS

Titulaire **Madame Claudine BARLES Tél. : 04 90 55 99 72**
Suppléante **Madame Karine BAUDOIN Tél : 04 90 55 99 71**

Cette tache est à réaliser par un ou plusieurs membres de l'équipe Accueil

L'objectif est de répercuter les appels au bon interlocuteur, de renseigner et guider la population.

Comment ?
Pour une gestion efficace, il est conseillé de filtrer les appels.

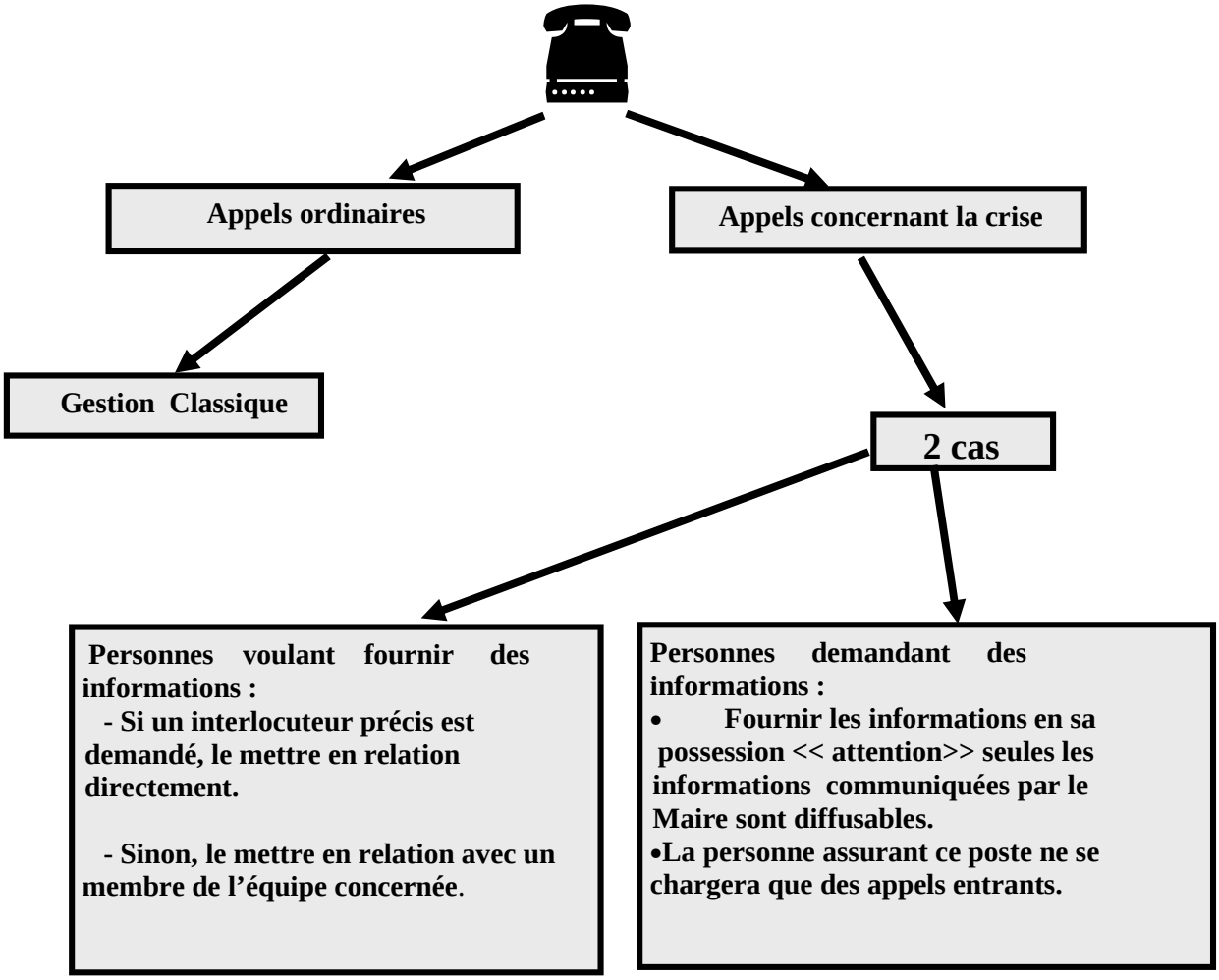

- TITULAIRE : **Marc ROYER**

- *Au début de la crise* :

  - est informé de l'alerte ;
  - organise l'installation de la CCM avec le Maire,

L'Adjoint délégué à la Sécurité apporte son concours au Maire en matière de sécurité ainsi qu'au chef de là Police Municipale et au C.C.F.F.

- *Fin de la crise :*

  - participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing ».

FICHE ACTIONS
RESPONSABLE CHARGE DE LA COMMUNICATION

☐ TITULAIRE : **Madame Frédérick ARNOULD**

☐ SUPPLEANT : **Monsieur Robin ANSILLON**

☐ *Au début de la crise*

☐ est informé de l'alerte

☐ se rend au lieu déterminé pour accueillir la C.C.M.

☐ *Pendant la crise*

☐ réceptionne, synthétise, centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire

☐ assure la liaison avec les chargés de communication des autorités

☐ gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire

☐ assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent

☐ met en place une Equipe accueil téléphonique et du public

☐ assure l'accueil du public en mairie ou dans un autre lieu si la mairie ne peut plus assurer ses fonctions

VOIR PAGE 80 ACCUEIL TELEPHONIQUE DU PUBLIC
ET RECEPTION DU PUBLIC

☐ *Fin de la crise*

☐ assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune.

☐ participe avec le Maire et le R.A.C à la préparation de la réunion de « débriefing »

ville de Grans	**DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE** **ACCUEIL DU PUBLIC** **A LA C.C.M.** **FICHES ACTIONS**	**PAGE 1 / 1**

☐ TITULAIRE : **Mme Fabienne GRUNINGER**
☐ SUPPLEANT: **Mme Danielle BUSELLI**

☐ Accueillir le public
☐ Répondre aux questions posées, seules les informations fournies par le Maire sont diffusables
☐ Orienter les personnes vers le centre d'accueil et lieux de ravitaillement

Les membres de la cellule accueil devront également se tenir en relation avec le bureau Accueil.

Le bureau de la Directrice de l'école maternelle téléphone 04 90 55 85 22 sera mis à la disposition des membres du bureau Accueil dans le but d'enregistrer les sinistrés.

Ce bureau d'Accueil devra fournir régulièrement à la cellule accueil la liste des personnes sinistrées hébergées dans un centre d'hébergement (fax par exemple). Ils seront ainsi en mesure de répondre aux inquiétudes de la population envers leurs proches.

ville de Grans	**DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE** **RESPONSABLE DES « ACTIONS COMMUNALES »** **FICHE ACTIONS**	**PAGE 1 / 1**

TITULAIRE : Mme Fanny BELLIOT D.G.S ☐ **SUPPLEANT : Mr Stéphane DELON DGA**

Le responsable des Actions Communales sous la direction du Maire, a la responsabilité du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

ACTIONS :

☐ En relation avec le Maire, le Responsable du Poste de Commandement Communal active le PCC,

☐ Constitue une (ou des) équipe (s) à envoyer sur le terrain pour assurer l'information du PCC,

☐ Elabore un tableau de la situation et de ses risques, prévoir son évolution,

☐ Propose des mesures techniques propres à assurer dans l'immédiat la sécurité des personnes et des biens,

☐ Assure la liaison avec le C.O.S Commandant des Opérations de Secours (en général un Officier des Services d'Incendie et de Secours) dès l'arrivée de ce dernier sur la commune,

☐ Assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre,

☐ Effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire D.O.S Directeur des Opérations de Secours et du C.O.S Commandant des Opérations de Secours,

☐ Participe activement à la réunion de débriefing présidée par le Maire.

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
RESPONSABLE DU
POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL
FICHE ACTIONS

☐ **TITULAIRE : MME PAGES Claudette**
☐ **SUPPLEANT** : **Mr Clément MOYNAULT**

Le Responsable du Poste de Commandement Communal, sous la direction du Responsable des Actions Communales, a la responsabilité du Poste de Commandement et de son organisation.

ACTIONS :

☐ En relation avec le Maire et le Responsable des Actions Communales, active le P.C.C.,

☐ Met en place le Secrétariat,

☐ Coordonne les actions des acteurs du P.C.C,

☐ Maintient le contact avec la (les) équipe (s) sur le terrain,

☐ Recueille et communique les informations de terrain nécessaires au Responsable communal des opérations de Secours,

☐ Elabore un tableau de la situation et de ses risques, prévoit son évolution,

☐ Effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du DOS, du COS et du responsable des Actions Communales,

☐ Tient une main courante afin d'y archiver chronologiquement les informations reçues et les décisions prises.

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE « LIEUX PUBLICS ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.) »

FICHE ACTIONS

☐ TITULAIRE : **Francis NARDY**

☐ *Au début de la crise :*

☐ est informé de l'alerte
☐ se rend au lieu déterminé pour accueillir la C.C.M.,

☐ *Pendant la crise :*

☐ Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire,
☐ Transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées ;
☐ Informe les établissements suivants

IL REMPLIT, POUR CHACUN LA FICHE CORRESPONDANTE (VOIR ANNEXE)

☐ Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
☐ Assure l'information des responsables d'établissement

LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS	LIEUX PUBLICS DE LOISIRS	LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS	LIEUX PUBLICS COMMERCANTS ARTISANS—ENTREPRISES—E.R.P.
QUESTIONNAIRES	QUESTIONNAIRES	QUESTIONNAIRES	QUESTIONNAIRES

☐ Gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

☐ *Fin de crise :*

☐ Met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
☐ Participe à la réunion de « débriefing » présidée par le Maire

BÂTIMENTS COMMUNAUX

1 Mairie 2 Eglise St Pierre 3 Maison des associations 4 Salle des Fêtes « Gérard Philipe »
5 Médiathèque 6 Salle Rose Scelle 7 Centre Socio-Culturel 8 La Poste
9 La Crèche « Les Feuillantines » 10 Restaurant Municipal 11 Espace « Robert Hossein »
12 Hall Omnisports « Paul Sias » 13 Centre Technique Municipal et CCFF

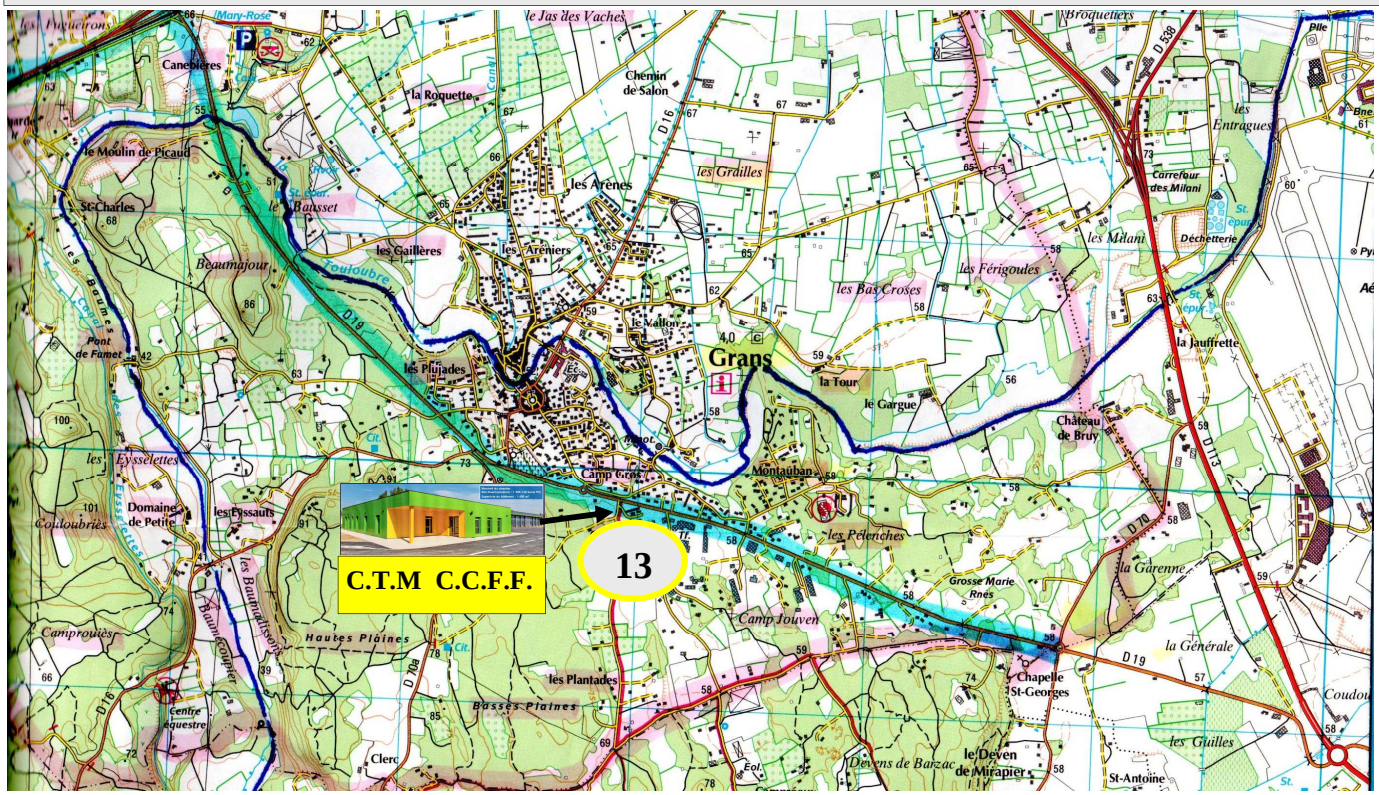

MAIRIE
04 90 55 99 70 ou 71

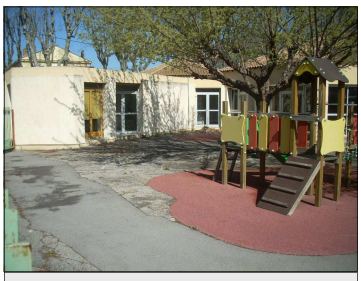

CRECHE Les Feuillantines
04 90 55 83 90

Espace « Robert HOSSEIN
04 90 55 71 53
04 90 55 76 16

MAISON DES ASSOCIATIONS
04 90 53 82 38

EGLISE ST PIERRE
04 90 55 93 64

SALLE DES FÊTES
04 90 55 99 89

RESTAURANT MUNICIPAL
04 90 55 99 87

SALLE « ROSE SCELLE »

CENTRE TECHNIQUE
MUNICIPAL et CCFF
04 90 45 14 60

LA MEDIATHEQUE
04 90 55 85 69

HALLE OMNISPORTS
04 90 55 85 22

LA POSTE
04 90 55 99 80

CENTRE SOCIO-CULTUREL
04 90 55 98 24

ville de Grans	**DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE** **RESPONSABLE « LOGISTIQUE »** **DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES** **FICHE ACTIONS**	**Page 1 / 1**

☐ **TITULAIRE : Mr Laurent CLAUDE**
☐ **SUPPLEANT : Mr Marc PODDA**

Au début de la crise :

☐ est informé de l'alerte
☐ alerte le personnel des services techniques (annuaire de crise)
☐ alerte et informe les gestionnaires de réseaux
(alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)
(annuaire de crise)

Pendant la crise :

☐ met à disposition les moyens nécessaires pour assurer la diffusion de l'alerte
☐ prend contact avec les commerçants, les entreprises et les services extérieurs de la commune si nécessaire
☐ met à disposition le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings, etc.),
☐ met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre
☐ rend compte régulièrement au **Directeur des Opérations de Secours (D.O.S)** et au **Responsable des Actions Communale (R.A.C)**
☐ active et met en œuvre le ou les centres d'accueil et/ou d'hébergement de la commune .
☐ organise le transport collectif des personnes .
☐ s'assure du bon fonctionnement des moyens de transmission
☐ en cas d'évènement grave dans une autre commune, il envoie un responsable dans le centre d'accueil et/ou d'hébergement concerné
☐ coordonne l'action des bénévoles « spontanés »
☐ Il participe à la détermination des ordres de priorité pour traiter les demandes d'assistance ou de travaux
☐ gère les relèves de son personnel

Fin de crise :

☐ informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
☐ assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise.
☐ participe à la réunion de **débriefing** présidée par **le Maire.**

ville de Grans	**DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE** **RESPONSABLE ECONOMIE** **« COMMERCANTS ARTISANS ENTREPRISES»** **FICHE ACTIONS**	**Page 1 / 1**

☐ **TITULAIRE : Mr Michel PERONNET**

☐ **SUPPLEANT : Mr Thierry MAZEL**

☐ ***Au début de la crise :***

☐ est informé de l'alerte
☐ se rend au lieu déterminé pour accueillir la **C.C.M.**

☐ ***Pendant la crise :***

☐ prend contact avec les entreprises et sociétés faisant l'objet d'une réquisition pour du matériel, de la nourriture, des prestations de service…

VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE DE CRISE

Recense :
☐ Les personnels présents sur le site
☐ Les personnels en mission à l'extérieur du site
☐ Le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents (commerces notamment)

☐ ***Fin de la crise :***

☐ informe les commerçants, - artisans - entreprises contactées de la fin de la crise;
☐ participe à la réunion de débriefing présidée **par le Maire**

ville de Grans	**DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE** **RESPONSABLE PROFESSIO$N DE SANTE** **FICHE ACTIONS**	**Page 1 / 1**

TITULAIRE : **Mr GALIBERT Jean-Louis**
SUPPLEANT : **Catherine RUIZ**

☐ *Au début de la crise*

☐ est informé de l'alerte

☐ alerte et informe les professionnels de santé

☐ *Pendant la crise*

☐ gère la mise en œuvre des personnels de santé à la demande des conseillers municipaux présents dans chaque centre d'hébergement (sinistrés malades besoins de soins médicaux etc.)

☐ *Fin de la crise :*

☐ prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise ;

☐ participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire.

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
RESPONSABLE
«POPULATION RAVITAILLEMENT/ALIMENTATION»
FICHE ACTIONS

TITULAIRE : **Mme Christine HUGUES**

SUPPLEANT : **Mme Pascale COURT**

Avant la crise :

☐ Le Responsable Population tient à jour selon les scénarios retenus les circuits d'alerte des populations, d'évacuation et/ou de confinement, quantitative pour chaque action et définit les Centres d'accueil

Durant la crise :

☐ Dès l'alerte, le Responsable Population regagne sans délai le secrétariat de la CCM, afin d'assurer les missions qui lui incombent
☐ Le Responsable Population met en place avec le DOS, le RAC la Police Municipale et le CCFF le dispositif d'alerte des populations
☐ Le Responsable Population s'assure que les évacuations ou confinements ont bien été réalisés conformément aux scénarios prévus en relation avec le Responsable Logistique / Matériels (véhicules de transport)
☐ Le Responsable Population doit être en contact permanent avec le Responsable Hébergement pour connaître les évolutions dans le centre d'accueil
☐ Le Responsable Population doit être en contact avec la DDASS pour la prise en charge des personnes sous assistance médicale et pour assurer le soutien psychologique des impliqués
☐ Le Responsable Population doit être en contact avec les forces de l'ordre afin de s'assurer de la sécurisation des secteurs évacués contre le vandalisme ou le pillage
☐ Le Responsable Population tient à jour un tableau des actions menées durant la crise
☐ Le Responsable Population participe à toutes les réunions de travail du PCC

Après la crise :

☐ Le Responsable Population prépare le bilan des actions menées par sa cellule, pour le retour d'expérience
☐ Le Responsable Population participe aux réunions de débriefing et de retour d'expérience.

Durant la crise :

☐ Dès l'alerte, le Responsable Ravitaillement / Alimentation regagne sans délai le secrétariat de la CCM afin d'assurer les missions qui lui incombent
☐ En cas d'évacuation de population, le Responsable Ravitaillement / Alimentation recense avec le Responsable Hébergement les quantités de repas à prévoir
☐ Le Responsable Ravitaillement / Alimentation s'assure de la fourniture (services publics, commerçants ou sociétés privées) et de la distribution des repas et boissons (chaudes ou froides) à l'ensemble des populations évacuées ou regroupées. Aucun dispositif n'est validé sans l'accord du DOS ou du RAC.
☐ Pour la récupération et la distribution des repas et autres consommables, pour la recherche de bouteilles de gaz, ou autres combustibles, le Responsable Ravitaillement / Alimentation demande les moyens nécessaires au Responsable Logistique /Matériels
☐ En sus de la distribution des repas, le Responsable Ravitaillement / Alimentation doit prévoir les couverts ainsi que leur nettoyage
☐ Le Responsable Ravitaillement / Alimentation doit prévoir la collecte et le stockage des déchets induits par ses missions
☐ Pour l'exercice de ses missions, le Responsable Ravitaillement / Alimentation prend l'attache du Responsable Population afin de compléter les équipes conformément à l'organisation qu'il a prévue
☐ Dans le cas de réquisition, le Responsable Ravitaillement / Alimentation s'adresse au Responsable Administration / Finances (Responsable Economie)
☐ Si la crise dure dans le temps, le Responsable Ravitaillement / Alimentation se rapprochera de DDASS et de la DDSV pour le suivi des consommables
☐ Le Responsable Ravitaillement / Alimentation veille à mettre un dispositif de surveillance pour éviter le vol ou la dégradation des denrées consommables
☐ Le Responsable Ravitaillement / Alimentation tient à jour un tableau de suivi des actions menées, du nombre de repas servis,…, pour le retour d'expérience
☐ Le Responsable Ravitaillement / Alimentation participe à toutes les réunions de travail du PCC

Après la crise :

☐ Le Responsable Ravitaillement / Alimentation s'assure de récupérer le matériel communal qui a été mobilisé
☐ Le Responsable Ravitaillement / Alimentation prépare le bilan des actions menées par sa cellule, le bilan des consommations,…, pour le retour d'expérience
☐ Le Responsable Ravitaillement /Alimentation participe aux réunions de débriefing et de retour d'expérience.

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
CHEF DE LA POLICE MUNICIPALE
FICHE ACTIONS

☐ Titulaire : **Mr Mickael BECCAVIN** Suppléant : **Mr Lionel SAVIANE**

☐ ***Au début de la crise :***

☐ est informé de l'alerte
☐ se rend au lieu déterminé pour accueillir la **CCM**
☐ mobilise son personnel
☐ met en œuvre le circuit d'alerte

☐ ***Pendant la crise :***

☐ prend en charge et organise les reconnaissances qui lui sont confiées
☐ s'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,….) sur les évènements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)

UTILISE A CET EFFET LA LISTE DES PERSONNES ISOLEES

☐ organise les régulations routières
☐ fait procéder au balisage lors des interventions sur la voie publique
☐ fait notifier les ordres de réquisitions
☐ fait procéder aux constatations
☐ rend compte régulièrement au **Maire** et au Commandant des Opérations de Secours
☐ assure la liaison avec la gendarmerie et les pompiers pour une meilleure coordination
☐ en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec la gendarmerie
☐ organise la relève de son personnel

Le Chef de la Police Municipale participe à la détermination des ordres de priorité pour traiter les demandes d'assistance d'intervention ou de travaux.

☐ ***Fin de crise :***

☐ prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
☐ participe à la réunion de **« débriefing »** présidé par le **Maire**

☐ Titulaire : **Mr François GUARELLA**
☐ Suppléant : **Mr Yves MALARTRE**

☐ ***Au début de la crise***

☐ - est informé de l'alerte
☐ - se rend au lieu déterminé pour accueillir la **C.C.M.**
☐ - mobilise son personnel
☐ - se place sous les directives du **Maire et de l'Adjoint délégué à la Sécurité**

☐ ***Pendant la crise***

☐ -oriente le **C.C.F.F** lors des missions de guidage des pompiers, d'interventions sur feux naissants, et de pompage en cas d'inondation
☐ le **CCFF** participe au balisage des voies
☐ intervient pour prêter assistance à la population
☐ rend compte de toutes difficultés rencontrées par son personnel à la **C.C.M.**
assure la relève de son personnel

☐ ***Fin de crise***

☐ fait procéder au reconditionnement des matériels et engins du **C.C.F.F**. puis désengage son personnel
☐ participe à la réunion de **« débriefing »** présidé par le **Maire**

ville de Grans	**DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE** **RESPONSABLE DES CENTRES** **D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT** **FICHE ACTIONS**	**PAGE 1 / 1**

☐ Titulaire: **Mr Gérard BARTOLI** ☐ Suppléant : **Mr Loïc KERVAJAN**

☐ ***Au début de la crise :***

☐ est informé de l'alerte
☐ se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM (Cellule de Crise Municipale).

☐ ***Pendant la crise :***

☐ réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les responsables de chaque centre d'hébergement, et en informe le Maire,
☐ met en place un élu, déjà désigné, dans chaque Centre d'hébergement,
☐ centralise sur l'imprimé « Accueil des Sinistrés » les sinistrés de chaque Centre d'hébergement

Hébergement des Sinistrés :

L'élu responsable de chaque Centre d'hébergement recense les personnes sinistrées au moyen de l'imprimé « Accueil des Sinistrés » et transmet ce dossier au responsable de tous les Centres d'hébergement.

☐ ***Fin de crise :***

☐ participe avec le Maire et le Responsable des Actions Communales à la préparation de la réunion de « débriefing »

Centre d'hébergement

Halle omnisports Paul SIAS : bâtiment situé dans une zone inondable débordement de la Touloubre. A utiliser uniquement pour d'autres évènements.

Salle des fêtes Gérard PHILIPE : cette salle est située dans une zone inondable débordement de la Touloubre.
Elle doit être utilisée uniquement pour d'autres évènements.

Centre Socio-Culturel Pablo NERUDA : A utiliser pour tout évènement.

Responsable de ces Centres d'hébergement : Mr Gérard BARTOLI.

S I R E N E D' A P P E L G E N E R A L

LE DECLENCHEMENT EST EFFECTUE PAR LA PREFECTURE

La sirène est située sur le toit

Vous pouvez l'entendre en composant le N° vert

0 800 427 366

Emission modulée → **Emission modulée** → **Emission modulée** → **Se confiner et se mettre à l'écoute de la Presse et des Radios** → **Fin d'alerte : Emission prolongée 30 secondes**

5 secondes **5 secondes**

1 minute 41 **1 minute 41** **1 minute 41**

ALERTE 1 PAR SIRENE.

Un signal sonore vous alerte, vous le connaissez, le premier mercredi de chaque mois à midi, partout en France, une sirène retentit pendant 1 minute : c'est l'essai du signal national d'alerte.

En cas de danger ou de menace grave, cette sirène émettrait trois émissions successives d'une minute et 41 secondes chacune (espacées d'un intervalle de 5 secondes), d'un son montant et descendant.

Si vous entendez ce signal d'alerte, vous devez impérativement vous mettre à l'abri et vous mettre à l'écoute radio qui vous communiquera :

- Les premières informations sur la catastrophe,
- Les consignes de protection à suivre,
- Les consignes spéciales décidées par le Préfet,
- L'ordre d'évacuation, si celle-ci est décidée par les autorités.

Ce signal sonore d'alerte serait, le cas échéant relayé par l'émission d'un message d'alerte (véhicules sonorisés des services de secours, automate d'alerte téléphonique, etc.)

Le signal de fin d'alerte est diffusé par la sirène qui émet un son continu, sans changement de tonalité, durant **30** secondes.

La fin de l'alerte est également annoncée à la radio. Mais les sirènes du **Réseau National d'Alerte** (essais mensuels) délivrent le même message.

A L E R T E TYPE 2 : P A R V E H I C U L E

Un véhicule de la Police Municipale et du C.C.F.F. sillonneront la commune sur la/les zones sinistrées et donneront l'alerte et consignes avec des haut-parleurs

A L E R T E TYPE 3 : ALERTE SMS CITOYENS

Outil de communication qui permet d'informer par SMS les administrés inscrits à cette alerte en cas de risques majeurs ou pour informations municipales

- **Risque sismique**

Pas de circuit prévu compte tenu de l'impossibilité de savoir à l'avance quelles seront les zones sinistrées.

- **Risque feux de forêt**

Pas de circuit défini compte tenu de l'impossibilité de savoir à l'avance quelles seront les zones sinistrées.

- **Risque inondation**

Un circuit est défini à l'avance en raison des zones inondables identifiées. Voir la liste des rues sur la fiche ci-jointe.

- **Risque transport de matières dangereuses et risque technologique**

Pas de circuit défini en raison de l'emprise étalée du risque.

ALERTE RISQUE INONDATION DEBORDEMENT DE LA TOULOUBRE

RUES	NOM DES FAMILLES A ALERTER	OBSERVATIONS

VOIR LISTE DES FAMILLES SITUEES DANS LE CIRCUIT D'ALERTE DES RUES ET QUARTIERS INONDABLES

LISTE CONFIDENTIELLE

ATTENTION, ALERTE
SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Suite au séisme subi, nous vous demandons de ne pas réintégrer votre domicile au cas où il y aurait des répliques.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie. Fermer l'alimentation du gaz, de l'électricité et de l'eau.

ATTENTION, ALERTE
AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme. N'oubliez pas de couper l'électricité, le gaz et l'eau avant de quitter votre domicile.

Rejoignez le lieu d'accueil suivant (nom et adresse du lieu) munissez vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels, un peu d'argent. N'oubliez pas de fermer à clé votre habitation. Suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.

ATTENTION, ALERTE
SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque incendie menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie. Fermer et arroser volets, portes et fenêtres. Occulter les aérations avec des linges humides.

ATTENTION, ALERTE
AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un incendie approche.

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme. N'oubliez pas de couper l'électricité, le gaz et l'eau avant de quitter votre domicile. Munissez vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels, un peu d'argent.
N'oubliez pas de fermer à clé votre habitation.

Rejoignez le lieu d'accueil (nom et adresse du lieu) et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.

ATTENTION, ALERTE
SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque d'inondation menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie. Fermer (les portes et fenêtres et les évents, débranchez les appareils électriques) n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer, montez à pieds dans les étages, écoutez la radio,
Respectez les consignes des autorités, libérez les lignes téléphoniques pour les secours. Surveillez régulièrement le sous-sol et le rez-de-chaussée pour d'éventuelles infiltrations.

ATTENTION, ALERTE
AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Une inondation approche.

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme. N'oubliez pas de couper l'électricité, le gaz et l'eau avant de quitter votre domicile. Munissez vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels, un peu d'argent.
N'oubliez pas de fermer à clé votre habitation.

Rejoignez le lieu d'accueil (nom et adresse du lieu) et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.

ATTENTION, ALERTE
SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un nuage toxique vient vers vous, en provenance de …….
Mettez vous à l'abri dans un bâtiment ou quittez rapidement la zone, mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule.
S'il y a des victimes ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

Ecoutez la radio.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE
AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme. N'oubliez pas de couper l'électricité, le gaz et l'eau avant de quitter votre domicile. Munissez vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels, un peu d'argent.

N'oubliez pas de fermer à clé votre habitation.

Rejoignez le lieu d'accueil (nom et adresse du lieu) et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.

Procédure d'évacuation :

Suite à la diffusion des messages d'alerte, aux appels reçus et au gré des patrouilles de reconnaissance, les personnes se rendent au Centre d'Accueil Robert HOSSEIN

- par leurs propres moyens
- au moyen des transports collectifs actionnés par la **C**ellule de **C**rise **M**unicipale
- par les véhicules de secours et d'intervention

VOIR PAGE SUIVANTE PROCEDURE CIRCUIT DES SINISTRES

1) Les sinistrés seront accueillis par un groupe d'accueil du personnels communal Centre d'accueil .
1) Les sinistrés seront dirigés vers le bureau accueil (personnels communaux)
2) Les sinistrés seront dirigés vers un centre d'hébergement et seront accueillis par un comité d'accueil composé d'un élu et de 3 ou 4 personnels communaux

ORGANISATION DES CENTRES D'ACCUEIL MUNICIPAUX		
SERVICE ET COMPOSITION	**Responsable**	**MISSIONS GENERALES**
Groupe d'accueil • Le personnel communal assisté de : · La Réserve Communale de la Sécurité Civile : D'une équipe médicale	Le Maire de la Commune de **Grans**	Prendre en charge les sinistrés ou évacués. • Distribuer des collations, boissons, couvertures si nécessaire, à ces personnes. • Les diriger vers le **Bureau d'Accueil** • Dispenser les éventuels soins médicaux (Dans le cas où des médecins ne pourraient pas être mis en place, il serait nécessaire de prévoir des personnels des professions paramédicales ou tout au moins des secouristes).
Bureau d'Accueil • Le personnel communal La Réserve Communale de la Sécurité Civile :	Le Maire de la Commune de **Grans**	Prendre en charge les problèmes administratifs • Relever les identités et délivrer divers documents immédiatement nécessaires (billets de logement, bons de repas, titres de rationnement). • Examiner les situations individuelles pour déterminer les droits aux prestations en nature et en espèces. • Distribuer ces prestations et constituer les dossiers visant à la réinsertion sociale des sinistrés. • Diriger les sinistrés vers les centres d'hébergement où ils seront pris en charge **par le comité d'accueil**
Comité d'Accueil des sinistrés. • Le personnel communal • La Réserve Communale de la Sécurité Civile Les élus participent à l'accueil des Sinistrés	Le Maire de la Commune de **Grans**	Prendre la suite du **Bureau d'Accueil** à l'arrivée des sinistrés dans les locaux d'hébergement. • Organiser éventuellement une alimentation collective. • Dispenser les soins médicaux. • S'occuper des isolés ne pouvant se suffire à eux-mêmes (enfants, aliénés, invalides, vieillards) • Régler les cas sociaux. • Assurer, éventuellement, le réemploi temporaire de certains. • Garder le contact avec les intéressés et leur fournir toute information utile sur leur situation

3ème PARTIE

MOYENS
&
RESSOURCES

RECENSES

MOYENS COMMUNAUX RECENSES

LISTE DES VEHICULES DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Nom et coordonnées du détenteur Lieu de garage
KANGOO BENNE	AN 198 AV	2	SERVICES TECHNIQUES
KANGOO BENNE	AK 261 MJ	2	SERVICES TECHNIQUES
BENNE 19 TONNES	AL 180 MW	2	SERVICES TECHNIQUES
BALAYEUSE	15954	2	SERVICES TECHNIQUES
RENAULT TRAFIC	CM 018 BN	3	SERVICES TECHNIQUES
RENAULT KANGOO	CL 093 ZG	2	SERVICES TECHNIQUES
RENAULT MASTER	AJ 829 ZF	2	SERVICES TECHNIQUES
MASTER	AK 362 MG	3	SERVICES TECHNIQUES
NACELLE ELEVATEUR	374 AXS 13	3	SERVICES TECHNIQUES
TRACTEUR	9224 JV 13	1	SERVICES TECHNIQUES
DUCATO	645 BTT 13	3	SERVICES TECHNIQUES
KANGOO	754 YZ 13	2	SERVICES TECHNIQUES
KANGOO	755 YZ 13	2	SERVICES TECHNIQUES
KANGOO grosses charges	CQ 056 YZ	2	SERVICES TECHNIQUES
KANGOO PICK UP grosses charges	CT 620 WS	2	SERVICES TECHNIQUES
TRACTEUR KUBOTA	DC 121 JR	1	SERVICES TECHNIQUES
PEUGEOT ION (ELECTRIQUE)	CL 420 YA	2	SERVICES TECHNIQUES
RENAULT BERLINGO	DG 187 DG	2	CANTINE FRIGORIFIQUE
CLIO	AJ 752 ZF	5	SERVICES TECNIQUES
REMORQUE ROULEAU	1468 PS 13	0	CHANTIER
RENAULT CLIO	CQ 888 QT	5	DIRECTION GENERALE DES SERVICES
TRAFIC MINIBUS	AK 145 MJ	9	SMEJ
KANGOO EXPRESSION	AK 069 MJ	5	POLICE MUNICIPALE
KANGOO	AK 881 MH	5	POLICE MUNICIPALE
DACIA DUSTER	CT 557 HH	4	POLICE MUNICIPALE
NISSAN PICK-UP	2889 YN 13	4	COMITE FEUX DE FORÊTS
MITSUBISHI PORTEUR D'EAU 600L	4739 WD 13	4	COMITE FEUX DE FORÊTS
RENAULT ZOE (ELECTRIQUE)	CX 268 MH	5	MONSIEUR LE MAIRE

MOYENS COMMUNAUX RECENSES

LISTE DU MATERIEL DETENU PAR LES SERVICES COMMUNAUX

Nature du matériel	Quantités	Localisation
POSTE A SOUDER	1	SERVICES TECHNIQUES
TOURETS ELECTRIQUES	5	SERVICES TECHNIQUES
KARCHER	1	SERVICES TECHNIQUES
RACLETTE	5	SERVICES TECHNIQUES
PELLE NEIGE	5	SERVICES TECHNIQUES
SALEUSE	1	SERVICES TECHNIQUES
PIOCHES	4	SERVICES TECHNIQUES
GROUPE ELECTROGENE	1	SERVICES TECHNIQUES
PROJECTEURS 2X500WX2	2	SERVICES TECHNIQUES
SONO-EN BOUCLE	1	SERVICES TECHNIQUES
TRONCONNEUSES	2	SERVICES TECHNIQUES
TORCHES	2	SERVICES TECHNIQUES
DISQUEUSES	2	SERVICES TECHNIQUES
CISAILLE	1	SERVICES TECHNIQUES
MOTOPOMPE	1	SERVICES TECHNIQUES
LAMPES TORCHE	2	LOCAL C.C.F.F
PORTATIF RADIO (EMETTEUR RECEPTEUR)	4	LOCAL C.C.F.F
BALAIS 80 CM	2	LOCAL C.C.F.F
PELLES NORMALES	4	LOCAL C.C.F.F
PELLES NEIGE	7	LOCAL C.C.F.F
GRAND RACLOIR	1	LOCAL C.C.F.F
RACLETTES NORMALES	9	LOCAL C.C.F.F
BALAIS DURS 30 CM	2	LOCAL C.C.F.F

MOYENS COMMUNAUX RECENSES

LISTE DES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF

TYPE DE VEHICULE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprise, particuliers…) Tél :
MINIBUS 9 PLACES	MAIRIE DE GRANS	VILLE DE GRANS

MOYENS COMMUNAUX RECENSES

LISTE DES CENTRES D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT EQUIPEMENT GENERAL

NOM	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES
1 - Salle d'Evolution « Robert HOSSEIN » Tel : 04 90 55 71 53 04 90 55 76 16 	(Centre d' Accueil) Espace « Robert HOSSEIN » Zone inondable : non	Superficie : 230 M^2 Capacité d'accueil : 160 Possibilité de couchage : Oui Possibilité restauration : Non
2 - Salle Omnisports « Paul SIAS » Tel : 04 90 55 85 22 	(Centre d'Hébergement) A exclure en cas d'inondation	Superficie : 1166 M^2 Capacité d'accueil : 300 Possibilité de couchage : Oui Possibilité restauration : Non
3 - Salle des Fêtes « Gérard PHILIPE » Tel : 04 90 55 99 89 	(Centre d'Hébergement) A exclure en cas d'inondation	Superficie : 315 M^2 Capacité d'accueil : debout : 945 assis : 350 possibilité de couchage : Oui Possibilité restauration : Non
4 - Centre Socio-Culturel Pablo NERUDA Tél : 04 90 55 99 88 	(Centre d'Hébergement)	Superficie : Capacité d'accueil : 330 Possibilité de couchage : Oui Possibilité restauration : Non

LIEU DE STOCKAGE DES MATERIELS

MOYENS COMMUNAUX RECENSES
LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

LISTE DES MEMBRES DU C.C.F.F. ET DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

ARRÊTE MUNICIPAL 2015/140 DU 21 05 2015

Toutes ces personnes sont susceptibles d'être réquisitionnées par le Maire

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	PORTABLE
BARRON	Christophe	10 Cours Camille Pelletan GRANS		
BARTOLI	Elisabeth	Les Plantades GRANS		
BOULET	Jean-Jacques	47 Cours Camille Pelletan GRANS		
COLL	Anthony	22 Rue Aristide Briand GRANS		
COLL	Hervé	22 Rue Aristide Briand GRANS		
DE CHAMPEAUX	Françoise	31 Rue de l'Enclos GRANS		
DROUHIN	Ginette	298 Chemin des Cavaliers GRANS		
DROUHIN	Robert	298 Chemin des Cavaliers GRANS		
GAROTTE	Jean-Pierre	21 bis Avenue Julien Fabre SALON		
GAUTHIER	Jean-Marie	6 Lotissement du Vallon GRANS		
GELLEZ	Jean-Pierre	Quartier Chapeau Blanc GRANS		
GIRE	Jean-Pierre	Croix de Callamand GRANS		
GUARELLA	François	76 Avenue du Mont Ventoux SALON		
LAILLET	Michel	GRANS		
LAZARSKI	Andrée	HLM Grande Fontaine Place du Lavoir 02 GRANS		
LE PAGE	Patrick	176 A Chemin de Montauban GRANS		
MALARTRE	Yves	4 bis Rue de L'Enclos GRANS		
MEO	Jean-Pierre	7, Lotissement La Source GRANS		
MISTRAL	Jean-Jacques	La Guérite Route de Salon LAMANON		
ONALI	Jean-Marc	Rue Aristide Briand 03 GRANS		
PUIGSERVER	Christophe	521 Chemin des Bergers Bât B GRANS		
RAISON	Philippe	Traverse des Couloubriers GRANS		
REYMOND	Patrick	2 All2e du Roussillon SALON		
ROYER-GIRE	Emmanuelle	Croix de Callamand GRANS		
RUIZ	Manuel	Chemin des Crozes GRANS		
SCHINTONE	Daniele	8, Rue de l'Enclos GRANS		
SPINNEWYN	Ludovic	23, Montée de la Glacière GRANS		
TAORMINA	Joseph	Rue Auguste Saurel GRANS		

MOYENS COMMUNAUX RECENSES
LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

LISTE DES MEMBRES DU C.C.F.F.ET DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	PORTABLE
TEISSANDIER	Michèle	20 Avenue Germaine Richier GRANS		
THEURKAUFF	Damien	Les Pouces Verts Clos l'Hérault GRANS		
THOUVENEL	Jacques	Rue de la Sauge GRANS		
TORCHIO	Viviane	7 Les Hauts de Grans GRANS		
VINCENT	Marc	Impasse du Verneguier SALON		

MOYENS COMMUNAUX RECENSES
LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

PROFESSION DE SANTE

Identité	Téléphone Professionnel	Téléphone Domicile	Portable
PROFESSIONS DE SANTE - MEDECINS			
Dr LEGER-KERVAJAN Valérie	04 32 60 69 30		
Dr JONQUIERES Sandrine	04 32 60 69 30		
Dr TORRENTE Philippe	04 32 60 69 30		
PROFESSIONS DE SANTE - PHARMACIE			
AYALA Michel-José	04 90 55 93 12		
PROFESSIONS DE SANTE - INFIRMIER(E)S			
SALLE Sylvie	04 90 55 72 40		06 74 69 35 61
ANTONINI-MARTINO Christine	04 90 55 80 77		06 08 30 04 35
CHAVE Sophie	04 90 73 69 63		06 18 39 09 90
GRIFFET Annie	04 90 73 69 63		06 08 33 09 45
MASSOL Nathalie	04 90 73 69 63		06 50 87 00 41
CASTELLVI Fanny	04 90 73 69 63		06 50 66 57 54
CEVALTE Agnès	04 90 55 72 40		06 30 20 89 20
GOUILLET Valérie	04 90 73 69 63		06 03 28 07 87
LEROY Christiane	04 90 55 80 77		06 76 75 02 61
BARCOURT Bérangère	04 90 73 69 63		06 80 71 05 86
APPOLONIE Jean-Louis	04 90 55 89 40		06 72 40 18 83
PROFESSION DE SANTE - MEDECINE CHINOISE			
MARTIN Véronique	04 90 59 74 85		06 30 47 70 51

MOYENS COMMUNAUX RECENSES
LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

PROFESSION DE SANTE

Identité	Téléphone Professionnel	Téléphone Domicile	Portable
PROFESSIONS DE SANTE - KINESITHERAPEUTES			
COMBES Elisabeth	04 90 55 95 85		06 07 46 17 21
HENG Benjamin	04 90 55 80 62		
BARBAROUX-GARCIN Françoise			06 11 75 53 43
CASANOVA Lionel	04 90 55 80 62		06 81 71 14 53
DECHELETTE Anna	04 90 55 80 62		
MORIAMEZ Lora			06 63 30 23 63
PAYET Delphine	04 90 55 80 62		
PROFESSIONS DE SANTE - OSTEOPATHES			
ANTONINI-MARTINO Christine	04 90 55 80 77		06 08 30 04 35
PORTES Eric	04 90 55 92 94		
ARMSTRONG Colin	04 90 42 24 72		
CASANOVA Lionel			06 81 71 14 53
CHENOT Hubert	04 90 53 00 13		
PROFESSIONS DE SANTE- NATUROPATHE			
PORTES Michèle			06 07 02 58 33
STEIN Karine			06 10 38 77 35
PROFESSION DESANTE-HYPNOTHERAPEUTE			
CROMBET Anthony			06 47 15 44 48
PROFESSIONS DE SANTE -ORTOPHONISTE			
ARNAUD Anne	04 90 55 80 76		
PROFESSIONS DE SANTE - CABINET DENTAIRE			
GIDEL Maurice	04 90 55 90 94		
CLAMAGIRAND Dany	04 90 55 96 91		
SORIA Marine	04 90 55 90 94		
PROFESSIONS DE SANTE - PEDICURE - PODOLOGUE			
ITIER Lison			06 22 25 83 73
GIRARD-ARNOULD			07 87 16 39 19
MAISON DE RETRAITE			
RESIDENCE ST ANTOINE	04 90 55 93 26		

MOYENS COMMUNAUX RECENSES
LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

AUTRES PERSONNES

A V O C A T S

Identité	Téléphone Professionnel	Téléphone Domicile	Portable
Mme Gisèle RAYNAUD - BREMOND	04 90 55 87 67 Fax 04 90 55 97 43	04 90 55 87 67	06 84 95 85 21
Mme Gisèle PORTOLANO	04 90 55 98 80 Fax 04 90 55 98 62		06 22 58 68 83
Mr Jean-Louis PORTOLANO	04 90 55 98 80 Fax 04 90 55 98 62		06 11 21 03 56

4ème PARTIE

ANNUAIRE

DE

CRISE

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

ANNUAIRE DE CRISE

LES NUMEROS D'URGENCE

MAIRIE	04 90 55 99 70	04 90 55 99 71
PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE STANDARD	04 91 15 60 00	
SOUS PREFECTURE D'AIX STANDARD	04 42 17 56 00	
POLICE MUNICIPALE - ASTREINTE	06 86 90 15 29	
GENDARMERIE DE LANCON	04 90 42 92 22	
POMPIER DE SALON	04 90 42 38 95	OU 18
C.T.A CENTRE TRAITEMENT D'ALERTE	18 / 112	
CODIS 13 CENTRE OPERATIONNEL STANDARD	04 91 28 47 47	
SAMU	15	
HOPITAL DE SALON DE PROVENCE	04 90 44 91 44	
CENTRE ANTI POISON	04 91 75 25 25	
CLINIQUE VIGNOLI	04 90 17 25 00	
E.D.F. SERVICE DEPANNAGE	0 810 333 713	
G.D.F. SERVICE DEPANNAGE	04 42 55 13 13	
S.E.M SERVICE DES EAUX DE MARSEILLE	0 810 400 500	
SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX	06 88 09 58 65	Week-end 24H/24
D.D.T.M :Direction Départementale des Territoires et de la Mer	04 90 56 87 78	
C.C.F.F. COMITE COMMUNAL FEUX DE FORÊTS	06 79 81 05 27	04 42 55 65 04
DMD—DELEGUE MILITAIRE DEPARTEMENTAL (adjoint)	04 86 94 38 92	fax 04 86 94 58 38 87

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

ANNUAIRE DE CRISE

MAIRE ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Nom	Prénom	Tel bureau	Tel domicile	Tel portable	
VIDAL	Yves				Maire
GRUNINGER	Fabienne				1er Adjointe
BARTOLI	Gérard				2er Adjoint
COURT	Pascale				3ème Adjointe
NARDY	Francis				4ème Adjoint
ARNOULD	Frédérick				5ème Adjointe
PERONNET	Michel				6ème Adjoint
PAGES	Claude				7ème Adjointe
KERVAJAN	Loïc				8ème Adjoint
ROYER	Marc				Conseiller Municipal
BUSELLI	Danielle				Conseillère Municipale
LIAUZUN	Marc				Conseiller Municipal
RAYNAUD-BREMOND	Gisèle				Conseillère Municipale
GALIBERT	Jean-Louis				Conseiller Municipal
HUGUES	Christine				Conseillère Municipale
MAZEL	Thierry				Conseiller Municipal
LOUBET	Evelyne				Conseillère Municipale
RUIZ	Catherine				Conseillère Municipale
CARTA	Raoul				Conseiller Municipal
SOGNOS	Sylvie				Conseillère Municipale
LLOBET	Jenny				Conseillère Municipale
LETTIG	Gérald				Conseiller Municipal
MOYNAULT	Clément				Conseiller Municipal
PRIN GAUTIER	Brigitte				Conseillère Municipale
RAILLON	Georges				Conseiller Municipal
REBOUL	Patrick				Conseiller Municipal
RONDEAU	Agnès				Conseillère Municipale

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

ANNUAIRE DE CRISE

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

NOM	PRENOM	FONCTION	Tel domicile	Tel portable	
VIDAL	Yves	Maire			Poste 1
COCHOT	Christine	Secrétaire			Poste 2
PEDRO	Sandrine	Secrétaire			Suppléante du Poste 2
BARLES	Claudine	Accueil téléphonique			Poste 4
BAUDOUIN	Karine	Accueil téléphonique			Suppléante du Poste 4
ROYER	Marc	Délégué sécurité			Poste 5
ARNOULD	Frédérick	Adjointe			Poste 6
ANSILLON	Robin	Communication			Suppléant du Poste 6
GUARELLA	François	Responsable C.C.F.F et R.C.S.C.			Poste 8
MALARTRE	Yves	CCFF R.C.S.C			Suppléant du Poste 8
BECCAVIN	Mickaël	Police Municipale			Poste 9
SAVIANE	Lionel	Police Municipale			Suppléant du Poste 9
BELLLIOT	Fanny	D.G.S			Poste 10
DELON	Stéphane	D.G.A			Suppléant du Poste 10
GRUNINGER	Fabienne	Adjointe			Poste 11
BUSELLI	Danielle	Conseillère Mun.			Suppléante du Poste 11
PAGES	Claudette	Adjointe			Poste 12
MOYNAULT	Clément	Conseiller Municipal			Suppléante Poste 12
BARTOLI	Gérard	Adjoint			Poste 13
KERVAJAN	Loïc	Adjoint			Suppléante du Poste 13
NARDY	Francis	Adjoint			Poste 14
SOGNOS	Sylvie	Conseillère Muni.			Suppléant du Poste 14

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE					
NOM	PRENOM	FONCTION	Tel domicile	Tel portable	
CLAUDE	Laurent	D.S.T			Poste 15
PODDA	Marc	D.T			Suppléant du Poste 15
PERONNET	Michel	Adjoint			Poste 16
MAZEL	Thierry	Conseiller Muni.			Suppléant du Poste 16
GALIBERT	Jean-Louis	Conseiller Muni.			Poste 17
RUIZ	Catherine	Conseillère Mun.			Suppléante Poste 17
HUGUES	Christine	Conseillère .M			Poste 18
COURT	Pascale	Adjointe			Suppléante du Poste 18
ELUS, CENTRE D'ACCUEIL ,COMITE D'ACCUEIL DES SINISTRES PAR CENTRE D'HEBERGEMENT					
LIAUZUN RAYNAUD-BREMOND LLOBET	Marc Gisèle Jenny	Conseiller .M Conseillère .M Adjointe			Poste 19-1
LETTIG CARTA LOUBET	Gérald Raoul Evelyne	Conseiller .M Conseiller M Conseillère M.			Poste 19-2
REBOUL PRIN GAUTIER RAILLON RONDEAU	Patrick Brigitte Georges Agnès	Conseiller . M Conseillère .M Conseiller . M Conseillère .M			Poste 19-3

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

ANNUAIRE DE CRISE

ANNUAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX

SECRETARIAT DU MAIRE	04 90 55 99 78	
POLICE MUNICIPALE	04 90 59 98 24	
DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES	04 90 55 46 40	
SECRETARIAT DU DGS	04 90 55 99 94/73	
ADJOINT AU DGS DRH	04 90 55 98 20	
SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES	04 90 55 46 43	
SERVICE FINANCES	04 90 55 99 79	
ARCHIVES MUNICIPALES	04 90 55 46 45	
STANDARD / ACCUEIL ETAT CIVIL TRANSPORTS SCOLAIRES ELECTIONS	04 90 55 99 71	
STANDARD / ACCUEIL PERMIS DE CONDUIRE CNI PASSEPORTS CARTES GRISES	04 90 55 99 72	
C.C.A.S	04 90 55 99 75	
SERVICE URBANISME	04 90 55 99 74	
VIE ASSOCIATIVE PROTOCOLE ET MANIFESTATIONS	04 90 59 13 75	
SERVICES TECHNIQUES	04 90 45 14 60	
SERVICE COMMUNICATION	04 90 44 16 23	
RESTAURANT MUNICIPAL	04 90 55 99 87	
SERVICE MUNICIPAL ENFANCE ET JEUNESSE (PÔLE JEUNESSE)	04 90 55 46 44	
CRECHE MUNICIPALE	04 90 55 83 90	

PERSONNELS COMMUNAUX ADMINISTRATIFS

POLICE MUNICIPALE

Nom	Prénom	Tel bureau	Tel domicile	Tel portable	Fonction
BECCAVIN	Mickael	04 90 59 98 24			Chef de la Police Municipale
PLISSONNEAU	Emilie	04 90 55 46 47			Secrétariat
SAVIANE	Lionel	04 90 59 98 24			Adjoint Police Municipale
BERTHON	Michel	04 90 59 98 24			Police Municipale
ETIENNE	Fabian	04 90 59 98 24			Police Municipale
ROUILLARD	Jean-Daniel	04 90 59 98 24			Police Municipale
SABATIER	Jeannette	04 90 59 98 24			Police Municipale

PERSONNELS COMMUNAUX ADMINISTRATIFS					
NOM	PRENOM	TEL. BUREAU	TEL. DOMICILE	PORTABLE	SERVICE
PEDRO	Sandrine	04 90 55 99 78			Secrétariat du Maire
BELLIOT	Fanny	04 90 55 46 40			D.G.S
HAYS	Véronique	04 90 55 99 86			Secrétaire Finances
DIDIER GROS	Diana Nathalie	04 90 59 13 75 04 90 59 13 75			Responsable Vie Associative Vie Associative
CATHELIN PERRIN	Célia Fabienne	04 90 55 99 94 04 90 55 99 73			Secrétariat D.G.S Secrétariat D.G.S
GIRY COCHOT	Brigitte Christine	04 90 55 46 48 04 90 55 99 79			Services Finances
SAUVI CHAUVE	Geneviève Catherine	04 90 55 46 42 04 90 55 90 87			Service Commande Publique
DELON FAVIER LE GOURIFF SOLER	Stéphane Sandra Gisèle Valérie	04 90 55 99 60 04 90 55 46 43 04 90 55 99 76 04 90 55 99 85			D.G.A Services Ressources Humaines
LEQUEUX DARET ANSILLON	Alain Christelle Robin	04 90 44 16 23 04 90 44 16 23 04 90 55 88 92			Services Communication Tourisme
PRADAL CANDELLA EMERAS	Charlotte Christine Claire	04 90 55 46 41 04 90 55 99 74 04 90 55 99 74			Service Urbanisme
BARLES BAUDOIN	Claudine Karine	04 90 55 99 72 04 90 55 99 71			Standard/Accueil Elections CNI Passeports Cartes grises Permis de conduire
RICO RICHAUD	Aurélia Cécile	04 90 55 99 75 04 90 55 99 75			CCAS CCAS Archives

PERSONNELS DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE					
Nom	**Prénom**	**Tel bureau**	**Tel domicile**	**Tel portable**	**Fonction**
CLAUDE FINA	Laurent Prescilla	04 90 45 14 60 04 90 45 14 60			Directeur Secrétariat
PODDA MEYFREN	Marc François	04 90 45 14 60 04 90 45 14 60			Directeur Adjoint « Espaces Verts et Cimetière » Espaces Verts
BERTORELLO BANON BARUGOLA CARRIER CARRIER EYMARD AMIOT DUQUE POURCHIER SEREDZIACK CAPEL ALVES CANDELLA	Cyril Marion Rosario Célia Isabelle Josiane Colette Rosa Stéphanie Sylvette Mégane Marie Clara	04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60			Responsable « Propreté des Bâtiments » et « Travaux Programmables » Propreté des bâtiments Propreté des bâtiments Propreté des bâtiments Propreté des bâtiments Propreté des bâtiments Propreté des bâtiments Propreté des bâtiments Propreté des bâtiments Propreté des bâtiments Propreté des bâtiments
CAMELER BEJEAN MARTINO JEBRI GENESTOUX	Luc Franck David Mohamed Gilles	04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60			Responsable « Travaux Urgents » « Mécanique » et « Logistique »
N'GUYEN JEANNIN FERNANDEZ JAUFFRET PARRA TROPIO	Paul Gérald Serge Christian Carle Ernest	04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60 04 90 45 14 60			« Electricité Téléphonie » et « Propreté Urbaine » Référent à la balayeuse Propreté Urbaine Propreté Urbaine Electricité Electricité
PETIT	Michaël	04 90 45 14 60			Gestion du chauffage, des fluides et de l'informatique
FABRE NOCETTO	Frédéric Robert	04 42 55 85 48 04 42 55 85 48			Responsable Magasin

PERSONNELS DE LA COMMUNE RESTAURANT MUNICIPAL					
Nom	Prénom	Tel bureau	Tel domicile	Tel portable	Fonction
CORNILLE	Laurent	04 90 55 99 87			Responsable
TRICON	Nicole	04 90 55 99 87			Agent
LAVALL-CHIRRI	Marie-Angèle	04 90 55 99 87			Agent
GONCALVES	Cristina	04 90 55 99 87			Agent
AUBERT	Angéla	04 90 55 99 87			Agent
KRUGER	Nathalie	04 90 55 99 87			Agent
MURAT	Anais	04 90 55 99 87			Agent
CANDELLA	Matthieu	04 90 55 99 87			Portage des repas

PERSONNELS SERVICE MUNICIPAL ENFANCE ET JEUNESSE (PÔLE JEUNESSE)

NOM	PRENOM	TEL. BUREAU	TEL. DOMICILE	TEL. PORTABLE	FONCTION
IMBERT	Magali	04 90 55 46 44			
CAVALLONI	Sylvie	04 90 55 98 24			ACCUEIL ADMINISTRATIF
BOGHOSSIAN	Rosette	04 90 55 98 24			ACCUEIL ADMINISTRATIF

PERSONNELS SERVICE MUNICIPAL ALSH « Robert Hossein »

NOM	PRENOM	TEL. BUREAU	TEL. DOMICILE	TEL. PORTABLE	FONCTION
GRIMAUD GEOFFROY	Robin Claudie	04 90 55 98 12			DIRECTEUR DIRECTRICE

PERSONNELS SERVICE MUNICIPAL ALSH « LES FEUILLANTINES »

NOM	PRENOM	TEL. BUREAU	TEL. DOMICILE	TEL. PORTABLE	FONCTION
GRIMAUD GEOFFROY	Robin Claudie	04 42 86 76 56			DIRECTEUR DIRECTRICE

PERSONNELS SERVICE MUNICIPAL PERISCOLAIRE/T.A.P./CANTINE

NOM	PRENOM	TEL. BUREAU	TEL. DOMICILE	TEL. PORTABLE	FONCTION
GEOFFROY FINA	Cécile Frédéric	04 90 55 98 12			DIRECTRICE DIRECTEUR

PERSONNELS SERVICE MUNICIPAL LOCAL JEUNES (11 à 17 ans) de (14 à 17 ans)

NOM	PRENOM	TEL. BUREAU	TEL. DOMICILE	TEL. PORTABLE	FONCTION
GRIMAUD GEOFFROY	Robin Claudie	04 90 55 95 25			DIRECTEUR DIRECTRICE

PERSONNELS SERVICE MUNICIPAL ANIMATEURS LOCAL JEUNES

NOM	PRENOM	TEL. BUREAU	TEL. DOMICILE	TEL. PORTABLE	FONCTION
BAUME GEOFFROY GRIMAUD HERBET LAGOSANTO SAUVAGE ORENGO MORISSE MEYER LEGET	Vanessa Claudie Robin Matthieu Sandrine Frédérique Nathalie Adélaïde Justine Clémentine				ANIMATRICE ANIMATRICE ANIMATEUR ANIMATEUR ANIMATRICE ANIMATRICE ANIMATRICE ANIMATRICE ANIMATRICE ANIMATRICE

PERSONNELS DE LA COMMUNE « CRECHE MUNICIPALE »

NOM	PRENOM	TEL. BUREAU	TEL. DOMICILE	TEL. PORTABLE	FONCTION
APPOLONIE	Véronique	04 90 55 83 90			Directrice Infirmière territoriale
PEIRANO	Emmanuelle	04 90 55 83 90			Directrice Adjointe Educatrice de jeunes enfants
AVIGNON	Annie	04 90 55 83 90			Infirmière territoriale
BONHOMME	Valérie	04 90 55 83 90			Auxiliaire puéricultrice
MERAT	Murielle	04 90 55 83 90			Auxiliaire puéricultrice
MATAIX MAULUCCI	Sandrine Virginie	04 90 55 83 90			Auxiliaire puéricultrice
BOUVET	Evelyne	04 90 55 83 90			C.A.P. petite enfance
RAYNAUD	Sandrine	04 90 55 83 90			C.A.P. petite enfance
ROCA	Anne	04 90 55 83 90			C.A.P. petite enfance
ROUX	Marina	04 90 55 83 90			C.A.P. petite enfance
ROGARD	Anne	04 90 55 83 90			Auxilière de crèche
CORD'HOMME LABDI	Nathalie Vanessa	04 90 55 83 90			C.A.P. petite enfance
LONG	Olivia	04 90 55 83 90			Apprenti C.A.P petite enfance
RICO	Gloria	04 90 55 98 28			Secrétaire
MULLER BARBAOUAT	Sylvie Marie France	04 90 55 83 90			Cuisinière

PERSONNELS DE LA COMMUNE
AFFECTEES AUX ECOLES ATSEM

Nom	Prénom	Tel bureau	Tel domicile	Tel portable	Fonctions
BRESSI	Aurélie				Agent école
CALLAMAND	Jocelyne				Agent école
DECOMBIS	Rose-Marie				Agent école
DEMOULIN	Françoise				Agent école
HUMBRECHT	Maryline				Agent école
REBILLET	Stéphanie				Agent école

ANNUAIRE DES LIEUX PUBLICS ADMINISTRATIFS

ETABLISSEMENT PUBLIC	IDENTITE DU RESPONSABLE	TELEPHONE
MAIRIE	Yves VIDAL	
POLICE MUNICIPALE	Mickaël BECCAVIN	
LA POSTE	Receveur	

ANNUAIRE DES LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

ETABLISSEMENT PUBLIC	IDENTITE DU RESPONSABLE	TELEPHONE
SALLE DES FÊTES Gérard PHILIPE	POLICE MUNICIPALE	
HALLE OMNISPORTS Paul SIAS	POLICE MUNICIPALE	
ESPACE Robert HOSSEIN AMPHITHEATRE 300 Places	POLICE MUNICIPALE	
CENTRE SOCIO-CULTUREL PABLO NERUDA	POLICE MUNICIPALE	
LA MEDIATHEQUE « Albert CAMUS »	POLICE MUNICIPALE	
SALLE « ROSE SCELLE »	POLICE MUNICIPALE	
STADE	POLICE MUNICIPALE	

LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Nom établissement	Adresse	TEL professionnel	Capacité accueil	Identité et qualité du responsable	Téléphone du responsable
Crèche Municipale « Les Feuillantines » ALSH	Bd Victor Jauffret Bd Victor Jauffret	04 90 55 83 90 04 42 86 76 56	104	Directrice : Véronique APPOLONIE Directeur Robin GRIMAUD	
Ecole maternelle Jacques Prévert	Espace Robert Hossein	04 90 56 41 92	160	Directrice : Florence GRUNINGER	
Ecole élémentaire Georges Brassens	Espace Robert Hossein	04 90 56 48 37	275	Directrice: Pascale COURT	
Restaurant Municipal	Bd Victor Jauffret	04 90 55 99 87	250 par service	Responsable Laurent CORNILLE	

CENTRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT Responsable de l'ouverture de ces établissements			
Etablissement	**Propriétaire**	**Téléphone**	**Contact en dehors des heures d'ouverture**
Salle d'évolution Robert HOSSEIN Accueil	Mairie de Grans	06 86 90 15 29	Police Municipale
Salle Omnisports « Paul SIAS » Hébergement	Mairie de Grans	06 86 90 15 29	Police Municipale
Salle des fêtes Gérard PHILIPE Hébergement	Mairie de Grans	06 86 90 15 29	Police Municipale
Centre Socio-Culturel Pablo NERUDA Hébergement	Mairie de Grans	06 86 90 15 29	Police Municipale

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ANNUAIRE DE CRISE	1/5

ECONOMIE : COMMERCANTS—ARTISANS—ENTREPRISES

COMMERCANTS : PIZZERIAS / SNACKS / TRAITEUR

NOM DE L'ENSEIGNE	ADRESSE	TEL FIXE	PORTABLE
PIZZA MAGNA	Place Fontaine d'Or	04 90 55 90 90	
ALLO PIZZA	2 Avenue du Général de Gaulle	04 90 58 33 92	
PIZZA POLO (camion)	Parking du Foirail		06 84 15 22 84
SNACK MARYA	11 Cours Camille Pelletan	04 90 73 69 88	
TRAITEUR Jean-Christophe Laurens			06 07 86 85 32
BOULANGERIES			
L'AMANDINE	14 Cours Camille Pelletan	04 90 55 92 07	
LE GIBASSIER	15 Cours Camille Pelletan	04 90 55 95 78	
EPICERIES			
CASINO	Cours Camille Pelletan	04 90 55 93 34	
LE POTAGER DE GRANS	9 Cours Camille Pelletan	04 90 55 82 77	
BOUCHERIES			
HELY	19 Cours Camille Pelletan	04 90 55 82 17	
BARS			
CAFE NATIONAL	16 Cours Camille Pelletan	04 90 55 83 64	
LE MARIGNY	Cours Camille Pelletan	04 90 45 60 26	
UNIC BAR	20 Cours Camille Pelletan	04 90 55 93 29	

ville de Grans	**DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE** **ANNUAIRE DE CRISE**	**2/5**

ECONOMIE : COMMERCANTS—ARTISANS—ENTREPRISES

COMMERCANTS : GOURMANDISES

NOM DE L'ENSEIGNE	ADRESSE	TEL	NATURE DU COMMERCE
LA MIELLERIE DES EYSSAUTS	Silvère BRU Quartiers des Eyssauts	06 20 88 63 30	
TROPIC APERO	RD 19 Les Pellenches	04 90 55 93 49	
LE MAS DE MARYSE	Les Patys Route de Miramas	06 63 01 92 44	
SARL BONFILHON	24 Rue du Moulin	04 90 55 93 08	
LE MOULIN A BLE SAINT JOSEPH		04 90 59 00 98	
LA POPOTTE—CAILHOL Aurélie		06 07 01 12 72 61	Cuisine et repas à domicile
LES DELICES DE NAÏS ABRICOTS PECHES	Chemin du Coulon	04 90 57 00 09 06 09 97 17 34	

DIVERS

AD TRADING PERGOLA VERANDAS STORES FENETRES	Route de Lançon Quartier des Pellenches	06 24 97 34 94	Import export
A S A des Arrosants	14 place Jean Jaurès	04 90 55 80 54	
CENTRE EQUESTRE Poney club	Route de Saint Chamas Beaumecoupier	04 9055 80 26 06 03 54 84 97	
ALEXANDRE SARLIN		06 29 67 55 84	Photographe

ECONOMIE : COMMERCANTS—ARTISANS—ENTREPRISES

COMMERCANTS

NOM DE L'ENSEIGNE	ADRESSE	TEL FIXE	PORTABLE
HALLE DE LA PRESSE	12 Cours Camille Pelletan	04 90 55 95 84	
CENTER SHOP	8 Place Jean Jaurès	04 90 55 92 30	
FLEURS D'EUGENIE / FLEURISTE	22 Cours Camille Pelletan	04 90 59 54 16	
L'ENVERS DE BAG' A PART CREATION DE BIJOUX	36 Cours Camille Pelletan	04 90 53 58 90	
LE PARADIS BLANC DECORATION	6 Cours Camille Pelletan		06 78 45 74 56
ESTHETICIENNE	3 Montée de la Glacière	04 90 55 83 76	06 85 12 15 40
PERLE DE BEAUTE / ESTHETICIENNE	7 Rue Pasteur		06 40 95 17 16
SOCIETE AREYLIE COMESTIQUE BIO EPILATION ORIENTALE			06 78 46 96 17
LA BOUTIQUE DE LAURIE SOINS DU CORPS	22 Rue Aristide Briand	04 88 43 47 48	06 28 22 09 97
IMAGIN'HAIR	13 Cours Camille Pelletan	04 90 55 85 08	
LE SALON	4 Place Fontaine d'Or	04 90 55 88 71	
JEANNIK CIOFFURE	A domicile		06 74 11 01 00
GRANS IMMOBILIER	18 Cours Camille Pelletan	04 90 55 88 88	
AGENCE PELIMMO	21 Cours Camille Pelletan	04 90 55 98 68	
LA GRANSOISE COMMERCE DE DETAIL AGRICOLE	Place Jean Jaurès	04 90 57 03 87	
GARAGE CASAVECCHIA	303 Avenue Mas Félipe Delavouët	04 90 55 97 09	
GARAGE MX	286 chemin des Bastides Rolland	04 90 56 94 19	06 12 17 41 15
FUEL DOMESTIQUE ROUX		04 90 53 09 82	
RICHARD CODINA THESAURUS STRATEGE EN PATRIMOINE			06 58 14 11 71
CLA EXPERTISE CABINET D'EXPERT COMPTABLE	54 Cours Camille Pelletan	04 42 11 57 38	
SARL COMMUNICATION / PUBLICITE		04 90 55 89 63	06 58 10 76 31

ECONOMIE : COMMERCANTS—ARTISANS—ENTREPRISES

ARTISANS

NOM DE L'ENSEIGNE	ADRESSE	TEL FIXE	PORTABLE
NDR SERVICES Réparation vente informatique	5 rue Emile Zola	09 83 82 81 51	06 38 41 15 38
ALLAN DECORATION D'INTERIEUR			06 82 11 22 24
SOCIETE DRH DECOR RENOVATION HABITATION			06 95 08 12 52
SARL ALYZARINES DECORATION ET CREATION D'ESPACES INTERIEURS		04 90 55 93 83	
ID 13 ELECTRICITE			06 19 56 77 62
SOCIETE EM'LEC ELECTRICITE GENERALE DOMOTIQUE			06 30 43 70 03
SARL TOUSSAINT ELECTRICITE PLOMBERIE CHAUFFAGE	Quartier des Arèniers Impasse Apollon Gavaudan	04 13 05 50 33	06 28 57 47 13
L'ATELIER BOIS MENUISERIE EBENISTERIE	Domaine La Ferrage		06 21 46 78 33
MENUISERIE P.L.S.	Avenue Germaine Richier		06 19 03 34 42
SARL CREP CHAUFFAGE RAMONAGE ELECTRICITE PLOMBERIE		04 90 53 37 80	
CJR PLOMBERIE RAMONAGE CHAUFFAGE CLIMATISATION SANITAIRES		04 42 40 09 54	06 03 30 00 57
ANTOINE AGUILAR CARRELAGE	175 Chemin des Oliviers		06 12 69 39 78
ROMAIN PANARISI Peinture enduit béton			06 98 42 18 09
ART ET VOLUTES Métallerie ferronnerie	Le Clos Ferrier	04 90 56 45 16	06 61 21 47 61
PHILIPPE VECCHIATO Création Entretien jardin	340BIS Chemin des Crozes		06 25 42 11 82
THIERRY DARLES Création entretien jardin		04 90 55 87 56	06 16 31 83 10
LE JARDIN DE GILLES SCHINTU Gilles			06 16 05 06 68

ville de Grans	**DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE** **ANNUAIRE DE CRISE**	5/5

ECONOMIE : COMMERCANTS—ARTISANS—ENTREPRISES

ENTREPRISES

NOM DE L'ENSEIGNE	ADRESSE	TEL FIXE	PORTABLE
FLORO FACADES NEUF ET RENOVATION		04 90 42 32 91	06 32 79 07 80
CO.JE.NI MACONNERIE GENERALE BETON CIRE ISOLATION THERMIQUE			06 63 79 38 45
ETTP MACONNERIE TERRASSEMENT TAILLES D'ARBRES TRAVAUX SUR FALAISE NETTOYAGE DE PUITS	Le Moulin à Blé		06 66 89 68 66
LOLIVIER ARTISANAT DE SERVICE MACONNERIE—RENOVATION	43 Bis montée de la Glacière		06 08 33 26 14
TOUT FAIRE MATERIAUX MATERIAUX DE CONSTRUCTION	Z.I Quartier Camp Jouven Route de Lançon	04 42 78 77 10	
SOFYMETAL ACIERS FINS ET METAUX	Z.I Camp Jouven	04 90 55 96 45	
PEPINIERES DAUPHIN	CD 19	04 90 42 05 85	
FABIEN CHOMEL JARDINIER PAYSAGISTE			06 32 12 30 50
ENTREPRISE CARBONNEL CREATION REALISATION ENTRETIEN DES ESPACES VERTS INSTALLATION D'ARROSAGE INTEGRE ELAGAGES DEBROUSSAILLEMENT		04 90 42 24 78	06 11 05 57 80
AU JARDIN DE PHIL ENTRETIEN ETCREATIONDE JARDIN ARROSAGE INTEGRE TONTE TAILLE ELAGAGE	340 Bis Chemin des Crozes		06 25 42 11 82
ENTREPRISE BERNARD NICOLAS MACONNERIE GENERALE	Impasse de la Cardaline	04 90 42 77 09	06 59 75 59 93
NEUF ET RENOV'HABITAT GRANS	MR EYNARD		06 64 75 17 38
SOCIETE DZH TP TERRASSEMENT ET TRAVAUX PUBLICS			06 29 21 10 36 06 60 76 08 27

ville de Grans	**DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE** **ANNUAIRE DE CRISE**	1/1

ANNUAIRE ETABLISSEMENTS PRIVES RECEVANT DU PUBLIC

NOM	Responsable	Nombre maxi de Personnes présentes	Téléphone
RESTAURANT AUBERGE DES EYSSAUTS	Mr GRANGEON Jean-Pierre		04 90 55 93 24
LE CREPIAU			04 90 55 94 39
LE PLANET			04 90 55 83 66
CAFE BRASSERIE « AU PLANET »			09 69 80 83 66
DOMAINE DE PETITE	Mr BONNET		04 90 55 93 60

MOYENS COMMUNAUX RECENSES
LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

PERSONNES RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS DIVERSES POUVANT INTERVENIR A LA DEMANDE DE LA C.C.M.

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

NOM DE L'ASSOCIATION	PRESIDENT (E)	TELEPHONE	PORTABLE
A.I.L	Lucien DUBOIS		
A.I.L BABY GYM	Nathalie BONIVARDO		
A.I.L GRANS CYCLO	Jacques TOMATIS	04 90 50 43 89	
A.I.L GYM-MULTISPORTS	Nathalie BONIVARDO		
A.I.L HATHA YOGA	Anne-Marie BONHOMME		
A.I.L. JUDO	Philippe BOISSOT		
A.I.L TIR A L'ARC	Arnaud DEGEZ		
A.I.L. VOLLEY BALL / BEACH VOLLEY	Sébastien CERDA		
A.S.G. FOOTBALL	Eric CADET		
ATLAS BADMINTON	Vincent BAUBIN		
GRANS SPELEO	Robert NOCETTO	04 90 53 80 33	
GRANS TAURIN	Alain BERTORELLO		
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Marie SCIRE	04 90 55 94 01	
KANGOUROU BASKET CLUB GRANSOIS	Nicolas PINARD		
LES CAVALIERS DE LA FORGE	Jean-Marc TOUSSAINT	04 90 55 80 26	
LES RELAYEURS DE GRANS	Pierre BERUD	04 90 55 92 08	
RUGBY A XIII « LES PIRANHAS »	Georges RAILLON		
TENNIS CLUB DE GRANS	Patrick LEPAGE	04 90 55 84 27	

PERSONNES RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS DIVERSES POUVANT INTERVENIR A LA DEMANDE DE LA C.C.M.

LES ASSOCIATIONS CULTURE, DANSE ET PATRIMOINE

NOM DE L'ASSOCIATION	PRESIDENT (E)	TELEPHONE	PORTABLE
A.I.L. PEINTURE	Josette ALCACER	04 90 55 91 36	
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE GRANS	Jeannette SABATIER		
ANCIENS COMBATTANTS	Pierre RITTER	04 90 55 94 49	
ATELIER CREATION ARLEQUIN	Monique LEMUET		
ATELIER LEZ'ARTS VERTS	Françoise FUSEAU		
CENTRE MAS-FELIPE DELAVOUET	René MOUCADEL	04 90 58 15 52	
CHORALE CANTABILE	Véronique APPOLONIE		
COLIBRIS	Gérard BARTOLI		
COLLECTIF PROUVENCO	Jean-Pierre RICHARD		
COMPAGNIE C'EST UN PEU COURT	Olivier EMERAS		
CONFRERIE DES EPICURIENS DE FRANCE	André THIBEAU		
GRANS PROVENCE PATRIMOINE	René BELMOND	04 90 55 83 89	
HISTOIRE ET TRADITIONS GRANSOISES	Clément MOYNAULT		
L'ATELIER D'ALICE	Dominique RASPAIL		
LA TROUPE DE LA FONTAINE	Catherine RUIZ		
LE SOUVENIR FRANCAIS	Jean-Claude BISCARAT		
LE TUTU JAZZEUR	Emilie BERGER		
LES CALECHES D'ANTAN	Jack THUILLIER	04 90 55 92 92	
ROCKAGRANS	Eric PICAL		
TEPEE'S DANCERS	Frédéric CARBONEL		
TERRE DE PROVENCE	Jean-Pierre RICHARD		

MOYENS COMMUNAUX RECENSES
LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

PERSONNES RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS DIVERSES POUVANT INTERVENIR A LA DEMANDE DE LA C.C.M.

LES ASSOCIATIONS LOISIRS / ENFANCE

NOM DE L'ASSOCIATION	PRESIDENT (E)	TELEPHONE	PORTABLE
A.I.L BELOTE CONTREE	Nicole BERNARD		
A.I.L. JEUX DE SOCIETE	Maryse PILLON	04 90 55 85 03	
A.I.P.E.G.	Pauline TARDIF		
CARS AND COFFEE	Thierry ESCOFFIER		
CLUB SENIOR GRANSOIS	Claudette PAGES		
F.C.P.E. GRANS	Christelle LE CLECH'		
LA TOULOUBRE GRANSOISE	Alain PIGNAN	04 90 55 98 23	
LE CHAT LIBRE	Nathalie ARNAUD GROS		
LI PICHOUNET	Brigitte CAWET	04 90 55 88 59	
SOCIETE DE CHASSE DE GRANS	Daniel BERNARD		

PERSONNES RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS DIVERSES POUVANT INTERVENIR A LA DEMANDE DE LA C.C.M.

LES ASSOCIATIONS VIE SOCIALE ET DIVERS

NOM DE L'ASSOCIATION	PRESIDENT(E)	TELEPHONE	PORTABLE
A.C.E. VIVEZ GRANS	Isabelle FOURNIER		
A.S.A. ARROSANTS	Jean-Louis REVERTER	04 90 55 80 54	
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	Gérard BARTOLI	04 90 55 96 70	
COMITE COMMUNAL FEUX DE FORET	François GUARELLA		
COMITE DES FÊTES	Jenny LLOBET		
COMITE LOCAL PROTECTION DE NOTRE FORÊT	Gérard BARTOLI	04 90 55 96 70	
GRANS A COEUR	Patrick REBOUL		
GRANS A VIVRE…. ENSEMBLE	Yves VIDAL		
GRANS PROGRES SOCIAL	Dominique LEBOEUF	04 90 55 70 69	
HANDYNAMIQUE	Béatrice DELAGE		
LES FILLES D'ALICE	Carole LOTTAZ		
O.L.P.A.S.	Dominique LEBOEUF		
PAROISSE	Claude PENON		

VOIR LISTE **CONFIDENTIEL**

ZONE 2B

ZONE 3A

ZONE 3B

ZONE 3C

DES PERSONNES ISOLEES

RISQUES

FEUX DE FORÊTS

ETABLISSEMENTS SANITAIRES

ETABLISSEMENTS	RESPONSABLE	TELEPHONE PROFESSIONNEL	TELEPHONE DOMICILE	TELEPHONE PORTABLE
MAISON DE RETRAITE Résidence St Antoine Rue de l'Egalité	Mr Bernard GODARD Mr François CURRI	04 90 55 93 26		

5ème PARTIE

ANNEXES

ORDRE DE REQUISITION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-2 alinéa 5

Considérant……

Survenu le…….à **GRANS,**

Le Maire de la commune de **GRANS** requiert :

Nom ou raison sociale : …….

Adresse : ……

Téléphone : …… Télécopie : ……..

Avec le personnel et le matériel nécessaire, pour prêter son concours à l'organisation des secours.

L'entreprise ou la personne devra intervenir dans les conditions et les délais suivants :

Conditions particulières : ……

Délai d'intervention : ……..

Fait à GRANS, le ……;

Nom, fonction et signature
Tampon Mairie

Je soussigné, ……..

Déclare avoir reçu le…….. le présent ordre de réquisition

Nom, fonction et signature

L'ordre peut porter sur une personne, une entreprise, un meuble, un immeuble.
Il peut être individuel ou collectif.
Il est notifié par la police municipale qui en remet un exemplaire à l'intéressé et en conserve un.

SUIVI DES EVENEMENTS / MAIN COURANTE

Heure	Lieu	Evènement/ Décision	Observations	Responsable de l'action

SUIVI DES EVENEMENTS / MAIN COURANTE

Heure	Lieu	Evènement/ Décision	Observations	Responsable de l'action

SUIVI DES EVENEMENTS / MAIN COURANTE

Heure	Lieu	Evènement/ Décision	Observations	Responsable de l'action

ACCUEIL DES SINISTRES

FICHE A TRANSMETTRE AUX RESPONSABLES DES LIEUX D'ACCUEIL / D'HEBERGEMENT

Lieux d'accueil / d'hébergement…….

Date / heure D'arrivée	Âge	Nom Prénom	Lieu de résidence	Départ Éventuel Heure et lieu	Santé	Autres

REGISTRE DE SUIVI DES BENEVOLES ENGAGES SUR LE TERRAIN

Nom	Prénom	Âge	Métier	Autres Compétences (brevet de Secourisme, BAFA, etc.)	Coordonnées	Heure d'engagement Sur le terrain	Lieu d'intervention	Heure de fin D'intervention

QUESTIONNAIRES

LIEUX PUBLICS

INSTITUTIONNELS

(à compléter le jour de l'évènement)

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP

QUESTIONNAIRE
« LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS »

Date Heure

1. Identification du lieu public : **MAIRIE**

2. Prénom et nom de la personne contactée : ……..
Suppléante : ……..

3. Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(Si possible : identité de la personne désignée : …….)

4. Combien de personnes sont présentes ?

5. Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6. Combien y a-t'il de femmes enceintes ?

7. Combien y a-t'il d'enfants ?

DIVERS

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations**

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP

QUESTIONNAIRE
« LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS

DATE : **HEURE :**

1. Identification du lieu public : **EGLISE SAINT PIERRE**

2. Prénom et nom de la personne contactée : **Presbytère**
Suppléante :……..

3. Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(Si possible : identité de la personne désignée :…….)

4. Combien de personnes sont présentes ?

5. Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6. Combien y a-t'il de femmes enceintes ?

7. Combien y a-t'il d'enfants ?

DIVERS

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations**

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP

QUESTIONNAIRE
« LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS »

Date : **Heure :**

1. Identification du lieu public : **ATELIERS MUNICIPAUX**

2. Prénom et nom de la personne contactée : ……
Suppléante : ……..

3. Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(Si possible : identité de la personne désignée : ……)

4. Combien de personnes sont présentes ?

5. Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6. Combien y a-t'il de femmes enceintes ?

7. Combien y a-t'il d'enfants ?

DIVERS

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations**

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP

QUESTIONNAIRE
« LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS »

Date : **Heure :**

1. Identification du lieu public : **LA POSTE**

2. Prénom et nom de la personne contactée : …….
Suppléante :……..

3. Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(Si possible : identité de la personne désignée :…….)

4. Combien de personnes sont présentes ?

5. Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6. Combien y a-t'il de femmes enceintes ?

7. Combien y a-t'il d'enfants ?

DIVERS

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations**

QUESTIONNAIRES

LIEUX PUBLICS

DE LOISIRS

(à compléter le jour de l'évènement)

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP

QUESTIONNAIRE
« LIEUX PUBLICS DE LOISIRS »

Date : **Heure :**

1. Identification du lieu public : **CENTRE SOCIO- CULTUREL PABLO NERUDA**

2. Prénom et nom de la personne contactée : ……..
Suppléante : ……..

3. Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(Si possible : identité de la personne désignée : ……)

4. Combien de personnes sont présentes ?

5. Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6. Combien y a-t'il de femmes enceintes ?

7. Combien y a-t'il d'enfants ?

DIVERS

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les Centrales de traitement d'air et la ventilation**

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP

QUESTIONNAIRE
« LIEUX PUBLICS DE LOISIRS »

Date : **Heure :**

1. Identification du lieu public : **SALLE « ROSE SCELLE »**

2. Prénom et nom de la personne contactée : ……
Suppléante : ……..

3. Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(Si possible : identité de la personne désignée : ……)

4. Combien de personnes sont présentes ?

5. Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6. Combien y a-t'il de femmes enceintes ?

7. Combien y a-t'il d'enfants ?

DIVERS

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les Centrales de traitement d'air et la ventilation**

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP

QUESTIONNAIRE
« LIEUX PUBLICS DE LOISIRS »

Date : **Heure :**

1. Identification du lieu public : **SALLE DE SPECTACLE « ESPACE Robert HOSSEIN »**

2. Prénom et nom de la personne contactée : …….
Suppléante : ……..

3. Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(Si possible : identité de la personne désignée : ……)

4. Combien de personnes sont présentes ?

5. Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6. Combien y a-t'il de femmes enceintes ?

7. Combien y a-t'il d'enfants ?

DIVERS

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations**

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP

QUESTIONNAIRE
« LIEUX PUBLICS DE LOISIRS »

Date : **Heure :**

1. Identification du lieu public : **SALLE DES FÊTES Gérard PHILIPE**

2. Prénom et nom de la personne contactée : …….
Suppléante : ……..

3. Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(Si possible : identité de la personne désignée : ……)

4. Combien de personnes sont présentes ?

5. Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6. Combien y a-t'il de femmes enceintes ?

7. Combien y a-t'il d'enfants ?

DIVERS

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations**

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP

QUESTIONNAIRE
« LIEUX PUBLICS DE LOISIRS »

Date : **Heure :**

1. Identification du lieu public : **SALLE OMNISPORTS Paul SIAS**

2. Prénom et nom de la personne contactée : …….
Suppléante : ……..

3. Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(Si possible : identité de la personne désignée : ……)

4. Combien de personnes sont présentes ?

5. Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6. Combien y a-t'il de femmes enceintes ?

7. Combien y a-t'il d'enfants ?

DIVERS

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP

QUESTIONNAIRE
« LIEUX PUBLICS DE LOISIRS »

Date : **Heure :**

1. Identification du lieu public : **MEDIATHEQUE Albert Camus**

2. Prénom et nom de la personne contactée : ……..
Suppléante : ……..

3. Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(Si possible : identité de la personne désignée : …….)

4. Combien de personnes sont présentes ?

5. Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6. Combien y a-t'il de femmes enceintes ?

7. Combien y a-t'il d'enfants ?

DIVERS

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations**

QUESTIONNAIRES

LIEUX PUBLICS

ACCUEILLANT

DES ENFANTS

(à compléter le jour de l'évènement)

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP

« LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS

Date : **Heure :**

1. Identification du lieu public : **RESTAURANT MUNICIPAL**

2. Prénom et nom de la personne contactée : …….
Suppléante :……..

3. Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(Si possible : identité de la personne désignée : ……)

4. Combien de personnes sont présentes ?

5. Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6. Combien y a-t'il de femmes enceintes ?

7. Combien y a-t'il d'enfants ?

DIVERS

- ☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**
- ☞ **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants**
- ☞ **Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur.**

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP

« LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS»

Date : **Heure :**

1. Identification du lieu public : **ECOLE ELEMENTAIRE Georges BRASSENS**

2. Prénom et nom de la personne contactée : ……..
Suppléante : ……..

3. Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(Si possible : identité de la personne désignée : ……)

4. Combien de personnes sont présentes ?

5. Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6. Combien y a-t'il de femmes enceintes ?

7. Combien y a-t'il d'enfants ?

DIVERS

- ☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**
- ☞ **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles…)**
- ☞ **Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur.**

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP

« LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS»

Date : **Heure :**

1. Identification du lieu public : **ECOLE MATERNELLE Jacques PREVERT**

2. Prénom et nom de la personne contactée : ……..
Suppléante : ……..

3. Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(Si possible : identité de la personne désignée : ……)

4. Combien de personnes sont présentes ?

5. Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6. Combien y a-t'il de femmes enceintes ?

7. Combien y a-t'il d'enfants ?

DIVERS

- ☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**
- ☞ **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles…)**
- ☞ **Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur.**

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP

« LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS »

Date : **Heure :**

1. Identification du lieu public : **CRECHE «LES FEUILLANTINES»**

2. Prénom et nom de la personne contactée : …….
Suppléante : ……..

3. Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(Si possible : identité de la personne désignée : ……)

4. Combien de personnes sont présentes ?

5. Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6. Combien y a-t'il de femmes enceintes ?

7. Combien y a-t'il d'enfants ?

DIVERS

- ☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**
- ☞ **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants …)**
- ☞ **Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur.**